

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 4 DH. — Numéro des années antérieures : 6 DH

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT		DIRECTION ET ADMINISTRATION	
	AU MAROC			A L'ÉTRANGER
	6 mois	1 an		
Édition générale	50 DH	90 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la régle- mentation postale en vigueur.	
Édition des débats de la Chambre des Représentants		80 DH		
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.	50 DH	90 DH		
Édition de traduction officielle	45 DH	80 DH		
			Abonnement et publicité	
			IMPRIMERIE OFFICIELLE	
			Rabat-Chellah	
			Tél. 650-24 — 650-25	
			651-79 et 654-13	
			C.C.P. 101-16 à Rabat	

Par voie ordinaire ou aérienne,
les tarifs prévus ci-contre sont
majorés des frais d'envoi, tels
qu'ils sont fixés par la régle-
mentation postale en vigueur.

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements
ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux
lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

TEXTES GÉNÉRAUX

Pages

**Douane. — Modification de la quotité du droit de douane
applicable à l'importation de certains produits.**

Arrêté du ministre des finances n° 1488-86 du 29 rebia II
1407 (1^{er} janvier 1987) modifiant la quotité du droit
de douane applicable à l'importation de certains
produits 467

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du ministre des finances n° 1488-86 du 29 rebia II 1407
(1^{er} janvier 1987) modifiant la quotité du droit de douane
applicable à l'importation de certains produits.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le dahir n° 1-57-170 du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957)
portant fixation du tarif des droits de douane à l'importation,
tel qu'il a été modifié par les textes subséquents :

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux finances n° 5-72 du
31 décembre 1971 portant modification de la nomenclature
tarifaire, tel qu'il a été modifié ;

Vu le dahir n° 1-86-352 du 28 rebia II 1407 (31 décem-
bre 1986) portant promulgation de la loi de finances pour
l'année 1987 n° 29-86, notamment l'article 3 de ladite loi ;

Vu le décret n° 2-86-816 du 28 rebia II 1407 (31 décem-
bre 1986) déléguant, pour l'année 1987, au ministre des finances,
le pouvoir de modifier ou suspendre les quotités tarifaires et
les autres droits et taxes perçus à l'importation ou à l'expor-
tation ;

Après avis du ministre du commerce et de l'industrie, du
ministre de la santé publique, du ministre de l'énergie et des
mines et du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le tarif du droit de douane à percevoir
à l'importation, tel qu'il a été fixé par le dahir susvisé n° 1-57-170
du 23 chaoual 1376 (24 mai 1957) et modifié par les textes
subséquents est à nouveau modifié conformément aux indica-
tions du tableau annexé au présent arrêté.

ART. 2. — Les dispositions du présent arrêté sont appli-
cables à compter du 29 rebia II 1407 (1^{er} janvier 1987).

Rabat, le 29 rebia II 1407 (1^{er} janvier 1987).

MOHAMED BERRADA.

*
* *

**Annexe à l'arrêté du ministre des finances n° 1488-86 du 29 rebia II 1407 (1^{er} janvier 1987)
modifiant la quotité du droit de douane applicable à l'importation de certains produits.**

01-01

01-01 Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants :**- A Chevaux :**

- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II destinés à la boucherie.....	25	27,5
- - III autres :		
- - - a) de course, âgés de moins de six (6) ans, dans la limite d'un contingent annuel de vingt (20) têtes, aux conditions fixées par un arrêté du ministre chargé des finances après avis du ministre de l'agriculture.....	25	12,5
- - - b) autres.....	25	27,5

- B Anes :**- - I des espèces domestiques :**

- - - a) reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - - b) autres.....	25	27,5
- - II autres.....	25	27,5
- C Mulets et bardots.....	25	27,5

01-02 Animaux vivants de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle :**- A des espèces domestiques :**

- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II autres :		
- - - a) veaux.....	25	27,5
- - - b) vaches :		
- - - - 1) destinées à l'abattage immédiat et dont la viande est destinée à la transformation.....	25	27,5
- - - - 2) vaches laitières (a).....	10	2,5
- - - - 3) autres.....	25	27,5
- - - c) taureaux, à l'exclusion des taurillons :		
- - - - 1) taureaux de combat importés pour les besoins d'une manifestation tauromachique déterminée et conduits directement au toril.....	25	12,5
- - - - 2) autres.....	25	27,5
- - - d) boeufs à l'exclusion des bouvillons et génisses.....	25	27,5
- - - e) autres.....	25	27,5
- B autres :		
- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II autres.....	25	27,5

01-03 Animaux vivants de l'espèce porcine :**- A des espèces domestiques :**

- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II autres.....	25	12,5

- B autres :

- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II autres.....	25	27,5

01-04 Animaux vivants des espèces ovine et caprine :**- A des espèces domestiques :**

- - I ovins :		
- - - a) reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - - b) autres.....	25	27,5
- - II caprins :		
- - - a) reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - - b) autres.....	25	27,5
- B autres :		
- - I reproducteurs de race pure (a).....	10	2,5
- - II autres.....	25	27,5

01-05 Volailles vivantes de basse-cour :

- A poussins et canetons dits " d'un jour ".....	10	2,5
--	----	-----

(a) Sous les conditions fixées par la réglementation en vigueur (voir arrêté ministériel du 16.8.1957)

01-05

- B Autres..... 25 27,5

01-06 Autres animaux vivants :

- A lapins domestiques..... 25 27,5

- B pigeons :

- - I dits " de tir " Importés pour les besoins d'une manifestation publique (concours) déterminée et conduits directement à destination sous le couvert d'un acquit à caution à faire décharger par le service des douanes où est organisé le concours. 25 12,5

- - II pigeons voyageurs..... 25 27,5

- - III autres..... 25 27,5

- C autres :

- - I abeilles..... 10 12,5

- - II camélidés..... 25 2,5

- - III animaux destinés aux parcs zoologiques, national ou des collectivités locales, importés à leur ordre ou pour leur compte et conduits directement à ces parcs..... 25 7,5

- - IV autres..... 25 27,5

02-01

02-01 Viandes et abats comestibles des animaux repris aux n° 01-01 à 01-04 inclus, frais, réfrigérés ou congelés :

- A Viandes..... 70 45

- B Abats :

- - I destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques :

- - - a) foles congelés..... 40 17,5

- - - b) autres..... 70 45

- - II autres :

- - - a) foles congelés..... 40 17,5

- - - b) autres..... 70 45

02-02 Volailles mortes de basse-cour et leurs abats comestibles (à l'exception des foles), frais, réfrigérés ou congelés..... 70 45

02-03 Foles de volailles frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure..... 70 45

02-04 Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés..... 70 45

02-05 Lard, à l'exclusion du lard contenant des parties maigres (entrelardé), graisse de porc et graisse de volailles non pressées ni fondues, ni extraites à l'aide de solvants, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés..... 70 45

02-05

02-06 Vandes et abats comestibles de toutes espèces (à l'exclusion des foies de volailles),
salés ou en saumure, séchés ou fumés..... 70 45

03-01

03-01 Poissons frais (vivants ou morts), réfrigérés ou congelés :

- A. d'eau douce :

- - I destinés au repeuplement des rivières.....	40	22,5
- - II autres.....	70	45

- B. de mer.....	70	45
------------------	----	----

03-01

- C. Foies, Oeufs et laitances..... 70 45

03-02 Poissons séchés, salés ou en saumure ; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage..... 70 45

03-03 Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts), réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure ; crustacés non décortiqués, simplement cuits à l'eau :

- A. Crustacés..... 70 45

- B. mollusques, y compris les coquillages:

- - I. huîtres:

- - - a) huîtres plates ne pesant pas plus de 40g. la pièce..... 50 2,5

- - - b) huîtres plates pesant plus de 40g. la pièce..... 70 45

- - - c) huîtres dites "portugaises" ne pesant pas plus de 35 g. la pièce (naissains).. 50 2,5

- - - d) huîtres dites "portugaises" pesant plus de 35 g. la pièce..... 70 45

- - - e) autres huîtres..... 70 45

- - II. autres..... 70 45

04-01 Lait : les produits laitiers non concentrés ni sucrés :		
- A d'une teneur en poids de matières grasses inférieure ou égale à 6%.....	30	22,5
- B autres.....	30	22,5
04-02 Lait : les produits laitiers concentrés ou sucrés :		
- A sans addition de sucre :		
- A 1) en conditionnement en petits récipients pour la vente au détail et		
utilisés directement par le consommateur.....	30	17,5
- A 2) autres.....	30	22,5
- B lait en poudre ou granulé :		
- B 1) conditionnement immédiat d'un contenu net inférieur ou égal à 5 kg.....	30	17,5
- B 2) autres.....	25	22,5
- C lait sucré en poudre ou granulé :		
- C 1) conditionnement immédiat d'un contenu net de 454 g.....	30	22,5
- C 2) autres.....	30	22,5
- D lait sucré en poudre ou granulé :		
- D 1) conditionnement immédiat d'un contenu net de 500 g. et moins.....	30	17,5
- D 2) autres.....	30	17,5
- E autres.....	25	22,5
- F autres qu'en poudre ou granulé :		
- F 1) conditionnement immédiat d'un contenu net de 454 g.....	30	17,5
- F 2) autres.....	25	22,5
04-03 Beurre :		
- A d'une teneur en poids de matières grasses inférieure ou égale à 84%.....	30	12,5
- B autres.....	30	12,5

04-04

04-04 Fromages et caillébotte..... 70 45

04-05 Oeufs d'oiseaux et jaunes d'oeufs, frais, séchés ou autrement conservés, sucrés ou non :

- A Oeufs en coquilles, frais ou conservés :

- - I oeufs de volailles de basse-cour :

- - - a oeufs à couvrir (a)..... 15 7,5

- - - b autres..... 30 32,5

- - II autres oeufs :

- - - a oeufs à couvrir (a)..... 15 7,5

- - - b) autres..... 30 32,5

- B Oeufs dépourvus de leurs coquilles et jaunes d'oeufs :

- - I propres à des usages alimentaires :

- - - a) oeufs dépourvus de leurs coquilles..... 30 32,5

- - - b) jaunes d'oeufs..... 30 32,5

- - II autres..... 30 32,5

04-06 Miel naturel..... 30 27,5

04-07 Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs..... 30 12,5

(a) Aux conditions fixées par la réglementation en vigueur (voir arrêté ministériel du 16 Août 1957).

05-01

05-01	Cheveux bruts, mêmes lavés et dégraissés ; déchets de cheveux.....	30	12,5
05-02	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la broserie; déchets de ces soies et poils	30	12,5
05-03	Crins et déchets de crins, mêmes en nappes avec ou sans support en autres matières.....	30	12,5
05-04	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons.....	30	17,5
05-05	Déchets de poissons	30	12,5
05-06	Tendons et nerfs, rognures et autres déchets similaires de peaux non tannées.....	30	12,5
05-07	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simplement nettoyés, désin- fectés ou traités en vue de leur conservation ; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes :		
	- A Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet.....	30	12,5
	- B Plumes à lit et duvet :		
	- - I Bruts.....	30	12,5
	- - II autres.....	30	12,5
	- C autres.....	30	12,5
05-08	Os et cornillons, bruts, dégraissés ou simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou bien dégelatinés ; poudres et déchets de ces matières.....	30	12,5
05-09	Cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les déchets et poudres ; fanons de baleine et d'animaux similaires, bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les barbes et déchets.....	30	12,5

05-11

05-11	Ecaïlle de tortue (carapaces, feuilles détachées), bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme ; onglons, rognures et déchets.....	30	12,5
05-12	Corail et similaires, bruts ou simplement préparés, mais non travaillés ; coquillages vides bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme ; poudre et déchets de coquillages vides.....	30	12,5
05-13	Eponges naturelles :		
	- A brutes.....	30	12,5
	- B autres.....	30	27,5
05-14	Ambre gris, castoreum, civette et musc ; cantharides et bile, même séchées ; substances animales utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire.....	30	12,5
05-15	Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs ; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine :		
	- A Poissons d'une longueur de 6 cm ou moins et crevettes, séchés.....	30	12,5
	- B autres :		
	- - I sang de bétail, même comestible, liquide ou desséché.....	30	12,5
	- - II oeufs et laitances de poissons, non comestibles :		
	- - - a) oeufs fécondés vivants, destinés à la reproduction.....	Ex	2,5
	- - - b) oeufs salés de morue, de maquereaux et similaires, constituant des rognons pour la pêche.....	Ex	Ex
	- - III sperme d'animaux.....	Ex	2,5
	- - IV autres.....	30	12,5

06-01

06-01 Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur :

- A en repos végétatif.....	20	2,5
- B en végétation ou en fleur.....	40	32,5

06-02 Autres plantes et racines vivantes, y compris les boutures et greffons :

- A Boutures non racinées et greffons :		
- - I de vigne.....	20	2,5
- - II autres.....	20	2,5
- B Plants de vigne greffés ou racinés.....	20	2,5
- C Plants d'ananas.....	20	2,5
- D autres :		
- - I fleuris ou en boutons.....	40	32,5

- - II autres.....	20	2,5
--------------------	----	-----

06-03 Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés.....

70 45

06-04 Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés, à l'exclusion des fleurs et boutons du n° 06-03.....

70 45

07-01

07-01 Légumes et plantes potagères, à l'état frais ou réfrigéré :

- A pommes de terre :		
- - I De semence (a).....	30	2,5
- - II De primeurs.....	30	17,5
- - III autres.....	30	17,5
- B Choux.....	70	45
- C Epinards et tétérages.....	70	45
- D Salades, y compris les endives et les chicorées.....	70	45
- E Cardes et cardons.....	70	45
- F Légumes à cosse, en grains ou en cosse.....	70	45
- G Carottes, navets, betteraves à salades, salsifis, céleris-raves, radis et autres racines comestibles similaires	70	45
- H Oignons, échalotes et aulx.....	70	45
- I J Poireaux et autres alliacées (civettes, ciboules, ciboulettes, etc...).....	70	45
- K Asperges.....	70	45
- L Artichauts.....	70	45
- M Tomates.....	70	45
- N Olives.....	70	45
- O Câpres.....	70	45
- P Concombres et cornichons.....	70	45

(a) aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

07-01

- Q Champignons et truffes.....	70	45
- R Fenouil.....	70	45
- S Poivrons doux ou piments doux (capsicum grossum).....	70	45
- T autres.....	70	45

07-02 Légumes et plantes potagères, cultivés ou non, à l'état congelé :

- A Olives.....	30	27,5
- B Pommes de terre.....	30	12,5
- C Champignons et truffes.....	30	27,5
- D Câpres.....	30	27,5
- E Asperges.....	30	27,5
- F Endives (chicorée Witloof).....	30	27,5
- G Concombres et cornichons.....	30	27,5
- H Choux dits de Bruxelles.....	30	27,5
- I J autres.....	30	22,5

07-03 Légumes et plantes potagères présentés dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, mais non spécialement préparés pour la consommation immédiate :

- A Olives.....	30	27,5
- B Câpres.....	30	27,5
- C Oignons.....	30	22,5
- D Concombres et cornichons.....	30	27,5
- E Tomates.....	30	22,5
- F autres légumes et plantes potagères :		
- - I Pommes de terre.....	30	12,5
- - II Champignons et truffes.....	30	27,5
- - III Asperges.....	30	27,5
- - IV Endives (chicorée Witloof).....	30	27,5
- - V Choux dits de Bruxelles.....	30	27,5
- - VI autres.....	30	22,5
- G Mélanges de légumes et de plantes potagères ci-dessus.....	30	22,5

07-04 Légumes et plantes potagères desséchés, déshydratés ou évaporés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés :

- A Oignons.....	50	32,5
- B Autres.....	50	32,5

07-05 Légumes à coque secs, écosés, même décortiqués ou cassés :

- A Pois, y compris les pois-chiches et haricots :		
- - I de semence (a).....	10	2,5
- - II autres.....	30	27,5

(a) dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

07-05

- B Lentilles :		
- - I de semence (a).....	10	2,5
- - II autres.....	30	27,5
- C Autres :		
- - I de semence (a).....	10	2,5
- - II autres.....	30	27,5

07-06 Racines de manioc, d'arrow-root et de salep, topinambours, patates douces et autres racines et tubercules similaires à haute teneur en amidon ou en inuline, même séchées ou débitées en morceaux ; moelle du sagoutier :

- A Topinambours.....	20	17,5
- B Racines de manioc, d'arrow-root et de salep et autres racines et tubercules similaires à haute teneur en amidon, à l'exclusion des patates douces.....	20	17,5
- C Autres.....	20	17,5

08-01

08-01 Dattes, bananes, ananas, mangues, mangoustes, avocats, goyaves, noix de coco, noix du Brésil, noix de cajou (d'acajou ou d'anacarde), frais ou secs, avec ou sans coques :

- A Dattes.....	100	27,5
- B Bananes, y compris les bananes séchées en vert (cossettes).....	70	45
- C Ananas.....	70	45
- D Avocats.....	70	45
- E Noix de coco et noix de cajou.....	70	45
- F Noix du Brésil.....	70	45
- G autres.....	70	45

08-02 Agrumes, frais ou secs :

- A Oranges.....	40	27,5
- B Mandarines et satsumas ; clémentines, tangerines et autres hybrides similaires d'agrumes.....	40	27,5
- C Citrons.....	40	27,5
- D Pamplemousses et pomelos.....	40	27,5
- E autres.....	40	27,5

08-03 Figues, fraîches ou sèches :

- A Fraîches.....	40	27,5
- B Sèches.....	40	27,5

08-04 Raisins, frais ou secs :

- A Frais.....	40	27,5
- B Secs.....	70	45

08-05 Fruits à coques (autres que ceux du n° 08-01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués.....

70 45

08-05

08-06 Pommes, poires et coings, frais.....

08-07 Fruits à noyaux, frais :

- A Abricots 27,5
- B Pêches, y compris les brugnons et nectarines..... 2,5
- C Cerises..... 27,5
- D Prunes..... 27,5
- E Autres.....

08-08 Baies fraîches :

- A Fraises..... 40
- B Airelles et myrtilles..... 9,5
- C Framboises, groseilles à grappes noires (cassis) et rouges..... 27,5
- D Papayes.....
- E autres.....

08-09 Autres fruits frais :

- A Melons..... 27,5
- B Pastèques..... 27,5
- C autres..... 27,5

08-10 Fruits, cuits ou non, à l'état congelé, sans addition de sucre :

- A Fraises, framboises, groseilles à grappes noires (cassis) et rouges..... 27,5
- B Oreillons d'abricots.....
- C Autres.....

08-11 Fruits conservés provisoirement (par exemple au vinaigre, au sucre, salés, soufrés ou additionnés d'autres substances servant à assurer leur conservation), mais impropres à la consommation en l'état :

- A Abricots..... 27,5
- B Oranges..... 27,5
- C Papayes..... 27,5
- D autres..... 27,5

08-12 Fruits séchés (autres que ceux des n° 08-01 à 08-05 inclus)

08-13

08-13

Ecorces d'agrumes et de melons, fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, souf-
rée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur con-
servation ou bien séchées.....

40

27,5

09-01

09-01 Café, même torréfié ou décaféiné ; coques et pellicules de café ; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange :

- A Café :		
- - I non torréfié.....	40	27,5
- - II torréfié.....	70	45
- B Coques et pellicules :		
- - I non torréfiées.....	30	22,5
- - II torréfiées.....	70	45
- C Succédanés contenant du café.....	70	45

09-02 Thé..... 40 27,5

09-03 Maté..... 50 27,5

09-04 Poivre (du genre "Piper") ; piments (du genre "Capsicum" et du genre "Pimenta") :

- A non broyés ni moulus :		
- - I Poivre.....	60	42,5
- - II Piments.....	70	45
- B Broyés ou moulus :		
- - I Piments du genre "Capsicum".....	70	45
- - II autres :		
- - - a) Poivre.....	60	42,5
- - - b) Piments ou piments.....	70	45

09-05 Vanille..... 70 45

09-06 Cannelle et fleurs de cannellier..... 70 45

09-07 Girofles (antofies, clous et griffes)..... 50 37,5

09-08 Noix muscades, macis, amomes et cardamomes..... 70 45

09-09 Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi et de genlèvre :

- A non broyées ni moulues.....	50	32,5
---------------------------------	----	------

09-09

(1-01)

- B broyées ou moulues..... 50 32,5

09-10 Thym, laurier, safran ; autres épices :

- A Thym..... 50 32,5

- B Feuilles de laurier..... 50 32,5

- C Safran..... 50 32,5

- D Gingembre..... 50 32,5

- E autres épices, y compris les mélanges visés à la note 1b du présent chapitre :

- - I Fenugrec :

- - - a) graines à ensemercer..... 10 2,5

- - - b) autres..... 20 12,5

- - II Curcuma..... 50 32,5

- - III non dénommés..... 50 32,5

10-01

10-01 Froment et meteil :

- A Froment (blé) tendre.....	30	Ex
- B Froment (blé) dur.....	30	Ex
- C autres.....	30	Ex

10-02 Seigle..... 30 Ex**10-03 Orge :**

- A destiné à l'ensemencement (a).....	10	Ex
- B autre :		
- - I de brasserie.....	30	Ex
- - II non dénommé.....	30	Ex

10-04 Avoine..... 30 Ex**10-05 Maïs..... 30 Ex****10-06 Riz :**

- A en paille ou en grains non pelés :		
- - I Riz en paille.....	30	32,5
- - II Riz en grains non pelés :		
- - - a) de semence (a).....	10	Ex
- - - b) autre.....	30	32,5
- B en grains entiers pelés, même polis ou glacés.....	30	32,5

- C en brisures.....	30	32,5
----------------------	----	------

10-07 Sarrasin, millet, alpiste et sorgho ; autres céréales :

- A Sarrasin.....	30	Ex
- B Millet.....	30	Ex
- C Graines de Sorgho et de dahl.....	30	Ex
- D Alpiste.....	30	Ex
- E Non dénommés.....	30	Ex

a) aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

11-01

11-01 Farines de céréales :

- A de froment (blé) ou de metell.....	50	37,5
- B de seigle.....	50	37,5
- C d'orge.....	50	37,5
- D d'avoine.....	50	37,5
- E de maïs.....	50	37,5
- F de riz.....	50	37,5
- G de sarrasin.....	50	37,5
- H de millet.....	50	37,5
- IJ d'alpiste.....	50	37,5
- K de sorgho ou de dari.....	50	37,5
- L autres.....	50	37,5

11-02 Gruaux, semoules ; grains mondés, perlés, concassés, aplatis (y compris les flocons)
à l'exception du riz pelé, glacé, poli ou en brisures ; germes de céréales, même
en farine :

- A gruaux, semoules.....	50	37,5
- B grains mondés (décortiqués ou pelés).....	50	37,5
- C Grains perlés.....	50	37,5
- D Grains seulement concassés ou aplatis.....	50	37,5
- E Flocons.....	50	37,5

11-02

	- F Germes de céréales, même en farine	50	37,5
11-05	Farines de légumes secs repris au N° 07-05 :		
	- A de pois, de haricots ou de lentilles.....	50	37,5
	- B autres.....	50	37,5
11-04	Farines de fruits repris au chapitre 8 :		
	- A de bananes.....	50	32,5
	- B de noix de coco.....	50	32,5
	- C autres.....	50	32,5
11-05	Farine, semoule et flocons de pommes de terre.....	50	32,5
11-06	Farines et semoules de sagou, de manioc, d'arrow-root, de salep et d'autres racines et tubercules repris au N° 07-06 :		
	- A dénaturées.....	50	32,5
	- B autres.....	50	32,5
11-07	Malt, même torréfié :		
	- A non torréfié.....	50	22,5
	- B torréfié.....	50	22,5
11-08	Amidons et féculs ; Inuline :		
	- A Amidons et féculs.....	50	17,5
	- B Inuline.....	50	17,5
11-09	Gluten de froment, même à l'état sec :		
	- A non torréfié.....	50	12,5
	- B torréfié.....	50	12,5

12-01

12-01 Graines et fruits oléagineux, même concassés :

- A Graines oléagineuses de semence (a).....	10	2,5
--	----	-----

-B Autres :

- - I Graines de lin.....	40	22,5
- - II Graines de ricin.....	40	22,5
- - III Autres.....	25	5

12-02 Farines de graines et de fruits oléagineux, non deshullées, à l'exclusion de la farine de moutarde.....	25	17,5
---	----	------

12-03 Graines, spores et fruits à ensemercer :

- A Graines de betteraves.....	10	2,5
- B Graines forestières.....	10	2,5
- C Graines fourragères.....	10	2,5
- D Graines de fleurs et graines de choux-raves (Brassica oléacée, var-caulorapa et gongylodes).....	10	2,5
- E Autres.....	10	2,5

(a) Les graines oléagineuses de semence sont admises en franchise sous les conditions fixées par un arrêté du ministre de l'agriculture pris en accord avec le ministre de l'Economie Nationale.

12-03

12-04	Betteraves à sucre (même en cossettes), fraîches, séchées ou en poudre ; cannes à sucre :		
	- A Betteraves à sucre.....	20	17,5
	- B Cannes à sucre.....	20	17,5
12-05	Racines de chicorée, fraîches ou séchées, même coupées, non torréfiées.....	20	17,5
12-06	Houblon (cônes et lupuline).....	20	17,5
12-07	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides et similaires, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés :		
	- A Pyrèthre (fleurs, feuilles, tiges, écorces, racines).....	25	22,5
	- B Ecorces de quinquina.....	20	12,5
	- C Racines de réglisse.....	20	12,5
	- D Quassia amara (bois et écorces).....	20	12,5
	- E Fèves de tonka.....	20	12,5
	- F Fèves de calabar.....	20	12,5
	- G Pouvre de cubèbe.....	60	42,5
	- H Feuilles de coca.....	20	12,5
	- IJ Autres bois, racines et écorces ; mousses, lichens et algues.....	20	12,5
	- K autres.....	20	12,5
12-08	Caroubes fraîches ou sèches, même concassées ou pulvérisées ; noyaux de fruits et produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs :		
	- A Caroubes.....	30	17,5
	- B Graines de caroubes.....	30	17,5
	- C Noyaux d'abricots, de pêches ou de prunes et amandes de ces noyaux.....	30	17,5
	- D autres.....	30	17,5
12-09	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées.....	30	22,5
12-10	Betteraves fourragères, rutabagas, racines fourragères ; foin, luzerne, sainfoin, trèfle, choux fourragers, lupin, vesces et autres produits fourragers similaires :		
	- A Betteraves fourragères, rutabagas, et autres racines fourragères.....	30	22,5
	- B autres.....	30	22,5

13-01

13-01 Matières premières végétales pour la teinture ou le tannage..... 30 2,5

13-02 Gomme laque, même blanchie ; gommés, gommés résines, résines et baumes naturels :

- A Gomme laque..... 15 12,5

- B Résines de conifères..... 15 12,5

- C autres..... 15 12,5

13-03 Sucres et extraits végétaux ; matières pectiques, pectinates et pectates ; agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux :

- A Sucres et extraits végétaux..... 20 17,5

- B Matières pectiques, pectinates et pectates..... 20 17,5

- C Agar-agar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux :

- - I Agar-agar..... 20 17,5

- - II Mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes..... 25 22,5

- - III autres..... 20 17,5

14-01

14-01	Matières végétales employées principalement en vannerie ou en sparterie (osiers, roseaux, bambous, rotins, joncs, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et similaires) :		
- A Osiers.....	30	22,5	
- B Bambous ; roseaux et similaires.....	30	22,5	
- C Rotins, joncs et similaires.....	30	22,5	
- D Pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes.....	30	22,5	
- E Autres.....	30	22,5	

14-02 **Matières végétales employées principalement pour le rembourrage (kapok, crin végétal, crin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support en autres matières :**

- A sur support.....	20	17,5
- B autres.....	20	17,5

14-03 **Matières végétales employées principalement pour la fabrication des balais et des broasses (sorgho, plassava, chiendent, istie et similaires), même en torsades ou en faisceaux :**

- A plassava, chiendent, istie et similaires.....	30	7,5
- B autres.....	30	22,5

14-04 **Grains durs, pépins, coques et noix (noix de corozo, de palmier-doum et similaires), à tailler.....**

15 12,5

14-05 **Produits d'origine végétale, non dénommés ni compris ailleurs :**

- A sur support.....	20	17,5
- B autres.....	20	17,5

15-01

15-01 Saïndoux, autres graisses de porc et graisses de volailles, pressés, fondus ou extraits à l'aide de solvants :

- A Saïndoux et autres graisses de porc pressées ou fondues.....	30	17,5
- B graisse de volailles pressée ou fondue.....	30	17,5

15-02 Sulfs (des espèces bovine, ovine et caprine) bruts, fondus ou extraits à l'aide de solvants, y compris les sulfs dits "premiers jus" :

- A destinés à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires :		
- - I Sulfs bruts dits "en rames" ou "en tranches".....	30	12,5
- - II autres.....	30	17,5
- B autres :		
- - I Sulfs de l'espèce bovine, y compris le sulf dit "premier jus" :		
- - - a) bruts, dits "en rames" ou "en tranches".....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	17,5
- - II non dénommés :		
- - - a) bruts, dits "en rames" ou "en tranches".....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	17,5

15-03 Stéarine solaire ; oléo-stéarine ; huile de saïndoux et oléo-margarine non émulsionnée, sans mélange, ni aucune préparation :

- A Stéarine solaire et oléo-stéarine.....	25	17,5
- B Huile de sulf, destinée à des usages industriels autres que la fabrication de produits alimentaires.....	25	17,5
- C autres.....	25	17,5

15-04 Graisses et huiles de poissons et de mammifères marins, même raffinées :

- A Huiles de foies de poissons.....	25	17,5
- B Huile de baleine.....	25	17,5
- C autres.....	25	17,5

15-05 Graisses de Suint et Substances grasses, dérivées, y compris la lanoline :

- A Graisse de Suint brute (Suintine).....	25	17,5
- B autres.....	25	17,5

15-06 Autres graisses et huiles animales (huile de pied de boeuf, graisses d'os, graisses de déchets, etc....)

25 17,5

15-07 Huiles végétales fixes, fluides ou concrètes, brutes, épurées ou raffinées :

- A Huile d'olive :		
- - I ayant subi un processus de raffinage.....	40	32,5
- - II autre.....	40	12,5

15-07

- B Huiles de bois de chine, d'abrasin, de Tung, d'oléococca, d'ottolica; cire de Myrica et cire du Japon :		
- - I brutes.....	40	12,5
- - II autres.....	40	32,5
- C Huile de Ricin.....	40	12,5

- D Autres huiles :		
- - I destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits alimentaires :		
- - - a) brutes.....	40	12,5

- - - b) autres :		
- - - - 1. huile de graines de tabac.....	40	32,5
- - - - 2. non dénommées :		
- - - - - aa. de palme.....	40	12,5
- - - - - bb. de palmiste.....	40	12,5
- - - - - cc. de coco ou de coprah.....	40	12,5

- - - - dd. autres.....	40	32,5
- - II autres :		
- - - a) de palme.....	40	12,5

- - - b) non dénommées :		
- - - - 1. concrètes, en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg. ou moins.....	40	32,5
- - - - 2. concrètes, autrement présentées, fluides :		
- - - - - aa. brutes.....	40	12,5

- - - - bb. autres :		
- - - - - 11. de palmiste.....	40	12,5
- - - - - 22. de coco, de coprah.....	40	12,5
- - - - - 33. autres.....	40	32,5

15-08	Huiles animales ou végétales cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, stannolées ou autrement modifiées.....	25	17,5
-------	--	----	------

15-09	Dégras.....	25	17,5
-------	-------------	----	------

15-10	Acides gras industriels, huiles acides de raffinage, alcools gras industriels :		
- A Acide stéarique.....	20	17,5	
- B Acide oléique.....	20	17,5	

15-10

	- C Autres acides gras Industriels, huiles acides de raffinage.....	20	17,5
	- D Alcools gras Industriels.....	20	17,5
15-11	Glycérine, y compris les eaux et lessives glycérolineuses :		
	- A Glycérine brute, y compris les eaux et lessives glycérolineuses.....	25	17,5
	- B autres y compris la glycérine synthétique :		
	- - I glycérine synthétique brute.....	25	17,5
	- - II autres.....	25	22,5
15-12	Huiles et graisses animales ou végétales partiellement ou totalement hydrogénées et graisses animales ou végétales solidifiées ou épaissies par tout autre procédé, même raffinées, mais non préparées :		
	- A présentées en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins.....	30	27,5
	- B autrement présentées :		
	- - I en emballages immédiats d'un contenu net supérieur à 1 kg et inférieur ou égal à 20 kg.....	30	27,5
	- - II autres.....	30	12,5
15-13	Margarine, simili-saindoux et autres graisses alimentaires préparées.....	70	45
15-14	Blanc de baleine et d'autres cétacés (spermaceti), brut, pressé ou raffiné, même artificiellement coloré.....	10	12,5
15-15	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même artificiellement colorées :		
	- A brutes.....	20	17,5
	- B autres.....	20	17,5
15-16	Cires végétales, même artificiellement colorées.....	15	12,5
15-17	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.....	15	12,5

16-01

16-01 Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang..... 70 45

16-02 Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats..... 70 45

16-03 Extraits et jus de viandes ; extraits de poisson..... 70 45

16-04 Préparations et conserves de poissons, y compris le caviar et ses succédanés..... 70 45

16-05 Crustacés et mollusques (y compris les coquillages), préparés ou conservés..... 70 45

17-01

17-01 Sucres de betterave et de canne, à l'état solide :

- A Sucres bruts.....	100	10
- B Sucres raffinés ou agglomérés.....	100	12,5
- C autres, y compris le saccharose chimiquement pur.....	100	12,5

17-02 Autres sucres ; sirops ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés :

- A Lactose et sirop de lactose.....	25	17,5
- B Glucose et sirop de glucose.....	25	17,5
- C Sucre et sirop d'érable.....	25	17,5
- D Autres sucres et sirops.....	25	17,5
- E Succédanés du miel, même mélangés de miel naturel.....	25	17,5
- F Sucres et mélasses, caramélisés.....	25	17,5

17-03 Mélasses, même décolorées..... 20 17,5

17-04 Sucreries sans cacao..... 70 45

17-05

17-05 Sucres, sirops et mûsses aromatisés ou additionnés de colorants (y compris le sucre vanillé ou vanilliné), à l'exclusion des jus de fruits additionnés de sucre en toutes proportions..... 70 45

18-01

18-01	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés.....	25	17,5
18-02	Coques, pelures, pellicules et déchets de cacao.....	40	27,5
18-03	Cacao en masse ou en pains (pâte de cacao), même dégraissé.....	45	32,5
18-04	Beurre de cacao, y compris la graisse et l'huile de cacao.....	30	22,5
18-05	Cacao en poudre, non sucré.....	70	45
18-06	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.....	70	45

19-01

19-01 Extrait de malt :

- A d'une teneur en extrait sec égale ou supérieure à 90 % en poids..... 30 27,5
- B autres..... 30 27,5

19-02 Préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires, à base de farines, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, même additionnées de cacao dans une proportion inférieure à 50 % en poids :

- A Farines lactées et autres préparations pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques :
- I sans cacao..... 30 17,5
- II contenant du cacao..... 30 27,5
- B autres..... 30 27,5

19-03 Pâtes alimentaires :

- A contenant des oeufs..... 50 37,5
- B autres..... 50 37,5

19-04 Tapioca, y compris celui de fécule de pommes de terre..... 50 32,5

19-05 Produits à base de céréales obtenus par le soufflage ou le grillage : "puffed rice", "Corn Flakes" et analogues :

- A à base de maïs..... 30 32,5
- B à base de riz..... 30 32,5
- C autres..... 30 32,5

19-06 Hosties, cachets pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuilles et produits similaires..... 30 27,5

19-07 Pains, biscuits de mer et autres produits de la boulangerie ordinaire, sans addition de sucre, de miel, d'oeufs, de matières grasses, de fromage ou de fruits :

- A Pain croustillant dit "knackebrot"..... 30 27,5
- B Pain azyne..... 30 27,5
- C Pain au gluten pour diabétiques..... 30 27,5
- D non dénommés..... 30 27,5

19-08 Produits de la boulangerie fine, de la pâtisserie et de la biscuiterie, même additionnés de cacao en toutes proportions..... 70 45

20-01

20-01	Légumes, plantes potagères et fruits préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, avec ou sans sel, épices, moutarde ou sucre.....	70	45
-------	--	----	----

20-02	Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique.....	70	45
-------	---	----	----

20-02

20-03 Fruits à l'état congelé, additionnés de sucre..... 70 45

20-04 Fruits, écorces de fruits, plantes et parties de plantes, confites au sucre (égouttées,
glacés, cristallisés)..... 70 45

20-05 Purées et pâtes de fruits, confitures, gelées, marmelades, obtenues par cuisson,
avec ou sans addition de sucre..... 70 45

20-06 Fruits autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'alcool..... 70 45

20-06

20-07

Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre.....

70

45

21-01

21-01	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits :		
	- A Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café.....	50	32,5
	- B Extraits.....	70	45
21-02	Extraits ou essences de café, de thé ou de maté ; préparations à base de ces extraits ou essences.....	70	45
21-03	Farine de moutarde et moutarde préparée.....	70	45
21-04	Sauces ; condiments et assaisonnements, composés.....	70	45
21-05	Préparations pour soupes, potages ou bouillons ; soupes, potages ou bouillons, préparés ; préparations alimentaires composées homogénéisées.....	70	45
21-06	Levures naturelles, vivantes ou mortes ; levures artificielles préparées :		
	- A Levures naturelles vivantes.....	50	32,5
	- B Levures naturelles mortes.....	50	32,5
	- C Levures artificielles préparées.....	50	32,5
21-07	Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs :		
	- A Céréales en grains ou en épis, précuites ou autrement préparées.....	70	45
	- B Pâtes alimentaires, non farcies, cuites ; pâtes alimentaires farcies... ..	70	45
	- C Glaces de consommation.....	70	45

21-07

- D. Yaghourts préparés, laits et substituts de laits en poudre pour l'alimentation des enfants ou pour usages diététiques ou culinaires :

- I. Yaghourts préparés.....	70	45
- II. laits préparés et substituts de laits en poudre :		
- - a) pour l'alimentation des enfants :		
- - - 1. en emballages immédiats d'un contenu net inférieur ou égal à 2 kgs (a).....	30	17,5
- - - 2. autres.....	70	45
- - b) pour usages diététiques.....	70	45
- - c) pour usages culinaires.....	70	45
- E. Préparations dites "fondues".....	70	45
- F. autres :		
- - I. comprimés et dosettes de saccharine.....	40	17,5
- - II. autres comprimés pour usages alimentaires à base de parfums naturels ou artificiels (vanille, etc....)	70	45
- - III. non dénommés.....	70	45

22-01

22-01 Eau, eaux minérales, eaux gazeuses, glace et neige :

- A Eaux minérales naturelles ou artificielles, eaux gazeuses :		
- - I Eaux minérales naturelles ou artificielles :		
- - - a) naturelles.....	80	42,5
- - - b) artificielles, non aromatisées, ni sucrées.....	70	45
- - II Eaux gazeuses, non aromatisées, ni sucrées.....	70	45
- B autres (eaux naturelles, glace et neige) :		
- - I Eaux naturelles, non distillées.....	50	27,5
- - II Glace (naturelle ou artificielle) et neige.....	50	22,5

22-02 Limonades, eaux gazeuses aromatisées (y compris les eaux minérales ainsi traitées) et autres boissons non alcooliques, à l'exclusion des jus de fruits et de légumes du n° 20.07.....

70 45

22-03 Bières :

- A Présentées en bouteilles, flacons, cruchons, flasques et contenants analogues d'une capacité de cinq litres ou moins.....	70	45
- B Autrement présentées :		
- - I bières semi-ouvrées (non filtrées ni pasteurisées), présentées en contenants d'une capacité au moins égale 30 hl, importées par les industriels intéressés et conduites directement dans leurs établissements.....	45	32,5
- - II autres.....	70	45

22-04 Moûts de raisins partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool.....

70 45

22-05 Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles).....

70 45

22-06 Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques.....

70 45

22-07

22-07 Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées..... 70 45

22-08 Alcool éthylique non dénaturé de 80° et plus ; alcool éthylique dénaturé de tous titres..... 70 45

22-09 Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80° ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses ; préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication des boissons..... 70 45

22-10 Vinaigres comestibles et leurs succédanés comestibles..... 70 45

23-01

23-01	Farines et poudres de viandes et d'abats, de poissons, crustacés ou mollusques, impropres à l'alimentation humaine ; cratons :		
	- A Farines et poudres de viandes et d'abats ; cratons.....	20	12,5
	- B Farines et poudres de poissons, de crustacés ou de mollusques.....	20	12,5
23-02	Sons, remoulages et autres résidus du criblage, de la mouture ou autres traitements des grains de céréales et de légumineuses :		
	- A des grains de céréales.....	25	2,5
	- B des graines de légumineuses.....	25	2,5
23-03	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie; drèches de brasserie et de distillerie ; résidus d'amidonnerie et résidus similaires.....	20	17,5
23-04	Tourteaux, grignons d'olives et autres résidus de l'extraction des huiles végétales, à l'exclusion des lies ou fèces :		
	- A Grignons d'olives et autres résidus de l'extraction de l'huile d'olive.....	20	12,5
	- B autres.....	20	12,5
23-05	Lies de vins ; tartre brut :		
	- A Lies de vin.....	30	22,5
	- B Tartre brut.....	30	22,5
23-06	Produits d'origine végétale de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux, non dénommés ni compris ailleurs :		
	- A Grands de chênes, marrons d'inde et meris de fruits.....	20	12,5
	- B autres.....	20	12,5
23-07	Préparations fourragères mélassées ou osérées ; autres préparations du genre de celles utilisées dans l'alimentation des animaux :		
	- A Produits dits " solubles " de poissons ou de baleine.....	25	17,5
	- B autres, contenant, isolément ou ensemble, même mélangés avec d'autres produits, de l'amidon ou de la fécule, du glucose ou du sirop de glucose relevant des sous-positions 17-02 B, 17-05 30 et 17-05 40 et des produits laitiers.....	25	17,5
	- C non dénommés.....	25	17,5

24-01

24-01 Tabacs bruts ou non fabriqués ; déchets de tabac..... 5 2,5

24-02 Tabacs fabriqués ; extraits ou sauces de tabac (pailles) :

- A Cigarettes.....	10	5
- B Cigares et cigarillos.....	10	5
- C Tabac à fumer.....	10	5
- D Tabac à mâcher et tabac à priser.....	10	5
- E Poudres de tabac.....	10	5
- F Tabac pressé ou saucé, pour la fabrication du tabac à priser.....	10	5
- G Extraits et sauces de tabac (pailles), y compris les lessives de tabac ; tabac aggloméré sous forme de feuilles ; autres :		
- - I Extraits et sauces de tabacs (pailles), y compris les lessives de tabac.....	30	12,5
- - II Tabac aggloméré sous forme de feuilles.....	10	5
- - III autres.....	10	5

25-01

25-01	Sel gemme, sel de saline, sel marin, sel préparé pour la table; chlorure de sodium pur; eaux mères de salines; eaux de mer :		
	- A Sel gemme, sel de saline, sel marin, sel préparé pour la table et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse.....	25	27,5
	- B Eaux mères de salines; eaux de mer.....	25	27,5
25-02	Pyrites de fer non grillées.....	30	12,5
25-03	Soufres de toute espèce, à l'exclusion du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal :		
	- A bruts.....	30	7,5
	- B autres.....	30	7,5
25-04	Graphite naturel.....	10	12,5
25-05	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères relevant du n° 26.01.....	10	2,5
25-06	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, brutes, dégrossies ou simplement débitées par sciage :		
	- A bruts ou simplement dégrossis.....	10	12,5
	- B autres.....	10	12,5
25-07	Argiles (kaolin, bentonite, etc...) à l'exclusion des argiles expansées du n° 68.07, andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamotte et de dinas :		
	- A terres réfractaires et à grès (andalousite, cyanite ou disthène, sillimanite, mullite); terres de chamotte et de dinas.....	10	2,5
	- B autres.....	10	12,5
25-08	Craie.....	10	12,5
25-09	Terres colorantes, même calcinées ou mélangées entre elles; oxydes de fer micacés naturels :		
	- A Terres colorantes.....	10	12,5

25-09

	- B Oxydes de fer micacés naturels.....	10	12,5
25-10	Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels, apatite et crâles phosphatées.....	10	12,5
25-11	Sulfate de baryum naturel (barytine) ; carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum :		
	- A Sulfate de baryum.....	10	12,5
	- B Carbonate de baryum, même calciné.....	10	12,5
25-12	Farines siliceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues (kieselgur, tripollite, diatomite, etc..) d'une densité apparente inférieure ou égale à 1, même calcinées	10	12,5
25-13	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement:		
	- A pierre ponce en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins.....	10	12,5
	- B autres.....	10	12,5
25-14	Ardoise brute, refendue, dégrossie ou simplement débitée par sciage.....	10	12,5
25-15	Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5 et albâtre, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage.....	70	45
25-16	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, bruts, dégrossis ou simplement débités par sciage :		
	- A bruts ; dégrossis ; simplement débités par sciage ou refendage et d'une épaisseur supérieure à 25 cm.....	10	12,5
	- B simplement débités par sciage ou refendage et d'une épaisseur égale ou inférieure à 25 cm.....	10	12,5

25-17

25-17	Cailloux et pierres concassées (même traités thermiquement), graviers, macadam et tar macadam, des types généralement utilisés pour le bétonnage et pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts ; silex et galets, même traités thermiquement ; granulés et éclats (même traités thermiquement) et poudre des pierres des n° 25.15 et 25.16.....	10	12,5
-------	---	----	------

25-18	Dolomie, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage ; dolomie, même frittée ou calcinée ; plâs de dolomie :		
	- A Dolomie crue.....	10	12,5
	- B Dolomie frittée ou calcinée.....	10	12,5
	- C Plâs de dolomie.....	10	12,5

25-19	Carbonate de magnésium naturel (magnésite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de magnésium.....	10	12,5
-------	--	----	------

25-20	Gypse ; anhydrite ; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs, mais à l'exclusion des plâtres spécialement préparés pour l'art dentaire.....	15	17,5
-------	---	----	------

25-21	Castines et pierres à chaux ou à ciment.....	10	12,5
-------	--	----	------

25-22	Chaux ordinaire (vive ou éteinte) ; chaux hydraulique à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium.....	15	17,5
-------	--	----	------

25-23	Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers") même colorés.....	18	14,5
-------	---	----	------

25-24	Amiante (asbeste).....	10	2,5
-------	------------------------	----	-----

25-25	Ecume de mer naturelle (même en morceaux pelés) et ambre (succin) naturel ; écume de mer et ambre reconstitués, en plaquettes, baguettes, bâtons et formes similaires, simplement moulés ; jais.....	10	12,5
-------	--	----	------

25-26	Mica y compris le mica clivé en lamelles irrégulières (splittings) et les déchets de mica.....	10	12,5
-------	--	----	------

25-27	Stéatite naturelle, brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage ; talc :		
	- A Stéatite naturelle brute, dégrossie ou simplement débitée par sciage.....	10	12,5
	- B Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée.....	10	12,5

25-27

25-28	Cryolithe et chiolithe naturelles.....	10	12,5
25-29	Sulfures d'arsenic naturels.....	10	12,5
25-30	Borates naturels bruts et leurs concentrés (calcinés ou non) à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles ; acide borique naturel titrant au maximum 85% de BO_3H_3 sur produit sec.....	10	12,5
25-31	Feldspath ; leucite ; néphéline et néphéline syénite ; spath fluor :		
	- A Spath fluor.....	10	12,5
	- B autres.....	10	12,5
25-32	Carbonate de strontium (strontianite) même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de strontium ; matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs ; débris et tessons de poterie.....	10	12,5

26-01

26-01 Minerais métallurgiques, même enrichis ; pyrites de fer grillées (cendres de pyrites).. 10 2,5

26-02 Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer et de l'acier :

- A Poussières de hauts fourneaux (poussières de gueulard)..... 10 12,5
- B autres..... 10 12,5

26-03 Cendres et résidus (autres que ceux du n° 26.02), contenant du métal ou des composés métalliques :

- A de zinc 10 12,5

- B de plomb..... 10 12,5
- C Lessives résiduelles de carnaillite..... 10 12,5
- D autres..... 10 12,5

26-04 Autres scories et cendres, y compris les cendres de varech :

- A cendres de varech..... 10 12,5
- B autres..... 10 12,5

27-01

27-01 Houilles, briquettes, boulets et Combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille..... 20 2,5

27-02 Lignite et agglomérés de lignites..... 20 2,5

27-03 Tourbe (y compris la tourbe pour litière) et agglomérés de tourbe..... 20 2,5

27-04 Cokes et semi-cokes de houille, de lignite et de tourbe :

- A. de houille..... 20 2,5

- B. de lignites..... 20 2,5

- C. autres..... 20 2,5

27-05 Charbon de Cornue..... 20 2,5

27-05 bis Gaz d'éclairage, gaz pauvre, gaz à l'eau et gaz similaire..... 20 12,5

27-06 Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, y compris les goudrons minéraux étêtés et les goudrons minéraux reconstitués..... 20 12,5

27-07 Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues au sens de la note 2 du Chapitre :

- A. Huiles brutes..... 20 12,5

- B. Benzols, toluols, xylois, solvant-naphta (benzol lourd); huiles aromatiques assimilées au sens de la note 2 du présent chapitre, distillant plus de 65% de leur volume jusqu'à 250° C (y compris les mélanges d'essences de pétrole et de benzol); têtes sulfurées des huiles légères brutes..... 20 12,5

- C. Produits basiques..... 20 12,5

- D. Phénols, crésols et xylénols..... 20 12,5

- E. Naphtalène..... 20 12,5

- F. Anthracène..... 20 12,5

27-87

	- G autres.....	20	12,5
27-08	Bras et coke de bras de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux.....	20	2,5
27-09	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux.....	20	2,5
27-10	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs contenant en poids une proportion d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à 70 % et dont ces huiles constituent l'élément de base :		
	- A Huiles légères.....	20	12,5
	- B Huiles moyennes	20	12,5
	- C Huiles lourdes :		
	- - I Gasoil.....	20	12,5
	- - II Fuel-oils.....	20	12,5
	- - III Huiles lubrifiantes et autres.....	20	12,5

27-11

27-11 Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux :

- A. Propanes et butanes commerciaux.....	20	17,5
- B. autres.....	20	17,5

27-12 Vaseline :

- A. brute.....	20	12,5
- B. autre.....	20	12,5

27-13 Paraffine, cires de pétrole ou de minéraux bitumineux, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, résidus paraffineux ("gatch, slack wax", etc.), même colorés :

- A. Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe.....	20	12,5
- B. autres :		
- - I. bruts.....	20	12,5
- - II. autres.....	20	12,5

27-14 Bitume de pétrole, coke de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.....

20 2,5

27-15 Bitumes naturels et asphaltes naturels ; schistes et sables bitumineux ; roches asphaltiques.....

20 12,5

27-16 Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturel, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, "Cutbacks", etc...) :

- A Mastics bitumineux.....	20	12,5
- B autres :		
- - I bitumes fluxés ("cut-backs").....	20	17,5
- - II émulsions de bitumes de pétrole et similaires.....	20	17,5
- - III autres.....	20	12,5

27-17 Energie Electrique.....

Ex 2,5

28-01

I - ELEMENTS CHIMIQUES

28-01 Halogènes (fluor, chlore, brome, iode) :

- A Fluor.....	30	22,5
- B Chlore.....	60	42,5
- C Brome.....	30	22,5
- D Iode.....	30	22,5

28-02 Soufre sublimé ou précipité ; soufre colloïdal..... 30 7,5

28-03 Carbone (noirs de carbone notamment)..... 30 2,5

28-04 Hydrogène ; gaz rares ; autres métalloïdes :

- A Hydrogène.....	30	22,5
- B Gaz rares.....	30	17,5
- C Autres métalloïdes.....	30	22,5

28-05 Métaux alcalins et alcalino-terreux ; métaux de terres rares, yttrium et scandium, même mélangés ou alliés entre eux ; mercure :

- A Métaux alcalins.....	30	22,5
- B Métaux alcalino-terreux.....	30	22,5
- C Métaux des terres rares.....	30	22,5
- D Mercure.....	30	22,5

II - ACIDES INORGANQUES ET COMPOSES OXYGENES DES METALLOIDES

28-06 Acide chlorhydrique ; acide chlorosulfurique..... 30 22,5

28-07 Anhydride sulfureux (dioxyde de soufre)..... 30 22,5

28-08 Acide sulfurique ; oléum..... 30 22,5

28-09 Acide nitrique (azotique) ; acides sulfonitriques..... 30 22,5

28-10 Anhydride et acides phosphoriques (méta-, ortho- et pyro)..... 30 22,5

28-11

28-11 Anhydride arsénieux ; anhydride et acide arséniques :

- A Anhydride arsénieux.....	30	22,5
- B Anhydride arsénique.....	30	22,5
- C Acide arsénique.....	30	22,5

28-12 Acide et anhydride boriques..... 30 22,5**28-13 Autres acides inorganiques et composés oxygénés des métalloïdes :**

- A Acide fluorhydrique.....	30	22,5
- B Anhydride sulfurique.....	30	22,5
- C Oxydes d'azote.....	30	22,5
- D Anhydride carbonique.....	30	22,5
- E Anhydride silicique.....	30	22,5
- F autres.....	30	22,5

III - Dérivés halogénés et oxyhalogénés et sulfurés des métalloïdes.**28-14 Chlorures, oxychlorures et autres dérivés halogénés et oxyhalogénés des métalloïdes :**

- A Chlorures et oxychlorures métalloïdiques.....	30	22,5
---	----	------

- B Autres dérivés halogénés et oxyhalogénés des métalloïdes.....	30	22,5
---	----	------

28-15 Sulfures métalloïdiques, y compris le trisulfure de phosphore :

- A sulfures de phosphore, y compris le trisulfure de phosphore.....	30	22,5
- B sulfure de carbone.....	30	12,5
- C autres.....	30	22,5

IV - Bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques.**28-16 Ammoniac liquéfié ou en solution (ammoniaque)..... 30 22,5****28-17 Hydroxyde de sodium (soude caustique) ; hydroxyde de potassium (potasse caustique) ; peroxydes de sodium et de potassium :**

- A Hydroxyde de sodium (soude caustique).....	70	45
- B Hydroxyde de potassium (potasse caustique).....	30	22,5
- C Peroxydes de sodium et de potassium.....	30	22,5

28-18 Oxydes, hydroxydes et peroxydes de strontium, de baryum et de magnésium..... 30 22,5**28-19 Oxyde de zinc ; peroxyde de zinc :**

- A Oxyde de zinc (blanc de zinc).....	30	2,5
- B Peroxyde de zinc (ektogan).....	30	12,5

28-20 Oxyde et hydroxyde d'aluminium (alumine) ; corindons artificiels :

- A Oxyde et hydroxyde d'aluminium (alumine).....	30	12,5
- B Corindons artificiels.....	30	12,5

28-21 Oxydes et hydroxydes de chrome..... 30 22,5

28-21

28-22	Oxydes de manganèse :		
	- A Bioxyde de manganèse.....	30	22,5
	- B Autres.....	30	22,5
28-23	Oxydes et hydroxydes de fer (y compris les terres colorantes à base d'oxyde de fer naturel, contenant en poids 70 % et plus de fer combiné, évalué en Fe2 O3).....	30	22,5
28-24	Oxydes et hydroxydes (hydrates) de cobalt.....	30	22,5
28-25	Oxydes de titane.....	30	2,5
28-26	Oxydes d'étain ; oxyde stanneux (oxyde brun) et oxyde stannique (anhydride stannique)..	30	22,5
28-27	Oxydes de plomb, y compris le minium et la mine orange.....	30	12,5
28-28	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques ; autres bases, oxydes, hydroxydes et peroxydes métalliques inorganiques :		
	- A Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques.....	30	22,5
	- B Oxyde et hydroxyde de lithium.....	30	22,5
	- C Oxyde, hydroxyde et peroxyde de calcium.....	30	22,5
	- D Oxyde et hydroxyde de béryllium.....	30	22,5
	- E Oxydes et hydroxydes de nickel.....	30	22,5
	- F Oxydes et hydroxydes de molybdène.....	30	22,5
	- G Oxydes et hydroxydes de tungstène.....	30	22,5
	- H Oxydes et hydroxydes de vanadium.....	30	22,5
	- I J Oxydes de zirconium et oxydes de germanium.....	30	22,5
	- K Oxydes et hydroxydes de cuivre.....	30	22,5
	- L Oxydes de mercure.....	30	22,5
	- M autres.....	30	22,5
	V - Sels et persels métalliques des acides inorganiques		
28-29	Fluorures ; fluosilicates, fluoborates et autres fluosels :		
	- A Fluorures :		
	- - I de béryllium.....	30	22,5
	- - II d'ammonium et de sodium.....	30	22,5
	- - III autres :		
	- - - a) fluorure double d'aluminium et de sodium.....	30	12,5
	- - - b) non dénommés.....	30	22,5
	- B Fluosilicates, fluoborates et autres fluosels.....	30	22,5
28-30	Chlorures et oxychlorures :		
	- A Chlorures.....	30	22,5

28-30

- B Oxychlorures :		
- - I de cuivre de plomb :		
- - - a) de cuivre.....	30	27,5
- - - b) de plomb.....	30	22,5
- - II autres.....	30	22,5
28-31	Chlorites et hypochlorites :	
- A Chlorites.....	30	22,5
- B Hypochlorites.....	30	22,5
28-32	Chlorates et perchlorates :	
- A Chlorates.....	30	22,5
- B Perchlorates.....	30	22,5
28-33	Bromures et oxybromures ; bromates et perbromates ; hypobromites.....	
	30	22,5
28-34	Iodures et oxyiodures, iodates et periodates :	
- A Iodures.....	30	22,5
- B Iodates.....	30	22,5
- C autres.....	30	22,5
28-35	Sulfures, y compris les polysulfures :	
- A Sulfures.....	30	12,5
- B Polysulfures.....	30	12,5
28-36	Hydrosulfites, y compris les hydrosulfites stabilisés par des matières organiques; sulfoxyates.....	
	30	22,5
28-37	Sulfites et hyposulfites.....	
	30	22,5

28-37

28-38 Sulfates et aluns ; persulfates :

- A Sulfates :		
- - I de sodium, de cadmium.....	40	22,5
- - II de potassium, de cuivre :		
- - - a) de potassium.....	40	22,5
- - - b) de cuivre.....	40	27,5
- - III de baryum, de zinc.....	40	22,5
- - IV de magnésium, d'aluminium, de chrome :		
- - - a) de magnésium.....	40	22,5
- - - b) d'aluminium.....	40	27,5
- - - c) de chrome.....	40	12,5
- - V de cobalt, de titane.....	40	22,5
- - VI de fer, de nickel.....	40	22,5
- - VII de mercure, de plomb.....	40	22,5
- - VIII autres.....	40	22,5
- B Aluns.....	40	22,5
- C Persulfates.....	40	22,5

28-39 Nitrites et nitrates :

- A Nitrites.....	30	22,5
- B Nitrates :		
- - I de sodium.....	30	12,5
- - II de potassium :		
- - - a) à usage d'engrais.....	30	Ex
- - - b) autres.....	30	12,5
- - III de calcium.....	30	12,5
- - IV de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel.....	30	12,5
- - V de cuivre, de mercure.....	30	12,5
- - VI de plomb.....	30	12,5
- - VII autres.....	30	12,5

28-40 Phosphites, hypophosphites et phosphates :

- A Phosphites et hypophosphites.....	30	12,5
- B Phosphates :		
- - I d'ammonium.....	30	12,5
- - II autres, y compris les polyphosphates :		
- - - a) de potassium à usage d'engrais.....	30	Ex
- - - b) autres.....	30	12,5

28-41 Arsénites et arsénates :

- A Arsénites	30	22,5
- B Arsénates.....	30	22,5

28-41

28-42 Carbonates et percarbonates, y compris le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbonate d'ammonium :

- A Carbonates :		
- - I d'ammonium (y compris celui du commerce contenant du carbonate d'ammonium).....	30	22,5
- - II de sodium :		
- - - a) dense, sous forme granulée.....	30	2,5
- - - b) autres.....	70	45
- - III de calcium.....	30	22,5
- - IV de magnésium, de cuivre.....	30	22,5
- - V de béryllium, de cobalt, de bismuth :		
- - - a) de béryllium, de cobalt.....	30	22,5
- - - b) de bismuth.....	30	12,5
- - VI de lithium.....	30	22,5
- - VII autres.....	30	22,5

- B Percarbonates.....	30	22,5
------------------------	----	------

28-43 Cyanures simples et complexes :

- A Cyanures simples.....	30	12,5
- B Cyanures complexes.....	30	12,5

28-44 Fulminates, cyanates et thiocyanates.....

30 22,5

28-45 Silicates, y compris les silicates de sodium ou de potassium du commerce :

- A de zirconium.....	30	22,5
- B autres :		
- - I de sodium.....	30	12,5
- - II non dénommés.....	30	22,5

28-46 Borates et perborates :

- A Borates.....	30	22,5
- B Perborates.....	30	22,5

28-47 Sels des acides d'oxydes métalliques (chromates, permanganates, stannates, etc...) :

- A Aluminates.....	30	22,5
- B Chromates, bichromates et perchromates :		
- - I chromates :		
- - - a) de zinc.....	30	12,5
- - - b) de plomb.....	30	12,5
- - - c) autres.....	30	22,5
- - II autres (bichromates et perchromates) :		
- - - a) bichromate de sodium.....	30	12,5

28-47

- - b) bichromate de potassium.....	30	22,5
- - c) autres (bichromates et perchromates).....	30	22,5
- C Manganites, manganates et permanganates.....	30	22,5
- D Antimoniates.....	30	22,5
- E Molybdates.....	30	22,5
- F Zincates.....	30	22,5
- G Vanadates.....	30	22,5
- H autres.....	30	22,5

28-48 Autres sels et persels des acides inorganiques, à l'exclusion des sélénures :

- A Sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure.....	30	22,5
- B Chlorure double d'étain et d'ammonium (chlorostannate d'ammonium).....	30	22,5
- C Iodures doubles ou complexes.....	30	22,5
- D Sulfate double de magnésium et de potassium.....	30	22,5
- E Sulfate double de nickel et d'ammonium.....	30	22,5
- F autres.....	30	22,5

VI - DIVERS

28-49 Métaux précieux à l'état colloïdal ; amalgames de métaux précieux ; sels et autres composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non :

- A Métaux précieux à l'état colloïdal.....	30	22,5
- B Amalgames de métaux précieux.....	30	22,5
- C Sels et autres composés inorganiques ou organiques des métaux précieux.....	30	22,5

28-50 Eléments chimiques et isotopes, fissiles ; autres éléments chimiques radio-actifs et isotopes radio-actifs ; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non ; alliages, dispersions et cermets, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques ou organiques :

- A Eléments chimiques et isotopes, fissiles ; leurs composés, alliages, dispersions et cermets, y compris les cartouches de réacteurs nucléaires usées (irradiées).....	30	12,5
- B Isotopes radio-actifs artificiels et leurs composés.....	30	12,5
- C autres.....	30	12,5

28-51 Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux du n° 28-50 ; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non :

- A Deutérium et ses composés (y compris l'eau lourde) ; mélanges et solutions contenant du deutérium, dans lesquels la proportion d'atomes de deutérium, par rapport aux atomes d'hydrogène dépasse 1 : 5000 en nombre.....	30	12,5
- B autres.....	30	12,5

28-52 Composés inorganiques ou organiques du thorium, de l'uranium appauvri en U 235 et des métaux de terres rares, de l'yttrium et du scandium, même mélangés entre eux.....

30	12,5
----	------

28-52

28-53	Air liquide (y compris l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés); air comprimé.	30	22,5
28-54	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée), y compris l'eau oxygénée solide :		
	- A solide.....	30	22,5
	- B autres.....	30	22,5
28-55	Phosphures :		
	- A de calcium.....	30	22,5
	- B de fer (ferro-phosphores) contenant en poids 15% et plus de phosphore.....	30	22,5
	- C autres.....	30	22,5
28-56	Carbures (carbures de silicium, de bore ; carbures métalliques, etc...) :		
	- A de silicium.....	30	22,5
	- B de bore.....	30	22,5
	- C de calcium.....	50	12,5
	- D d'aluminium, de chrome, de molybdène, de tungstène, de vanadium, de tantalum, de titane.....	30	22,5
	- E autres.....	30	22,5
28-57	Hydrides, nitrures et azotures, siliciures et borures :		
	- A Hydrides.....	30	22,5
	- B Nitrures.....	30	22,5
	- C Azotures.....	30	22,5
	- D Siliciures.....	30	22,5
	- E Borures.....	30	22,5
28-58	Autres composés inorganiques, y compris les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté et les amalgames autres que de métaux précieux :		
	- A Eaux distillées de conductibilité ou de même degré de pureté.....	30	22,5
	- B Amalgames autres que de métaux précieux.....	30	22,5
	- C Cyanamide calcique contenant, à l'état sec, 25 % ou moins en poids d'azote.....	30	22,5
	- D autres.....	30	22,5

29-01

I - Hydrocarbures, leurs dérivés halogénés,
sulfonés, nitrés, nitrosés.

29-01 Hydrocarbures :

- A Acycliques :		
- - I destinés à être utilisés comme carburants ou comme combustibles :		
- - - a) saturés.....	30	17,5
- - - b) non saturés.....	30	12,5
- - II destinés à d'autres usages :		
- - - a) saturés.....	30	17,5
- - - b) non saturés :		
- - - - 1. éthylène.....	30	2,5
- - - - 2. autres.....	30	12,5
 - B Cyclaniques et cycléniques.....	30	12,5
 - C Cycloterpéniques.....	30	12,5
 - D Aromatiques.....	30	12,5

29-02 Dérivés halogénés des hydrocarbures :

- A dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques.....	50	17,5
 - B dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques...	3	4,5
 - C dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques :		
- - I dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT).....	3	4,5
- - II dichloronaphtalène et octochloronaphtalène.....	3	4,5
- - III autres.....	50	17,5

29-03

29-03 Dérivés sulfonés, nitrés, nitrosés des hydrocarbures :

- A dérivés sulfonés.....	35	17,5
- B dérivés nitrés et nitrosés :		
- - I trinitrotoluènes, dinitronaphtalènes :		
- - - a) trinitrotoluènes.....	30	12,5
- - - b) dinitronaphtalènes.....	35	17,5
- - II autres :		
- - - a) mono, dinitrotoluènes.....	30	12,5
- - - b) autres.....	35	17,5
- C dérivés mixtes.....	35	17,5

II - Alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.

29-04 Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :

- A monoalcools saturés :		
- - I alcool méthylique (méthanol).....	15	12,5
- - II alcools propylique et isopropylique.....	30	22,5
- - III alcools butyliques.....	30	22,5
- - IV alcools amyliques.....	30	22,5
- - V autres.....	30	22,5
- B Monoalcools non saturés.....	30	22,5
- C Polyalcools :		
- - I diols, triols et tétrols :		
- - - a) pentaérythrite.....	15	2,5
- - - b) autres.....	30	12,5
- - II autres.....	30	12,5

29-05 Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :

- A cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	22,5
- B aromatiques.....	30	22,5

29-05

B (suite)

III - Phénols et phénols-alcools et leurs dérivés, halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.

29-06 Phénols et phénols-alcools :

- A monophénols..... 30 17,5

- B polyphénols..... 30 17,5

- C Phénols-alcools..... 30 17,5

29-07 Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des phénols et phénols-alcools :

- A dérivés halogénés..... 30 17,5

- B dérivés sulfonés..... 30 17,5

- C dérivés nitrés et nitrosés..... 30 17,5

- D dérivés mixtes..... 30 17,5

IV - Ethers-oxydes, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, époxydes alpha et bêta, acétals et hém-acétals, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.

29-08 Ethers-oxydes, éthers-oxydes-alcools, éthers-oxydes-phénols, éthers-oxydes-alcools-phénols, peroxydes d'alcools et peroxydes d'éthers et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :

- A Ethers-oxydes..... 30 17,5

- B Ethers-oxydes-alcools..... 30 17,5

- C Ethers-oxydes-phénols et éthers-oxydes-alcools-phénols..... 30 17,5

- D Peroxydes d'alcools et peroxydes d'éthers..... 30 17,5

29-09 Epoxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers (alpha ou bêta); leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.....

30 17,5

29-09

29-10	Acétals, hémis-acétals et acétals et hémis-acétals à fonctions oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.....	30	17,5
-------	--	----	------

V - Composés à fonction aldéhyde.

29-11	Aldéhydes, aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes ; polymères cycliques des aldéhydes ; paraformaldéhyde :		
	- A Aldéhydes acycliques.....	30	17,5
	- B Aldéhydes cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	17,5
	- C Aldéhydes aromatiques.....	30	17,5
	- D Aldéhydes alcools.....	30	17,5
	- E Aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et autres aldéhydes à fonctions oxygénées simples ou complexes :		
	- - I aldéhyde méthylprotocatéchi (vanilline) et aldéhyde éthylprotocatéchi (éthylvanilline).....	70	45
	- - II autres.....	30	17,5
29-12	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés des produits du n° 29-11.....	30	17,5

VI - Composés à fonction cétone ou à fonction quinone.

29-13	Cétones, cétones-alcools, cétones-phénols, cétones aldéhydes, quinones, quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres cétones et quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :		
	- A Cétones acycliques.....	30	17,5
	- B Cétones cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	17,5
	- C Cétones aromatiques.....	30	17,5
	- D Cétones-alcools et cétones aldéhydes.....	30	17,5

29-13

- E Cétones-phénols et autres cétones à fonctions oxygénées simples ou complexes.....	30	17,5
- F Quinones, quinones-alcools, quinones-phénols, quinones-aldéhydes et autres quinones à fonctions oxygénées simples ou complexes.....	30	17,5
- G Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.....	30	17,5

VII - Acides carboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et paracides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.

29-14 Acides monocarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et paracides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :

- A Monoacides acycliques saturés :		
- - I acide formique, ses sels et ses esters.....	30	17,5
- - II acide acétique, ses sels et ses esters :		
- - - a) acide acétique :		
- - - - 1. acide pyrologneux.....	30	17,5
- - - - 2. autre.....	30	17,5
- - - b) sels de l'acide acétique :		
- - - - 1. pyrolognites (de calcium, etc....).....	30	17,5
- - - - 2. acétate de sodium.....	30	17,5
- - - - 3. acétate de cobalt.....	30	17,5
- - - - 4. autres.....	30	17,5
- - - c) esters de l'acide acétique :		
- - - - 1. acétates d'éthyle, de vinyle, de propyle, d'isopropyle :		
- - - - - aa) acétate d'éthyle.....	3	4,5
- - - - - bb) autres.....	30	17,5
- - - - 2. Acétates de méthyle, de butyle, d'isobutyle, d'amylo, d'isoamylo, de glycérine :		
- - - - - aa) de butyle, d'isobutyle.....	3	4,5
- - - - - bb) autres.....	30	17,5
- - - - 3. Acétates de paracrésyle, de phénylpropyle, de phénylméthyle, de rhodinylo, de santalylo, de phénylglycol.....	30	17,5
- - - - 4. 16,17 - déhydroprégnénonacétate.....	30	17,5
- - - - 5. autres.....	30	17,5
- - III Anhydride acétique.....	30	17,5
- - IV Halogénures de l'acide acétique.....	30	17,5
- - V Acides chloroacétiques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - VI Acides bromoacétiques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - VII Acide propionique, ses sels et ses esters.....	30	17,5
- - VIII Acides butyriques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - IX Acides valérianiques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - X Acide palmitique, ses sels et ses esters :		
- - - a) acide palmitique.....	30	17,5
- - - b) sels et esters de l'acide palmitique.....	30	17,5
- - XI Acide stéarique, ses sels et ses esters :		
- - - a) acide stéarique.....	30	17,5
- - - b) sels et esters de l'acide stéarique :		
- - - - 1. stéarates de zinc, de magnésium.....	30	17,5
- - - - 2. autres.....	30	17,5
- - XII autres.....	30	17,5
- B Monoacides acycliques non saturés.....	30	17,5

29-14

- C Monoacides cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	17,5
- D Monoacides aromatiques.....	30	17,5

29-15 Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides ; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :

- A. Polyacides acycliques :		
- - I. anhydride maléique.....	15	2,5
- - II autres.....	30	17,5

- B Polyacides cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	17,5
- C Polyacides aromatiques :		
- - I Anhydride phthalique.....	15	2,5
- - II Acide téréphthalique, ses sels et ses esters.....	30	17,5

- - III autres :		
- - - a) orthophthalate de butyle et orthophthalate d'octyle.....	3	4,5
- - - b) autres.....	30	17,5

29-16 Acides carboxyliques à fonctions alcool, phénol, aldéhyde ou cétone et autres acides carboxyliques à fonctions oxygénées simples ou complexes, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peracides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés:

- A Acides-alcools.....	30	17,5
-------------------------	----	------

- B Acides-phénols :		
- - I acide salicyllique, acide acétylsalicyllique, leurs sels et leurs esters :		
- - - a) acide salicyllique.....	30	17,5
- - - b) sels de l'acide salicyllique.....	30	17,5
- - - c) esters de l'acide salicyllique :		
- - - - 1. salicylates de méthyle, de phényle (salol).....	30	17,5
- - - - 2. autres.....	30	17,5
- - - d) acide acétylsalicyllique, ses sels et ses esters.....	30	17,5
- - II acides sulfosalicylliques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - III acide parahydroxybenzoïque, ses sels et ses esters.....	30	17,5
- - IV acide gallique, ses sels et ses esters :		

29-16

- - - a) acide gallique.....	30	17,5
- - - b) sels et esters de l'acide gallique.....	30	17,5
- - V acides hydroxynaphtiques, leurs sels et leurs esters.....	30	17,5
- - VI autres :		
- - - a) acides di- et tri-chlorophénoxyacétiques.....	3	4,5
- - - b) autres.....	30	17,5
- C Acides-aldéhydes et acides-cétones.....	30	17,5
 - D autres acides à fonctions oxygénées simples ou complexes.....	30	17,5
VIII - Esters des acides minéraux et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.		
29-17 Esters sulfuriques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés	30	17,5
 29-18 Esters nitreux et nitriques, et leurs dérivés, halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés...	40	27,5
 29-19 Esters phosphoriques et leurs sels, y compris les lactophosphates et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés :		
- A Acide inositolhexaphosphorique, inositolhexaphosphates, lactophosphates.....	30	17,5
- B Tributylphosphate, triphénylphosphate, tricrésylphosphate, trixylylphosphate, trichloréthylphosphate :		
- - I tricrésylphosphate (ortho-méta-et para).....	3	4,5
- - II autres.....	30	17,5
- C autres.....	30	17,5
 29-20 Esters carboniques et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.	30	17,5
 29-21 Autres esters des acides minéraux (à l'exclusion des esters des acides halogénés) et leurs sels, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, nitrosés.....	30	17,5
IX - Composés à fonctions azotées.		
29-22 Composés à fonction amine :		
- A Monoamines acycliques :		
- - I mono-di-et triméthylamine et leurs sels.....	3	4,5
- - II diéthylamine et ses sels.....	30	17,5
- - III autres.....	30	17,5
 - B Polyamines acycliques :		
- - I hexaméthylène diamine et ses sels.....	30	17,5
- - II autres :		
- - - a) éthylenediamine (diaminoéthane) et ses sels.....	3	4,5
- - - b) autres.....	30	17,5
- C Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques et cycloterpéniques.....	30	17,5
 D - Monoamines aromatiques.....	30	17,5

- E Polyamines aromatiques..... 30 17,5

29-23 Composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes :

- A Amino-alcools ; éthers des amino-alcools ; esters des amino-alcools..... 30 17,5

- B Amino-naphtols et autres amino-phénols ; leurs éthers et leurs esters..... 30 17,5

- C Amino-aldéhydes, amino-cétones, amino-quinones..... 30 17,5

- D Amino-acides..... 30 17,5

- E Amino-alcools-phénols ; amino-acides-phénols ; autres composés aminés à fonctions oxygénées simples ou complexes..... 30 17,5

29-24 Sels et hydrates d'ammonium quaternaires, y compris les bééthines et autres phospho-aminolipides :

- A bééthines et autres phospho-aminolipides..... 30 17,5

- B autres..... 30 17,5

29-25 Composés à fonction carboxamide et composés à fonction amide de l'acide carbonique :

- A Amides acycliques :

- - I Asparagine et ses sels :

- - - a) asparagine..... 30 17,5

- - - b) sels de l'asparagine..... 30 17,5

- - II autres..... 30 17,5

- B. Amides cycliques..... 30 17,5

29-25

29-26	Composés à fonction imide des acides carboxyliques (y compris l'imide orthosulpho-benzoïque et ses sels) ou à fonction imine (y compris l'hexaméthylène-tétramine et la triméthylènetrinitramine) :		
	- A Imides.....	30	17,5
	- B Imines :.....	30	17,5
29-27	Composés à fonction nitrile.....	30	17,5
29-28	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques.....	30	17,5
29-29	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine.....	30	17,5
29-30	Composés à autres fonctions azotées.....	30	12,5
X composés organo-minéraux et composés hétérocycliques.			
29-31	Thiocomposés organiques :		
	- A Xanthates (Xanthogénates).....	3	4,5
	- B autres.....	30	17,5
29-32	Composés organo-arséniés.....	30	17,5
29-33	Composés organo-mercuriques.....	30	17,5
29-34	Autres composés organo-minéraux :		
	- A Plomb tétraéthyle.....	30	17,5
	- B autres.....	30	17,5
29-35	Composés hétérocycliques, y compris les acides nucléiques :		
	- A Furfural (furfurole) et benzofurane (coumarone).....	30	17,5
	- B Alcools furfurylique et tétrahydrofurfurylique.....	30	17,5
	- C Thiophène.....	30	17,5
	- D Carbazole et ses sels.....	30	17,5
	- E Pyridine et ses sels.....	30	17,5
	- F Indole et bêta-méthylindole (scatole) et leurs sels.....	30	17,5
	- G Esters de l'acide pyridine-bêta-carbonique (nicotinique) ; diéthylamide de l'acide nicotinique et ses sels.....	30	17,5
	- H quinoïdine et ses sels.....	30	17,5
	- IJ Aminoacridines et leurs dérivés.....	30	17,5
	- K Phényl-1-diméthyl-2, 3-pyrazolone-5 (analgésine) et phényl-1-diméthyl-2, 3 diméthylamino-4-pyrazolone-5 (diméthyl-amino-analgésine), et leurs dérivés.....	30	17,5

29-35

- L Acides nucléiques et leurs sels.....	30	17,5
- M Bêta picoline.....	30	17,5
- N Disulfure de benzothiazyle, mercaptobenzimidazole ; mercaptobenzothiazole et ses sels :		
- - I disulfure de benzothiazyle.....	3	4,5
- - II Mercaptobenzothiazole et ses sels.....	3	4,5
- - III Mercaptobenzimidazole.....	30	17,5
- O Santonine.....	30	17,5
- P Coumarine et méthylcoumarine.....	30	17,5
- Q Ethylcoumarine.....	30	17,5
- R Phénothaleïne.....	30	17,5
- S I-Méthyle-4- N- phényl-N, (2-thényl) aminopipéridine, ses tartrates et maléates ; 3-méthylmercapto-10- 2- (N-méthyl-2 pipéridyl)-éthyl -phénothiazine et ses sels ; Chlorhydrate de la méthyl- 1 (m-hydroxyphényl)-4 propionyl-4 pipéridine ; (naphtyl-1' méthyl)-2 imidazoline (chlorhydrate et nitrate) ; (N-p -tolyl N-m-hydroxyphényl aminométhyl)-2 imidazoline ; 3,5 -Dioxo- 1,2- diphenyl-4-n-butyl-pyrazolidine ; N- (3-diméthyl-amino-propyl-) iminodibenzylchlorhydrate ; Ether-sel diéthyllique de l'acide 2- isopropyl-4-méthyl-pyrimidyl-thiophosphorique ; 2,4-Bis-éthylamino-6 chlor-triazine ; 2-Ethylamino-4-isopropylamino -6 chlor-triazine ; (d) -3-Méthoxy-N-méthyl morphinane et ses sels ; 6- Allyl-6-7- dihydro-5H-dibenzo (c-e) - azépine et ses sels ; 7-chloro-2-méthylamino-5-phényl-3-H-1-4- benzo (F) diazépine -4 oxyde et ses sels ; N-isonicotinoyl-N' isopropyl hydrazine ; 2-méthyl-9-phényl-2-3-4-9-tétrahydro 1 - H - indéno (2,1-C)-pyridine et ses sels ; Bromure de -1-méthyl-3-diméthyl carbanoyl-oxypyridinium ; 2-Chloro-9- (3-diméthyl-aminopropylidène) -thioxanthène ; Chlorhydrate de la benzyle-2 imidazoline 2,4 Bis-isopropylamino-6 chlor-triazine ; 3-Ethylmercapto-10- (1'-méthylpipérazinyl-4'-propyl) -phénothiazine ; Dérivés halogénés de la quinoléine ; Dérivés des acides quinoléines carboniques.....	30	17,5
- T autres.....	30	17,5

29-36	Sulfamides.....	3	4,5
-------	-----------------	---	-----

29-37	Sultones et sultames.....	30	17,5
-------	---------------------------	----	------

XI. Provitamines, vitamines, hormones et enzymes, naturelles ou reproduites par synthèse.

29-38	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse (y compris les concentrats naturels), ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques :		
- A	Provitamines, non mélangées, même en solution aqueuse.....	3	4,5
- B	Vitamines, non mélangées, même en solution aqueuse.....	3	4,5
- C	Concentrats naturels de vitamines.....	3	4,5

29-38

- D Mélanges, même en solutions quelconques ; solutions non aqueuses de provitamines ou de vitamines..... 3 4,5

29-39

Hormones, naturelles ou reproduites par synthèse ; leurs dérivés utilisés principalement comme hormones ; autres stéroïdes utilisés principalement comme hormones :

- A Adrénaline..... 3 4,5

- B Insuline..... 3 4,5

- C Hormones du lobe antérieur de l'hypophyse et similaires..... 3 4,5

- D Hormones cortico-surrénales..... 3 4,5

- E autres hormones..... 3 4,5

29-40

Enzymes..... 30 17,5

XII Hétéroïdes et alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés.

29-41

Hétéroïdes, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés..... 3 4,5

29-42

Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés :

- A Alcaloïdes du groupe de l'opium..... 3 4,5

- B Alcaloïdes du quinquina..... 3 4,5

- C autres alcaloïdes..... 3 4,5

XIII Autres composés organiques

29-43

Sucres chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du glucose et du lactose ; éthers et esters de sucres et leurs sels, autres que les produits des n° 29.39, 29.41 et 29.42..... 30 22,5

29-44

Antibiotiques

- A Pénicillines..... 3 4,5

- B Chloramphénicol..... 3 4,5

- C Autres antibiotiques..... 3 4,5

29-45

29-45	Autres composés organiques.....	30	17,5
-------	---------------------------------	----	------

30-01

30-01	Glandes et autres organes à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; autres substances animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques non dénommées ni comprises ailleurs :		
- A	Glandes et autres organes, à l'état desséché.....	11	9,5
- B	autres.....	11	9,5
30-02	Sérums d'animaux ou de personnes immunisés; vaccins microbiens, toxines, cultures de micro-organismes (y compris les ferments, mais à l'exclusion des levures) et autres produits similaires :		
- A	Sérums et vaccins.....	18	14,5
- B	Ferments.....	18	14,5
- C	autres.....	18	14,5
30-03	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire :		
- A	Non conditionnés pour la vente au détail.....	18	14,5
- B	Conditionnés pour la vente au détail.....	18	14,5

30.04

30-04 Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapièmes, etc.)
imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la
vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que les produits
visés par la note 3 du Chapitre :

- A Imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques.....	33	24,5
- B autres :		
- - I Ouates.....	33	24,5
- - II Gazes, bandes et articles analogues.....	100	45

30-05 Autres préparations et articles similaires :

- A Préparations opacifiantes pour examens radiographiques ; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et présentés sous forme de doses ou à l'état de préparations.....	18	14,5
- B autres.....	25	19,5

31-01

31-01 Guano et autres engrais naturels d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux, mais non élaborés chimiquement..... 30 Ex

31-02 Engrais minéraux ou chimiques azotés :

- A Urée :
 - - I d'une teneur en azote supérieure à 45 % et présentée sous les formes autres qu'en granulés..... 30 17,5
 - - II autre..... 30 Ex
 - B autres..... 30 Ex

31-03 Engrais minéraux ou chimiques phosphatés :

- A Visés à l'alinéa A) de la note 2 du présent chapitre..... 30 Ex

- B Visés aux alinéas B) et C) de la note 2 du présent chapitre..... 30 Ex

31-04 Engrais minéraux ou chimiques potassiques :

- A Visés à l'alinéa A) de la note 3 du présent chapitre..... 30 Ex

- B Visés à l'alinéa B) de la note 3 du présent chapitre..... 30 Ex

31-05 Autres engrais ; produits du présent chapitre présentés soit en tablettes, pastilles autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 kg :

- A Autres engrais..... 30 Ex

- B Produits du présent chapitre présentés soit en tablettes, pastilles et autres formes similaires, soit en emballages d'un poids brut maximum de 10 Kgs :

- - I Urée :
 - - - a) d'une teneur en azote supérieure à 45 % et présentée sous des formes autres qu'en granulés..... 30 17,5
 - - - b) autre..... 30 Ex
 - - II autres..... 30 Ex

32-01

32-01 Extraits tannants d'origine végétale :

- A De mimosa.....	20	2,5
- B De quebracho.....	20	2,5
- C De surrac, de vallonées de châme ou de chataigner.....	20	2,5
- D Autres.....	20	2,5

32-02 Tanins (acides tanniques), y compris le tanin de noix de galle à l'eau et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés.....

20 2,5

32-03 Produits tannants organiques synthétiques et produits tannants inorganiques ; préparations tannantes contenant ou non des produits tannants naturels ; préparations enzymatiques pour tannerie (conflits enzymatiques, pancréatiques, bactériens, etc....

20 2,5

32-04 Matières colorantes d'origine végétale (y compris les extraits de bois de teinture et d'autres espèces tinctoriales végétales, mais à l'exclusion de l'indigo) et matières colorantes d'origine animale ;

- A Matières colorantes d'origine végétale.....	20	12,5
---	----	------

- B Matières colorantes d'origine animale.....	20	12,5
--	----	------

32-05 Matières colorantes organiques synthétiques ; produits organiques synthétiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores" ; produits des types dits "Agents de blanchiment optique" fixables sur fibre ; indigo naturel ;

- A Matières colorantes organiques synthétiques :		
- - I Colorant alimentaire monoazoïque sulfoné, renfermant une fonction carboxylique, solidifié par du sodium (produit dit "tartrazine E.102" présenté sous forme de poudre jaune).....	55	37,5
- - II autres.....	20	12,5

32-05

- B Préparations visées à la note 3 du présent chapitre.....	20	12,5
- C Produits organiques synthétiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores".....	20	12,5
- D Produits des types dits "agents de blanchiment optique" fixés sur fibre.....	20	12,5
- E Indigo naturel.....	20	12,5

32-06 Laques colorantes.....	20	12,5
-------------------------------------	-----------	-------------

32-07 Autres matières colorantes ; produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores" :

- A Autres matières colorantes :		
- - I noirs minéraux non dénommés ni compris ailleurs.....	20	12,5
- - II Extraits de Cassel et produits similaires.....	20	12,5
- - III Pigments à base de sulfure de zinc (lithopone et lithopone blanc).....	20	2,5
- - IV Pigments à base d'oxyde de titane.....	20	12,5
- - V Pigments à base de chromates de plomb, de baryum, de zinc ou de strontium :		
- - - a) Rouges de molybdène.....	20	12,5
- - - b) Autres.....	20	12,5
- - VI Autres.....	20	12,5

- B Préparations visées à la note 3 du présent chapitre.....	20	12,5
- C Produits inorganiques du genre de ceux utilisés comme "luminophores".....	20	12,5

32-08 Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, lustres liquides et préparations similaires, pour la céramique, l'émaillage des porcelaines et ajourés, fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de granules, de lamelles ou de flocons :

- A Pigments, opacifiants et couleurs, préparés.....	20	12,5
- B Compositions vitrifiables.....	20	12,5
- C Lustres liquides et préparations similaires ; engobes.....	20	12,5
- D Fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de granules, de lamelles ou de flocons.....	20	7,5

32-09 Vernis; peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures; pigments au, de la ténacité et fin, au white spirit, à l'essence de térébenthine, dans un vernis ou dans d'autres milieux, du genre de ceux servant à la fabrication de peintures, de papiers pour le marquage au fer; teintures présentées dans des formes de colorants de la teinte d'essai :

- A Vernis, peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures; pigment au, de la ténacité et fin, au white spirit, à l'essence, dans un vernis ou dans d'autres milieux, du genre de ceux servant à la fabrication de peintures:		
- - I essence de perle ou essence d'orient.....	60	45
- - II autres :		
- - - a) pigment à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs	50	2,5
- - - b) peintures celluloseuses du genre de celles utilisées pour le finissage des cuirs.....	50	2,5
- - - c) non dénommés.....	60	45

32-09

- B Feuilles pour le marquage du fer.....	60	45
- C Teintes présentées dans des formes ou emballages de vente au détail.....	60	45

32-10	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, couleurs pour modifier les nuances, ou pour l'amusement, en tubes, pots, flacons, godets et présentations similaires, même en pastilles ; ces couleurs en assortiments comportant ou non des pinceaux, estompes ; godets ou autres accessoires.....	30	25
-------	--	----	----

32-11	Siccatifs préparés	30	25
-------	--------------------------	----	----

32-12	Mastics (y compris les mastics et ciments de résine) ; enduits utilisés en peinture et enduits non réfractaires du genre de ceux utilisés en maçonnerie.....	30	25
-------	--	----	----

32-13	Encres à écrire ou à dessiner, encres d'imprimerie et autres encres :		
-------	---	--	--

- A Encres à écrire ou à dessiner.....	30	25
--	----	----

- B Encres d'imprimerie.....	30	25
------------------------------	----	----

- C Autres encres.....	30	25
------------------------	----	----

33-01

Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes et résinoïdes :

- A Huiles essentielles non déterpénées 30 22,5

- B Huiles essentielles déterpénées..... 30 22,5

- C Résinoïdes..... 70 45

33-02 Sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles..... 30 22,5

33-03 Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération..... 30 22,5

33-04 Mélanges entre elles de deux ou plusieurs substances odoriférantes, naturelles ou artificielles, et mélanges à base d'une ou plusieurs de ces substances (y compris les simples solutions dans un alcool), constituant des matières de base pour la parfumerie, l'alimentation ou d'autres industries..... 30 22,5

33-05 Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales..... 30 27,5

33-06 Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés :

- A Crèmes à raser..... 70 45

- B Autres :

- - I préparations désodorisantes pour locaux..... 30 27,5

- - II autres..... 70 45

34.01

34.01	Savons ; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en morceaux ou sujets frappés ou en pains (contenant ou non du savon) :		
- A Savons médicaux.....	40	27,5	
- B Autres.....	70	45	
34.02	Produits organiques tensio-actifs ; préparations tensio-actives et préparations pour lessives, contenant ou non du savon :		
- A Produits organiques tensio-actifs.....	80	32,5	
- B Préparations tensio-actives :			
- - I conditionnées pour la vente au détail.....	70	45	
- - II autres.....	80	32,5	
- C Préparations pour lessives :			
- - I Conditionnées pour la vente au détail.....	70	45	
- - II Autres.....	80	32,5	
34.03	Préparations lubrifiantes, et préparations du genre de celles utilisées pour l'ensilage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :		
- A Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux.....	15	17,5	
- B Autres.....	25	27,5	
34.04	Cires artificielles, y compris celles solubles dans l'eau ; cires préparées non émulsionnées et sans solvant.....	25	22,5
34.05	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, à l'exclusion des cires préparées du n°34-04 :		
- A Préparations à base de cires végétales, de protéines et de résines et destinées exclusivement au lustrage des agrumes.....	30	17,5	
- B Cirages et crèmes pour chaussures ; encaustiques.....	70	45	
- C Autres :			
- - I produits pour l'entretien des carrosseries d'automobiles.....	70	45	
- - II pâtes et autres produits à récurer.....	70	45	
- - III autres :			
- - - a) brillants pour métaux.....	30	27,5	
- - - b) non dénommés.....	70	45	
34.06	Bougies, chandelles, cierges, rats de cave, veilleuses et articles similaires.....	30	27,5
34.07	Pâtes à modeler, y compris celles présentées en assortiment ou pour l'amusement des enfants ; compositions du genre de celles dites "cires pour l'art dentaire", présentées en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes similaires.....	25	22,5

35-01

35-01 Caséine, caséinates et autres dérivés des caséines ; collas de caséine :

- A Caséines.....	30	12,5
- B Collas de caséine.....	30	32,5
- C autres.....	30	32,5

35-02 Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines :

- A Albumines.....	20	17,5
- B Albuminates et autres dérivés des albumines.....	20	17,5

35-03 Glatines (y compris celles présentées en feuilles découpées de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés ; collas d'os, de peaux, de nerfs, de tendons et similaires et collas de poisson ; ichtyocolle solide :

- A Icthyocolle solide.....	25	22,5
- B autres.....	25	22,5

35-04 Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés ; poudre de peau, traitée ou non au chrome.....

20 17,5

35-05 Dextrine et collas de dextrine ; amidons et féculles solubles ou torréfiés ; collas d'amidon ou de féculle :

- A Dextrine ; amidons et féculles solubles ou torréfiés :		
- - I Dextrine.....	30	17,5
- - II Amidons (solubles ou torréfiés).....	30	32,5
- - III Féculles (solubles ou torréfiés).....	30	22,5
- B Collas de dextrine, d'amidon ou de féculle :		
- - I Colle de dextrine.....	30	17,5
- - II Colle d'amidon.....	30	32,5
- - III Colle de féculle.....	30	22,5

35-06 Collas préparées non dénommées ni comprises ailleurs ; produits de toute espèce à usage de collas, conditionnés pour la vente au détail comme collas en emballages d'un poids net inférieur ou égal à 1 Kg :

- A Collas préparées non dénommées ni comprises ailleurs :		
- - I Collas végétales.....	50	37,5
- - II autres collas.....	50	37,5
- B Produits de toute espèce à usage de collas, conditionnés pour la vente au détail comme collas en emballages d'un poids net inférieur ou égal à 1 Kg	50	37,5

36-01

36-01	Poudres à tirer.....	40	27,5
36-02	Explosifs préparés.....	40	22,5
36-03	Mèches ; cordaux détonants.....	40	27,5
36-04	Amorces et capsules fulminantes ; allumeurs ; détonateurs :		
	- A Amorces et capsules fulminantes :		
	- - I Pour munitions de guerre, de chasse, de tir.....	40	17,5
	- - II autres, y compris les amorces électriques pour détonateurs de mines.....	40	12,5
	- B Allumeurs et détonateurs.....	40	12,5
36-05	Articles de pyrotechnie (artifices, pétards, amorces paraffinées, fusées paragrâles et similaires) :		
	- A Amorces en bandelettes ou rouleaux pour briquets, lampes de mineurs et similaires..	60	12,5
	- B autres :		
	- - I Articles pour divertissements.....	60	42,5
	- - II Articles de signalisation lumineuse.....	60	32,5
	- - III autres.....	60	12,5
36-06	Allumettes.....	50	45
36-07	Ferro-Cerium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes.....	50	45
36-08	Articles en matières inflammables.....	50	42,5

37-01

37-01 Plaques photographiques et films plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu :

- A D'un format inférieur à 9 X 12.....	40	12,5
- B autres.....	40	12,5

37-02 Pellicules sensibilisées, non impressionnées, perforées ou non, en rouleaux ou en bandes :

- A Pellicules non perforées.....	50	12,5
- B Pellicules perforées.....	50	12,5

37-03 Papiers, cartes et tissus sensibilisés, non impressionnés ou impressionnés, mais non développés :

- A Pour la reproduction de documents de dessins techniques et similaires.....	45	32,5
- B autres.....	40	12,5

37-04 Plaques, pellicules et films impressionnés, non développés, négatifs ou positifs :

- A films cinématographiques.....	40	32,5
- B autres.....	40	32,5

37-05 Plaques, pellicules non perforées et pellicules perforées (autres que les films cinématographiques), impressionnées et développées, négatives ou positives.....

50 32,5

37-06 Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant pas l'enregistrement du son, négatifs ou positifs.....

50 32,5

37-07 Autres films cinématographiques impressionnés et développés, muets ou comportant à la fois l'enregistrement de l'image et du son, négatifs ou positifs :

- A Négatifs ; positifs intermédiaires de travail.....	50	32,5
--	----	------

37-07

- B autres positifs.....	50	32,5
--------------------------	----	------

37-08	Produits chimiques pour usages photographiques, y compris les produits pour la production de la lumière-éclair	30	12,5
-------	--	----	------

38-01

38-01	Graphite artificiel et graphite colloïdal autre qu'en suspension dans l'huile :		
- A	Graphite artificiel,	20	17,5
- B	Graphite naturel ou artificiel, à l'état colloïdal.....	20	17,5
38-02	Noirs d'origine animale (noir d'os, noir d'ivoire, etc...), y compris le noir animal épulsé.....	20	17,5
38-03	Charbons activés (décolorants, dépolarisants ou adsorbants); silices fossiles activées, argiles activées, bauxite activée et autres matières minérales naturelles activées.	20	17,5
38-04	Eaux ammoniacales et crude ammoniac provenant de l'épuration du gaz d'éclairage.....	20	17,5
38-05	Tall-oil ("résine liquide").....	20	17,5
38-06	Lignosulfites.....	20	17,5
38-07	Essence de térébenthine; essence de bois de pin ou essence de pin, essence de papeterie au sulfate et autres solvants terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères ; dipentène brut ; essence de papeterie au bisulfite; huile de pin :		
- A	Essence de térébenthine.....	40	12,5
- B	Essence de papeterie au sulfate ; dipentène brut.....	40	12,5
- C	autres.....	40	12,5
38-08	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés autres que les gommes esters du n° 39-05 ; essence de résine et huiles de résine :		
- A	Colophanes (y compris les produits dits "brais résineux").....	40	7,5
- B	Essence de résine et huiles de résine.....	40	12,5
- C	autres :		
- - I	Acides résiniques.....	40	7,5
- - II	Autres.....	40	12,5
38-09	Goudrons de bois, huiles de goudrons de bois (autres que les solvants et diluants composés du n° 38-18) ; créosote de bois ; méthylène et huile d'acétone :		
- A	Goudrons de bois.....	40	17,5
- B	Créosote de bois.....	40	17,5
- C	Méthylène.....	40	17,5
- D	autres.....	40	17,5
38-10	Peix végétales de toutes sortes ; peix de brasserie et compositions similaires à base de colophanes ou de peix végétales ; liants pour noyaux de fonderie, à base de produits résineux naturels.....	20	17,5
38-11	Désinfectants, insecticides, fongicides, herbicides, antirongeurs, antiparasitaires et similaires présentés à l'état de préparations ou dans des formes ou emballages de vente au détail ou présentés sous forme d'articles tels que rubans, nêches et bougies soufrés et papiers tue-mouches :		

38,11

38-11		
A Soufre présenté dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats d'un contenu net de 1 Kg ou moins.....		
	50	32,5
- B Préparations cupriques :		
- - I Présentées sous forme d'articles ou dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats d'un contenu net de 1 kg ou moins.....		
	50	32,5
- - II autres.....		
	50	17,5
- C autres :		
- - I Présentées sous forme d'articles ou dans des formes de vente au détail ou en emballages immédiats de 1 Kg ou moins.....		
	50	32,5
- - II autres.....		
	50	12,5
38-12 Parements préparés, apprêts préparés et préparations pour le mordantage, du genre de ceux utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou des industries similaires :		
- A Parements préparés et apprêts préparés.....		
	30	17,5
- B Préparations pour le mordantage.....		
	30	17,5
38-13 Compositions pour le décapage des métaux ; flux à souder et autres compositions auxiliaires pour le soudage des métaux ; pâtes et poudres à souder composées de métal d'apport et d'autres produits ; compositions pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes et baguettes de soudage.....		
	20	17,5
38-14 Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs, et autres additifs préparés similaires pour huiles minérales :		
- A Préparations antidétonantes à base de plomb tétraéthyle (éthyl-fluid).....		
	25	12,5
- B autres.....		
	25	12,5
38-15 Compositions dites "accélérateurs de vulcanisation".....		
	25	7,5
38-16 Milieux de culture préparés pour le développement des micro-organismes.....		
	20	17,5
38-17 Compositions et charges pour appareils extincteurs ; grenades et bombes extinctrices...		
	25	22,5
38-18 Solvants et diluants composites pour vernis ou produits similaires.....		
	20	22,5
38-19 Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs ; produits résiduels des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs :		
- A Présentées sous forme d'articles ou dans des formes propres à la vente au détail ou bien en emballages d'une contenance nette de 1 Kg ou moins.....		
	30	27,5
- B autres :		
- - I dodécylbenzène.....		
	30	12,5
- - II non dénommés.....		
	20	17,5

38-19

B (suite)

39-01

39-01 Produits de condensation ; de polycondensation et de polyaddition, modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones, etc) :

- A. Echangeurs d'ions.....	20	17,5
- B. Bandes à usage d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé.....	40	27,5
- C. autres :		
- - I phénoplastes :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) du présent chapitre :		
- - - - 1 sous l'une des formes visées à la note 3 a).....	25	12,5
- - - - 2 sous forme de blocs, morceaux ou masses non cohérentes.....	25	12,5
- - - - 3 sous forme de grumeaux, granulés flocons ou poudres (y compris les poudres à mouler).....	25	2,5
- - - b) sous d'autres formes :		
- - - - 1 sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	45	32,5
- - - - 2 sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - II aminoplastes :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
- - - - 1 sous l'une des formes visées à la note 3 a) :		
- - - - - aa) résines uréiques.....	25	17,5
- - - - - bb) autres aminoplastes.....	25	12,5
- - - - 2 sous formes de blocs, morceaux ou masses non cohérentes.....	25	12,5
- - - - 3 sous formes de grumeaux, granulés, flocons ou poudres (y compris les poudres à mouler) :		
- - - - - aa) résines uréiques.....	25	17,5
- - - - - bb) autres aminoplastes.....	25	2,5
- - - - b) sous d'autres formes :		
- - - - - 1 sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - - 2 sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - III alkydes et autres polyesters :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) du présent chapitre :		
- - - - 1 polyesters non saturés.....	25	17,5
- - - - 2 autres.....	25	12,5
- - - b) sous l'une des formes visées à la note 3 b) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - c) sous l'une des formes visées à la note 3 c) du présent chapitre	50	27,5
- - - d) sous l'une des formes visées à la note 3 d) du présent chapitre :		
- - - - 1 lames et rubans formés d'un e âme en polyester saturé, métallisé sous vide et colorée, d'une largeur supérieur à 5 mm et d'une épaisseur :		
- - - - - aa) inférieure ou égale à 25 microns.....	50	2,5
- - - - - bb) supérieure à 25 microns.....	50	27,5
- - - - 2 autres :		
- - - - - aa) polyesters non saturés.....	50	37,5
- - - - - bb) autres.....	50	27,5
- - - e) sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - IV résines epoxydes ou éthoxylinés :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - b) sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - c) sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - V polyamides :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - b) sous formes de blocs, morceaux ou masses non cohérentes.....	25	12,5
- - - c) sous formes de grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	25	2,5

39-01

- - - d) sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - e) sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - VI polyuréthanes :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - b) sous formes de blocs, morceaux ou masses non cohérentes.....	25	12,5
- - - c) sous formes de grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	25	2,5
- - - d) sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - e) sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5
- - VII silicones :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - b) sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - c) sous l'une des formes visées à la note 3 c) du présent chapitre.....	25	12,5
- - VIII non dénommés :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre.....	25	12,5
- - - b) sous l'une des formes visées à la note 3 c) et d) du présent chapitre.....	50	27,5
- - - c) sous l'une des formes visées à la note 3 e) du présent chapitre.....	25	12,5

39-02 Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène, etc...) :

- A Echangeurs d'ions.....	20	17,5
- B Bandes à usages d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé.....	70	45
- C autres :		
- - I polyéthylène :		
- - - a) déchets et débris d'ouvrages.....	70	45
- - - b) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
- - - - 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
- - - - 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	70	45
- - - - 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	30	22,5
- - - c) sous d'autres formes.....	70	45
- - II polytétrahaloéthylènes :		
- - - a) produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
- - - b) produits présentés sous l'une des formes visées à la note 3 b) du présent chapitre :		
- - - - 1 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
- - - - 2 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
- - - c) sous d'autres formes.....	60	42,5

- - III polysulfobalothylènes :		
- - - a) produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions	10	7,5
- - - b) produits présentés sous l'une des formes visées à la note 3 b) du présent chapitre :		
- - - - 1 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
- - - - 2 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
- - - c) sous d'autres formes	60	42,5
- - IV polypropylène :		
- - - a) produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	10	7,5
- - - b) produits présentés sous l'une des formes visées à la note 3 b) du présent chapitre :		
- - - - 1 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	70	45
- - - - 2 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	30	22,5
- - - c) sous d'autres formes.....	70	45
- - V polyisobutylène :		
- - - a) produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.	10	7,5
- - - b) produits présentés sous l'une des formes visées à la note 3 b) du présent chapitre :		
- - - - 1 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
- - - - 2 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
- - - c) sous d'autres formes.....	60	42,5
- - VI polystyrène et ses copolymères :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
- - - - 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
- - - - 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
- - - - 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
- - - b) sous d'autres formes.....	60	42,5
- - VII chlorure de polyvinyle :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
- - - - 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
- - - - 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	70	45
- - - - 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	70	45
- - - b) sous d'autres formes.....	70	45
- - VIII chlorure de polyvinylidène, copolymères de chlorure de vinylidène et de chlorure de vinyle :		
- - - a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
- - - - 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
- - - - 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
- - - - 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
- - - b) sous d'autres formes.....	60	42,5

39-02

-- IX acétate de polyvinyle :		
-- a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
-- 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	50	37,5
-- 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
-- 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- b) sous d'autres formes.....	60	42,5
-- X copolymères de chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle :		
-- a) produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....		
-- b) produits présentés sous l'une des formes visées à la note 3b, du présent chapitre :	10	7,5
-- 1 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
-- 2 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- c) sous d'autres formes.....	60	42,5
-- XI. Alcools, acétals, éthers et autres dérivés polyvinyliques :		
-- a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
-- 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions :		
-- aa) contenant de l'acétate de polyvinyle.....	55	37,5
-- bb) autres.....	10	7,5
-- 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
-- 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- b) sous d'autres formes.....	60	42,5
-- XII polymères acryliques, polymères méthacryliques, copolymères acrylo-méthacryliques :		
-- a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
-- 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
-- 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes.....	60	42,5
-- 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- b) sous d'autres formes.....	60	42,5
-- XIII résines de Coumarone, résines d'indène et résines de Coumarone-indène :		
-- a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
-- 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
-- 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes :		
-- aa) pastilles et autres masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm.....	10	7,5
-- bb) autres.....	60	42,5
-- 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- b) sous d'autres formes.....	60	42,5
-- XIV autres produits de polymérisation ou de copolymérisation :		
-- a) sous l'une des formes visées à la note 3 a) et b) du présent chapitre :		
-- 1 produits liquides ou pâteux, y compris les émulsions, dispersions et solutions.....	10	7,5
-- 2 blocs, morceaux, masses non cohérentes :		
-- aa) pastilles et autres masses non cohérentes dont la plus grande dimension ne dépasse pas 4 cm.....	10	7,5
-- bb) autres.....	60	42,5
-- 3 grumeaux, granulés, flocons, poudres (y compris les poudres à mouler).....	10	7,5
-- b) sous d'autres formes.....	60	42,5

39-03

39-03	Cellulose régénérée; nitrates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (celloïdine et collodiane, collinoïd, etc...); fibre vulcanisée :		
- A	Bandes à usage d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé.....	40	27,5
- B	autres :		
- - I	cellulose régénérée:		
- - - a)	à l'état spongieux ou cellulaire.....	40	27,5
- - - b)	autre :		
- - - - I	feuilles, pellicules, bandes ou lames enroulées ou non, d'une épaisseur inférieure à 0,75 mm :		
- - - - - aa)	d'une épaisseur inférieure ou égale à 0,50 mm :		
- - - - - - II	à surface traitée ou travaillée.....	40	27,5
- - - - - - 22	autres.....	40	17,5
- - - - - bb)	d'une épaisseur supérieure à 0,50 mm et inférieure à 0,75 mm.....	40	27,5
- - - - 2	non dénommée.....	40	27,5
- - - - c)	déchets et débris d'ouvrages.....	40	27,5
- - II	nitrates de cellulose :		
- - - a)	non plastifiés.....	40	2,5
- - - b)	plastifiés.....	40	27,5
- - III	acétates de cellulose :		
- - - a)	non plastifiés.....	40	2,5
- - - b)	plastifiés.....	40	27,5
- - IV	autres esters de la cellulose :		
- - - a)	non plastifiés.....	40	12,5
- - - b)	plastifiés.....	40	27,5
- - V	éthers de la cellulose et autres dérivés de la cellulose :		
- - - a)	non plastifiés.....	40	12,5
- - - b)	plastifiés.....	40	27,5
- - VI	fibre vulcanisée.....	40	17,5
39-04	Matières albuminoïdes dures (caudine dure, gélatine dure, etc...).....	30	27,5
39-05	Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues); résines artificielles obtenues par estérification des résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters); dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc...) :		
- A	Gommes fondues.....	25	12,5
- B	gommes estérifiées.....	25	12,5
- C	dérivés chimiques, naturels ou artificiels.....	25	7,5

39-06

39-06 Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters ; linotype :

- A Acide alginique, ses sels et ses esters.....	40	17,5
- B autres.....	40	17,5

39-07 Ouvrages en matières des n° 39.01 à 39.06 inclus :

- A En cellulose régénérée.....	70	45
- B En fibre vulcanisée.....	70	45
- C En matières albuminoïdes durcies.....	70	45
- D En dérivés chimiques du caoutchouc.....	70	45
- E En autres matières :		
- - I bobines pour l'enroulement des films et pellicules.....	40	27,5
- - II plons en polyester.....	40	27,5
- - III autres.....	70	45

40.01

I. - Caoutchouc brut

40-01	Latex de caoutchouc naturel, même additionné de latex de caoutchouc synthétique ; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé ; caoutchouc naturel, balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues :		
	- A Latex de caoutchouc naturel même additionné de latex de caoutchouc synthétique ; latex de caoutchouc naturel prévulcanisé.....	20	2,5
	- B Caoutchouc naturel.....	20	2,5
	- C Balata, gutta-percha et gommes naturelles analogues.....	20	2,5
40-02	Latex de caoutchouc synthétique ; latex de caoutchouc synthétique prévulcanisé ; caoutchouc synthétique ; factice pour caoutchouc dérivé des huiles :		
	- A Factice pour caoutchouc dérivé des huiles.....	15	2,5
	- B Latex de caoutchouc synthétique ; latex de caoutchouc synthétique prévulcanisé.....	15	2,5
	- C Produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques artificielles.....	15	2,5
	- D autres.....	15	2,5
40-03	Caoutchouc régénéré.....	30	17,5
40-04	Déchets et rognures de caoutchouc non durci ; débris d'ouvrages en caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc ; caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets ou de débris de caoutchouc non durci :		
	- A Déchets et rognures de caoutchouc non durci.....	20	7,5
	- B Débris d'ouvrages en caoutchouc non durci exclusivement utilisables pour la récupération du caoutchouc :		
	- - I Débris provenant de vieux pneumatiques ayant subi à l'étranger :		
	- - - a) le traitement du refendage (c'est-à-dire dont la bande de roulement a été enlevée).....	20	7,5
	- - - b) le découpage en morceaux nettement séparés.....	20	7,5
	- - - c) le détalonnage (dont le découpage superficiel n'a pas affecté les tringles ou talons).....	70	45
	- - - d) d'autres traitements.....	70	45
	- - II Débris provenant de tous autres ouvrages.....	20	7,5
	- C Caoutchouc en poudre obtenu à partir de déchets et débris de caoutchouc non durci..	20	7,5

II Caoutchouc non vulcanisé

40-05	Plaques, feuilles et bandes de caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, autres que les feuilles fumées et les feuilles de crêpe des n° 40.01 et 40.02 ; granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, sous forme de mélanges prêts à la vulcanisation ; mélanges, dits "mélanges-mâtres" constitués par du caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé, additionné, avant ou après coagulation, de noir de carbone (avec ou sans huiles minérales) ou d'anhydride silicique (avec ou sans huiles minérales) sous toutes formes :		
	- A Caoutchouc additionné de noir de carbone ou d'anhydride silicique ("mélanges-mâtres").....	30	17,5
	- B Granulés en caoutchouc naturel ou synthétique, sous forme de mélanges prêts à la vulcanisation.....	30	17,5
	- C autres :		
	- - I Bandes d'une épaisseur de 2 à 3 mm constituées par une nappe de câbles en acier au carbone parallélisés, entièrement enrobée de caoutchouc non vulcanisé, destinées à être utilisées pour la fabrication de carcasses de pneumatiques et importées à l'ordre des Industriels spécialisés dans cette activité particulière.....	30	2,5

40-05

C (suite)		
- II non dénommés.....	30	17,5
40-06 Caoutchouc (ou latex de caoutchouc) naturel ou synthétique, non vulcanisé, présenté sous d'autres formes ou états (solutions et dispersions, tubes, baguettes, profilés, etc.) ; articles en caoutchouc naturel ou synthétique, non vulcanisé (fils textiles recouverts ou imprégnés ; disques, rondelles, etc.) :		
- A Solutions et dispersions.....	40	17,5
- B autres :		
- I Articles en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé.....	40	27,5
- II autres.....	40	17,5
III Ouvrages en caoutchouc vulcanisé mais non durci		
40-07 Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, même recouverts de textiles ; fils textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé :		
- A Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, même recouverts de textiles :		
- I Nus.....	30	2,5
- II Recouverts de textiles.....	30	22,5
- B Fils de textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé.....	30	22,5
40-08 Plaques, feuilles, bandes et profilés (y compris les profilés de section circulaires), en caoutchouc vulcanisé, non durci.....	40	27,5
40-09 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé, non durci.....	35	27,5
40-10 Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé.....	40	27,5

40-11

40-11 Bandages, pneumatiques, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, chambres à air et "flaps", en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour roues de tous genres :

- A Bandages pleins ou creux (mi-pleins) et bandes de roulement amovibles pour pneumatiques.....	60	22,5
- B autres :		
- - I Chambres à air.....	60	42,5
- - II pneumatiques "flaps" et boyaux :		
- - - a) pour aérodynes.....	60	12,5
- - - b) autres :		
- - - - 1 rechapés.....	50	40
- - - - 2 autres, d'un poids unitaire :		
- - - - - aa) de plus de 70 kg.....	50	27,5
- - - - - bb) de 15 kg exclus à 70 kg inclus	50	30
- - - - - cc) de 15 kg ou moins.....	50	40

40-12 Articles d'hygiène et de pharmacie (y compris les tétines) en caoutchouc vulcanisé, non durci, même avec parties en caoutchouc durci.....

40 17,5

40-13 Vêtements, gants et accessoires du vêtement, en caoutchouc vulcanisé, non durci, pour tous usages :

- A Gants, y compris les moufles :		
- - I De protection pour tous métiers.....	60	32,5
- - II autres.....	70	45
- B Vêtements et accessoires du vêtement :		
- - I constituant des équipements spéciaux pour tous métiers	60	32,5
- - II autres.....	70	45

40-14 Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci :

- A En caoutchouc spongieux ou cellulaire.....	50	32,5
- B autres.....	50	32,5

IV Caoutchouc durci (ébonite) ; ouvrages en cette matière

40-15 Caoutchouc durci (ébonite) en masses, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons, en profilés ou en tubes ; déchets, poudres et débris :

- A En masses ou blocs, en plaques, en feuilles ou bandes, en bâtons en profilés ou en tubes.....	30	17,5
- B Déchets, poudres et débris de caoutchouc durci.....	30	17,5

40-16

40-16 : Ouvrages en caoutchouc durci (ébonite) :

- A Articles de luminaire et leurs éléments ; cendriers, étuis à cigarettes et à cigares ; articles de tabletterie, statuettes et objets d'ornementation intérieure ; tous autres bibelots et articles destinés à la parure ou l'ornement.....	50	42,5
- B autres ouvrages.....	40	32,5

41-01

41-01 Peaux brutes (fraîches, salées, séchées, chauflées, picklées), y compris les peaux d'ovins lainés :

- A Peaux d'ovins lainés.....	20	2,5
-------------------------------	----	-----

- B autres.....	20	2,5
-----------------	----	-----

41.02 Cuirs et peaux de bovins (y compris les buffles) et peaux d'équidés, préparés, autres que ceux des n° 41.06 à 41.08 inclus :

- A de vachettes des Indes ("Kips"), entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, d'un poids net par unité inférieur ou égal à 4,5 Kg, simplement tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir.....	20	17,5
--	----	------

- B autres cuirs et peaux :		
-----------------------------	--	--

- - I simplement tannés.....	20	17,5
------------------------------	----	------

41-02

- - II Non dénommés :		
- - - a) cuirs et peaux de veaux autrement préparés.....	25	22,5
- - - b) cuirs et peaux de gros bovins autrement préparés :		
- - - - 1 cuirs de pleine épaisseur pour semelles.....	20	12,5
- - - - 2 autres.....	25	22,5
- - - c) cuirs et peaux d'équides autrement préparés.....		
- - - d) autres.....	25	22,5
41-03 Peaux d'ovins, préparées, autres que celles des n° 41-06 à 41-08 inclus :		
- A De metis des Indes, simplement tannées à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir.....	20	17,5
- B autres peaux :		
- - I simplement tannées.....	20	17,5
- - II non dénommées.....		
	25	22,5
41-04 . Peaux de caprins, préparées, autres que celles des n° 41-06 à 41-08 inclus :		
- A De chèvres des Indes, simplement tannées à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir.....	20	17,5
- B autres peaux :		
- - I simplement tannées.....	20	17,5
- - II Non dénommées.....		
	25	22,5
41-05 Peaux préparées d'autres animaux, à l'exclusion de celles des n° 41-06 à 41-08 inclus :		
- A De reptiles, simplement tannées à l'aide de substances végétales, même ayant subi d'autres préparations mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir.....	20	17,5
- B autres peaux :		
- - I simplement tannées.....	20	17,5
- - II Non dénommées.....		
	25	22,5
41-06 Cuir et Peaux Chamolisés :		
- A Peaux d'ovins chamolisées, non meulées ni découpées.....	25	22,5
- B autres.....	25	22,5

41-06

41-07	Cuirs et peaux parcheminés.....	25	22,5
41-08	Cuirs et peaux vernis ou métallisés.....	25	22,5
41-09	Rognures et autres déchets de cuir naturel, artificiel ou reconstitué et de peaux, tannés ou parcheminés, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir.....	25	7,5
41-10	Cuirs artificiels ou reconstitués, à base de cuir non défibré ou de fibres de cuir, en plaques ou en feuilles, même enroulés.....	25	22,5

42-01

42-01 Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux (selles, harnais, colliers, traits, genouillères, etc), en toutes matières :

- A Articles de bourrellerie ; articles de harnachement et d'équipement pour chevaux, mulets et chameaux (selles et harnachements de selles, harnais fins de trait, couvertures et tapis de selles, camails, caparaçons, etc.).....	30	27,5
- B autres.....	40	32,5

42-02 Articles de voyage (malles, valises, boîtes à chapeaux, sacs de voyage, sacs à dos etc.), sacs à provisions, sacs à main, cartables, serviettes, portefeuilles, portemonnaie, trousse de toilette, trousse à outils, briques à tabac, gaines, étuis, boîtes, (pour armes, instruments de musique, jumelles, bijoux, flacons, cols, chaussures, brosses etc.) et contenants similaires, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée, en feuilles de matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus.....

70 45

42-03 Vêtements et accessoires du vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué :

- A Vêtements :		
- - I constituant des équipements spéciaux pour tous métiers.....	60	32,5
- - II autres.....	70	45
- B Gants, y compris les moufles :		
- - I de protection pour tous métiers.....	60	32,5
- - II spéciaux de Sport.....	70	45
- - III autres.....	70	45
- C Autres accessoires du vêtement :		
- - I constituant des équipements spéciaux pour tous métiers.....	60	32,5
- - II autres.....	70	45

42-04 Articles en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, à usages techniques :

- A Courroies de transmission ou de transport.....	25	22,5
- B Taquets et butées de taquets pour métiers à tisser.....	25	22,5
- C autres.....	25	22,5

42-05 Autres ouvrages en cuir naturel, artificiel ou reconstitué.....

50 37,5

42-06 Ouvrages en boyaux, bandruches, vessies ou tendons.....

30 27,5

43-01

43-01	Pelletteries brutes.....	20	12,5
43-02	Pelletteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires ; leurs déchets et chutes non cousus :		
	- A Pelletteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires.....	60	37,5
	- B Déchets et chutes, non cousus des produits visés à la sous-position A.....	60	27,5
43-03	Pelletteries ouvrées ou confectionnées (fourrures) :		
	- A Vêtements et accessoires du vêtement.....	70	45
	- B Articles à usages techniques.....	100	37,5
	- C autres.....	100	37,5
43-04	Pelletteries factices, confectionnées ou non :		
	- A En pièces, bandes ou morceaux cousus (carrés, nappes, nappettes etc).....	60	37,5
	- B Confectionnées.....	70	45

44-01.

44-01 Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles ou fagots; déchets de bois y compris les sciures..... 15 12,5

44-02 Charbon de bois (y compris le charbon de Coques et de noix), même aggloméré..... 15 12,5

44-03 Bois bruts, même écorcés ou simplement dégrossis :

- A Poteaux de Conifères d'une longueur de 6 m inclus à 18 mètres inclus et ayant une circonférence au gros bout de 45 cm exclus à 90 cm inclus :
 - - I Injectés, Imprégnés ou enduits..... 30 22,5
 - - II autres..... 30 12,5
- B autres :
 - - I Poteaux de Conifères autres que ceux du 44-03 A :
 - - - a) Injectés, Imprégnés ou enduits..... 30 22,5
 - - - b) autres..... 30 12,5
 - - II Bois de trituration en rondins d'une longueur de moins de 2,50 mètres et ayant une circonférence au gros bout de 20 cm exclus à 110 cm inclus ou en quartiers d'une longueur de moins de 2,50 mètres..... 30 12,5
 - - III Rondins d'une circonférence au gros bout de moins de 60 cm :
 - - - a) bois de mine :
 - - - - 1. Injectés, Imprégnés ou enduits..... 30 22,5
 - - - - 2. autres..... 30 12,5
 - - - b) autres rondins..... 15 12,5
 - - IV autres :
 - - - a) Eucalyptus et mimosa..... 15 12,5
 - - - b) Okoumé..... 15 12,5
 - - - c) Bois fins (noyer, cèdre, arganier, thuya)..... 15 12,5

- - - d) Non dénommés..... 15 7,5

44-04 Bois simplement équarris..... 15 12,5

44-05 Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur supérieure à 5 mm :

- A Sciages de tonnellerie..... 15 2,5
- B autres..... 10 12,5

44-05

44-06	Pavés en bois.....	15	12,5
44-07	Traverses en bois pour voies ferrées :		
	- A Injectées ou autrement imprégnées, à un degré quelconque.....	30	22,5
	- B autres.....	30	12,5
44-08	Merrains, même sciés sur les deux faces principales, mais non autrement travaillés.....	15	12,5
44-09	Bois feuillards; échelles fendues; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois en éclisses, lames ou rubans; "bois de trituration sous forme de plaquettes ou de particules"; copeaux de bois des types utilisés en vinaigrerie ou pour la clarification des liquides	15	12,5
44-10	Bois simplement dégrossis ou arrondis mais non tournés, non courbés ni autrement travaillés pour cannes, parapluies, fouets, manches d'outils et similaires.....	20	12,5
44-11	Bois filés; bois préparés pour allumettes; chevilles en bois pour chaussures	20	12,5
44-12	Laine (paille) de bois ; farine de bois.....	15	12,5
44-13	Bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés, rainés, bouvetés, longuetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires :		
	- A Lames et frises pour parquets, non assemblées	25	22,5
	- B Autres (bois rabotés, rainés, bouvetés, longuetés, feuillurés, chanfreinés ou similaires).....	25	22,5
44-14	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm ; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur :		
	- A Planchettes destinées à la fabrication de crayons.....	30	12,5
	- B autres :		
	- - I Renforcées sur une face de papier ou de tissus.....	30	22,5
	- - II autres :		
	- - - a) en bois fins (noyer, acajou cèdre, arganier, thuya etc.).....	30	22,5
	- - - b) Non dénommés.....	30	12,5

44-15

44-15	Bois plaqués ou contre-plaqués même avec adjonction d'autres matières ; bois marquetés ou incrustés :		
	- A Bois plaqués ou contre-plaqués dont l'une des faces au moins est en pin, en lauan rouge (<i>Shorea négrosensis</i>), en lauan blanc (<i>pentacme contorta</i>), en almon (<i>Shorea almon</i>) en bouleau ou en sapin de Douglas (<i>Pseudotsuga taxifolia</i>).....	45	22,5
	- B autres.....	45	32,5
44-16	Panneaux cellulaires en bois, même recouverts de feuilles de métal commun.....	40	22,5
44-17	Bois dits "améliorés" en panneaux, planches, blocs et similaires.....	40	22,5
44-18	Bois dits "artificiels" ou "reconstitués" formés de copeaux de sciure, de farine de bois ou d'autres déchets ligneux, agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques, en panneaux, plaques, blocs et similaires....	70	45
44-19	Baguettes et moulures en bois pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	40	22,5
44-20	Cadres en bois pour tableaux, glaces et similaires.....	40	22,5
44-21	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, complets en bois :		
	- A Fabriqués (même partiellement) de bois plaqués ou de bois contre-plaqués.....	40	22,5
	- B autres.....	40	22,5
44-22	Futailles, cuves, baquets, seaux et autres ouvrages de tonnellerie, en bois et leurs parties autres que celles du n° 44,06	40	22,5
44-23	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour bâtiments et constructions, y compris les panneaux pour parquets et les constructions démontables, en bois :		
	- A Coffrages pour bétonnage.....	40	22,5
	- B autres.....	40	22,5

44-24

44-24	Ustensiles de ménage en bois.....	40	22,5
44-25	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais et de brosses, en bois, formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois :		
	- A Manches d'articles de coutellerie et de couverts de table ; montures de brosses....	40	22,5
	- B autres.....	40	22,5
44-26	Canettes, busettes, bobines pour filature et tissage et pour fil à coudre et articles similaires, en bois tourné :		
	- A Petites bobines à dévider pour fil à coudre, à broder, etc.....	40	17,5
	- B autres.....	40	17,5
44-27	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie (boîtes, coffrets, étuis, écrins, plumiers, porte-manteaux, lampadaires et autres appareils d'éclairage, etc.), objets d'ornement, d'étagère et articles de parure en bois ; parties en bois de ces ouvrages ou objets.....	50	42,5
44-28	Autres ouvrages en bois :		
	- A Modèles pour fonderie.....	40	22,5
	- B Rouleaux pour stores avec ou sans ressorts.....	40	22,5
	- C autres.....	40	22,5

45-01

45-01 Liège naturel brut et déchets de liège ; liège concassé, granulé ou pulvérisé :

- A Liège naturel brut en planches ou parties de planches, d'une épaisseur de plus de 30 mm..... 20 17,5

- B autres :

- - I. Liège naturel brut autre que celui de la sous-position 45-01 A et déchets de liège..... 20 17,5

- - II. Liège concassé, granulé ou pulvérisé..... 40 32,5

45-02 Cubes, plaques, feuilles et bandes en liège, naturel, y compris les cubes ou carrés pour la fabrication des bouchons..... 40 32,5

45-03 Ouvrages en liège naturel..... 40 32,5

45-04 Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré :

- A Rondelles, destinées à la fabrication de bouchons - couronnes..... 40 32,5

- B autres..... 40 32,5

46-01

**46-01 Tresses et articles similaires en matières à tresser, pour tous usages, même
assemblés en bandes :**

- A en matières végétales non filées.....	20	17,5
- B en lames de papier, même mélangées en toutes proportions de matières végétales.....	20	17,5
- C. autres.....	20	17,5

**46-02 Matières à tresser tissées à plat ou parallélisées, y compris les nattes de Chine, les
paillassons grossiers et les claies ; pailions pour bouteilles :**

- A. Paillassons grossiers; pailions pour bouteilles, claies et autres articles gros- siers d'emballage ou de protection.....	30	27,5
- B. Nattes de Chine et similaires.....	30	27,5
- C. autres articles.....	30	27,5

**46-03 Ouvrages de Vannerie obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des arti-
cles des n° 46-01 et 46-02 ; ouvrages en luffa.....**

50	42,5
----	------

47-01

47-01 Pâtes à papier :

- A. Pâtes de bois mécaniques, thermomécaniques et mi-chimiques.....	25	17,5
- B. Pâtes de bois chimiques :		
- - - au sulfate cu à la soude :		
- - - a) épicéas :		
- - - - 1 de conifères.....	10	2,5
- - - - 2 autres.....	25	17,5
- - - b) autres :		
- - - - 1 de conifères.....	10	2,5
- - - - 2 autres.....	25	17,5
- - - II au bisulfite.....	10	2,5
- - III pour la fabrication de fibres textiles artificielles.....	10	2,5
- - IV pâte fluff pour la fabrication de serviettes périodiques et de couches bébés....	10	2,5
- C. autres.....	10	2,5

47-02 Déchets de papier et de carton ; vieux ouvrages de papier et de carton exclusivement utilisables pour la fabrication du papier.....

40 27,5

48-01

1. Papiers et cartons en rouleaux ou en feuilles

48-01 Papiers et cartons fabriqués mécaniquement, y compris l'ouate de cellulose, en rouleaux ou en feuilles :

- A Papier Journal :		
- - I. pour l'impression des journaux et publications périodiques, sous les conditions prévues par la réglementation en vigueur.....	50	Ex
- - II. autres.....	70	45
- B. Papier à cigarettes.....	50	12,5
- C. Papiers et cartons kraft :		
- - I. papiers destinés à la fabrication de fils de papier (papier dit "kraft à filer" d'un poids de 40 à 45 gr au mètre carré, importé en bobines par les exploitants de fabriques d'allumettes et conduit directement à l'usine).....	40	27,5
- - II. autres :		
- - - a) d'un poids au m2 variant entre 70 et 100 gr inclus, présentés en bobines d'un poids minimum de 500 kilogrammes, de largeur 102 cm, destinés à l'industrie de la sacherie (sacs ciment), importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine.....	25	17,5
- - - b) d'un poids au m2 de plus de 100 gr, destinés à l'industrie de la caisserie....	50	37,5
- - - c) autres :		
- - - - 1 papier kraft pour condensateurs électriques.....	40	27,5
- - - - 2 papier kraft pour câbles électriques et papiers kraft similaires.....	55	37,5
- - - - 3 papier kraft support abrasif.....	55	37,5
- - - - 4 papier kraft pour cartes perforées.....	55	37,5
- - - - 5 autres papier kraft :		
- - - - - aa) papiers kraft de moins de 35 g/m2.....	55	37,5
- - - - - bb) papiers kraft de 35 g/m2 ou plus :		
- - - - - - II simplement écrus, non colorés dans la masse :		
- - - - - - - aaa) papier kraft pour couverture dit kraftliner.....	60	42,5
- - - - - - - bbb) papier kraft pour sacs de grande contenance.....	55	37,5
- - - - - - - ccc) papier kraft pour emballages.....	55	37,5
- - - - - - - ddd) papier kraft pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 140 à 170 gr inclus.....	30	22,5
- - - - - - - eee) autres.....	55	37,5
- - - - - 22 complètement blanchis, non colorés dans la masse.....	55	37,5
- - - - - 33 ml-blanchis ou colorés dans la masse.....	55	37,5
- - - - 6 cartons kraft.....	55	37,5
- D. Papiers pesant 15 gr ou moins par m2 et destinés à la fabrication du papier stencil	25	17,5
- E. autres :		
- - I. papiers pour publications périodiques (y compris les journaux).....	70	45
- - II. non dénommés :		
- - - a) papiers pour condensateurs électriques.....	50	12,5
- - - b) papiers et cartons feutre, y compris les cartons et papiers laineux destinés à la fabrication de papiers et cartons bitumés et contenant au moins 50 % de fibres textiles ou de fibres de laine.....	50	12,5
- - - c) ouate de cellulose.....	45	32,5
- - - d) papier et carton paille, y compris le papier et le carton dont l'intérieur ou l'une des faces est en paille.....	55	37,5
- - - e) papiers et cartons destinés à l'industrie de la caisserie, d'un poids au m2 supérieur à 440 gr, présentés en bobines de plus de deux mètres de largeur, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine.....	55	37,5
- - - f) papiers et cartons destinés à la fabrication des cartes statistiques d'un poids au m2 variant de 156 à 173 gr, présentés en bobines, importés par les industriels intéressés et conduits directement à l'usine.....	55	37,5
- - - g) papier ml-chimique pour cannelure dit "fluting", d'un poids au m2 variant entre 112 et 160 gr, destiné à l'industrie de la caisserie.....	60	42,5
- - - h) papiers et cartons support abrasifs traités, destinés à la fabrication du papier abrasif.....	30	22,5

48-01

--- 1) autres, d'un poids au m2 :		
--- 1. inférieur ou égal à 250 grammes :		
--- aa) papier support contenant 100 % de pâte chimique, d'un poids au m2 variant entre 45 et 110 gr, destiné à la fabrication de papier héliographique....	15	12,5
--- bb) papier coloré dans la masse pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 gr inclus.....	30	22,5
--- cc) papier support pour la fabrication de papier carbone et des papiers similaires :		
--- 11) pour la fabrication de papier carbone contenant 100% de pâte chimique, d'un poids au m2 variant de 18 grs à 30 grs.....	25	17,5
--- 22) autres, d'un poids au m2 variant de 45 grs à 55 grs.....	25	17,5
--- 33) non dénommés.....	70	45
--- dd) autres.....	70	45
--- 2. supérieur à 250 grammes.....	70	45
48-02 Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers à la main).....	50	37,5
48-03 Papiers et cartons parcheminés et leurs imitations, y compris le papier dit "cristal" en rouleaux ou en feuilles :		
- A. Papiers et cartons sulfurisés.....	60	42,5
- B. Papier-calque naturel.....	50	22,5
- C. autres :		
- I papier cristal.....	45	32,5
- II papier simili-sulfuré (grease-proof).....	60	42,5
- III non dénommés.....	60	42,5
48-04 Papiers et cartons simplement assemblés par collage, non imprégnés ni enduits à la surface, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles :		
- A. Papiers et cartons kraft.....	55	37,5
- B. autres :		
- I papiers et cartons assemblés par collage du type bristol et similaires.....	70	45
- II papiers et cartons "entre-deux" bitumés, paraffinés ou cirés.....	55	37,5
- III carton paille même revêtu de papier.....	55	37,5
- IV carton presspahn.....	55	37,5
- V carton de vieux papiers, même revêtu de papier.....	55	37,5
- VI non dénommés.....	70	45
48-05 Papiers et cartons simplement ondulés (même avec recouvrement par collage) crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles :		
- A. Papiers et cartons ondulés :		
- I. Papiers et cartons kraft.....	55	37,5
- II. autres :		
- a) papier destiné à la fabrication de filtres pour moteurs automobiles et industriels, imprégné de résines phénoliques non apparentes, d'une épaisseur inférieure à 710 microns et d'un poids au mètre carré inférieur à 235 grammes, présenté en bobines d'un poids supérieur à 30 kilogrammes, importé par les fabricants intéressés et conduit directement à l'usine.....	30	12,5
- b) autres.....	70	45
- B. autres :		
- I. Papiers et cartons kraft :		
- a) papier kraft crépé ou plissé.....	30	22,5
- b) autres.....	70	45
- II. autres.....	70	45
48-06 Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés, en rouleaux ou en feuilles.	70	45
48-07 Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou colorés en surface (marbrés, indienne et similaires) ou imprimés (autres que ceux du n°48.06 et du chapitre 49) en rouleaux ou en feuilles :		
- A. Couchés, pour plans de clicherie.....	50	22,5
- B. Micacés.....	50	22,5
- C. Goudronnés, bitumés, asphaltés, armés ou non, même recouverts de sable ou de produits analogues.....	70	45
- D. autres :		
- I. papiers et cartons couchés en blanc ou en couleurs, d'un poids au m2 inférieur ou égal à 150 grammes.....	70	45
- II. colorés en surface, non couchés :		
- a) pour stratifiés, d'un poids au m2 variant de 80 à 120 gr inclus.....	30	22,5
- b) autres.....	70	45

48-07

- - III paraffinés, stéarines ou cirés :		
- - - a) papiers et cartons à usage industriel "dits indéchirables" destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,1 mm et inférieure ou égale à 4 mm, présentés en bobines, d'une largeur supérieure à 40 cm et inférieure ou égale à 200 cm, importés par les fabricants de joints et conduits directement à l'usine.....	15	7,5
- - - b) autres.....	70	45
- - IV. papiers imprimés :		
- - - a) carton imperméabilisé, présenté en bobines, d'une largeur variant de 20 à 30 cm.....	25	17,5
- - - b) autres.....	70	45
- - V. autres :		
- - - a) papiers et cartons couchés autres que ceux du n° 48.07 D I :		
- - - - 1. papiers et cartons couchés en blanc ou en couleurs, d'un poids au m2 supérieur à 150 grammes et inférieur à 230 grammes.....	30	22,5
- - - - 2. papier et carton support photographique.....	70	45
- - - - 3. papier blanc ou couleur couché, destiné à la fabrication d'autocopiant mécanique ou chimique à microcapsule.....	25	17,5
- - - - 4. papiers et cartons formés de plusieurs couches de qualité différente tels que duplex, triplex et multiplex.....	70	45
- - - - 5. autres.....	70	45
- - - b) papiers et cartons enduits ou imprégnés de résines artificielles, à l'exclusion des adhésifs.....	70	45
- - - c) papiers et cartons support abrasifs traités, destinés à la fabrication du papier abrasif.....	30	22,5
- - - d) papiers et cartons siliconés ou imprégnés de résines phénoliques ou nitro-cellulosiques.....	30	22,5
- - - e) papiers et cartons imprégnés de résines, destinés à la fabrication d'emballages du lait.....	25	17,5
- - - f) papiers et cartons huilés ou vernis, y compris le calque imprégné.....	30	22,5
- - - g) papiers et cartons gommés ou adhésifs.....	70	45
- - - h) papier carbone et papiers similaires.....	45	32,5
- - - i) papiers et cartons veloutés et similaires.....	70	45
- - - j) papiers support pour décalcomanies.....	25	17,5
- - - k) papiers et cartons renforcés extérieurement de fils textiles ou de tissus.....	25	17,5
- - - l) non dénommés.....	70	45
48-08 Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.....	20	17,5
48-09 Plaques pour constructions en pâte à papier, en bois défilés ou en végétaux divers défilés, même agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants similaires.....	40	22,5
II. Papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé ; ouvrages en papier et carton.		
48-10 Papiers à cigarettes découpés à format, même en cahiers ou en tubes.....	35	22,5
48-11 Papiers de tenture, li crusta et vitrauphanies.....	70	45
48-12 Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés.....	55	37,5
48-13 Papiers duplication et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papier carbone, stencils complets et similaires) :		
- A. Stencils complets.....	40	27,5
- B. Papier carbone et papiers similaires.....	45	32,5
- C. autres.....	70	45
48-14 Articles de correspondance : papier à lettres en blocs, enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance ; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance.....	70	45

48-15

48-15 Autres papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé :

- A Bandes à usage d'adhésifs, d'une largeur n'excédant pas 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé.....	70	45
- B autres :		
- - I Papiers et cartons à filtre :		
- - - a) papiers destinés à la fabrication de filtres pour moteurs automobiles et industriels, imprégnés de résine phénolique non apparente, d'une épaisseur inférieure à 710 microns et d'un poids au mètre carré inférieur à 235 grammes, présentés en bobines d'un poids supérieur à 30 kilogrammes, importés par les fabricants intéressés et conduits directement à l'usine.....	30	12,5
- - - b) autres.....	70	45
- - II autres :		
- - - a) papier hygiénique.....	70	45
- - - b) papier pour condensateurs.....	30	22,5
- - - c) papier pour machines de bureau et similaires, en bandes ou en bobines.....	70	45
- - - d) papiers gommés ou adhésifs autres que ceux de la sous-position A, en bandes ou en bobines.....	70	45
- - - e) papier plié en cahiers non cousus.....	70	45
- - - f) feuillets mobiles perforés, présentés sans reliure.....	70	45
- - - g) bandes et bandelettes pliées, enduites ou non, pour la vannerie et autres usages (lames de papier).....	40	27,5
- - - h) non dénommés.....	70	45

48-16 Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier ou carton :

- A. en papier ou en carton ondulé.....	70	45
- B. autres :		
- - I. caisses pliantes, en carton compact.....	70	45
- - II. sacs de grande contenance ayant comme dimensions minimales à plat une largeur de 50 cm et une longueur de 65 cm.....	70	45
- - III. boîtes en carton imperméabilisé, d'une contenance de 1/4, 1/2 et 1 litre destinées à l'emballage du lait, importées par les industriels intéressés et conduites directement à l'usine.....	80	22,5
- - IV. autres.....	70	45

48-17 Cartonnages de bureau, de magasin et similaires..... 70 45

48-18 Registres, cahiers, carnets (de notes, de quittances et similaires), blocs-notes, agendas, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres) et autres articles scolaires de bureau ou de papeterie, en papier ou carton ; albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres en papier ou carton..... 70 45

48-19 Etiquettes de tous genres en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées..... 70 45

48-20 Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou percés..... 70 45

48-21

48-21 . Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose :

- A. Papiers et cartons perforés pour mécaniques jacquard et similaires :		
- - I. papier en bande, non armé, ou même armé intérieurement de minces feuilles métalliques, non apparentes, ligné sur une face, renforcé de bandes étroites et carton comportant des perforations pour l'entraînement en cours d'usage et destiné à l'élaboration de cartes perforées de mécaniques jacquard et similaires.....	30	12,5
- - II. cartes élaborées prêtes à l'emploi.....	30	17,5
- B. autres :		
- - I. cartes avec impression pour machines à statistiques.....	70	45
- - II. carcasses pour bobinages électriques, flans de clicherie non matricés, filtres conditionnés, joints et articles similaires, plaques moulées à alvéoles pour l'emballage des oeufs, coins pour valises :		
- - - a) joints et articles similaires en papier.....	40	27,5
- - - b) plaques moulées à alvéoles pour l'emballage des oeufs.....	70	45
- - - c) coins pour valises.....	70	45
- - - d) carcasses pour bobinages électriques.....	25	17,5
- - - e) flans de clicherie non matricés.....	25	17,5
- - - f) filtres conditionnés.....	55	37,5
- - III autres :		
- - - a) articles en ouate de cellulose.....	70	45
- - - b) nappes, serviettes et autre linge en papier.....	70	45
- - - c) plats, assiettes, gobelets et articles similaires.....	70	45
- - - d) cartes, même présentées en bandes, pour machines à cartes perforées.....	60	42,5
- - - e) papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs.....	30	22,5
- - - f) papier dentelle et papier broderie.....	70	45
- - - g) bandes pour étagères, gaufrées ou non, autres qu'en papier dentelle et qu'en papier broderie.....	70	45
- - - h) papiers, modèles et gabarits, même assemblés.....	70	45
- - - I) abat-jour.....	70	45
- - - j) ronds et bandes frangées ou festonnées pour l'emballage.....	70	45
- - - k) non dénommés.....	70	45

49-01

49-01	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés :		
	- A. Reliés en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en écaille, en ivoire, en nacre factice ou véritable.....	25	17,5
	- B. autres.....	Ex	Ex
49-02	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés.....	Ex	Ex
49-03	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, brochés, cartonnés ou reliés, pour enfants.....	25	22,5
49-04	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée :		
	- A. Reliée en cuir naturel, artificiel ou reconstitué.....	20	17,5
	- B. autre.....	Ex	Ex
49-05	Ouvrages cartographiques de tous genres, y compris les cartes murales et les plans topographiques, imprimés ; globes (terrestres ou célestes) imprimés :		
	- A. Globes (terrestres ou célestes) imprimés.....	Ex	Ex
	- B. autres.....	Ex	Ex
49-06	Plans d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels commerciaux et similaires, obtenus à la main ou par reproduction photographique ; textes manuscrits ou dactylographiés.....	Ex	Ex
49-07	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays de destination ; papier timbré, billets de banque, titres d'actions ou d'obligations et autres titres similaires, y compris les carnets de chèques et analogues :		
	- A. Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues.....	Ex	2,5
	- B. Billets de banque.....	Ex	Ex
	- C. autres :		
	- - I. signés et numérotés.....	70	45
	- - II. non dénommés :		
	- - - a) papiers timbrés.....	Ex	2,5
	- - - b) autres.....	70	45
49-08	Décalcomanies de tous genres :		
	- A à caractères arabes.....	70	45
	- B autres :		
	- - I pour usages industriels.....	25	17,5
	- - II autres.....	70	45
49-09	Cartes postales, cartes pour anniversaires, cartes de Noël et similaires, illustrées, obtenues par tous procédés, même avec garnitures ou applications.....	70	45
49-10	Calendriers de tous genres en papier ou carton, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.....	70	45
49-11	Images, gravures, photographies et autres imprimés, obtenus par tous procédés :		
	- A. Feuilles non pliées, comportant simplement des illustrations ou des gravures sans texte ni légende, destinées à des éditions communes.....	70	45
	- B. autres :		

49-11

B (suite)

- I. Imprimés et affiches de propagande en papier ayant pour objet essentiel d'amener le public à visiter les pays étrangers ou d'assister à l'étranger à des manifestations présentant un caractère touristique, culturel, artistique ou sportif, pourvu qu'ils soient distribués gratuitement, qu'ils ne contiennent pas plus de 50% de publicité commerciale et que le but de propagande touristique, culturelle, artistique ou sportive, soit évident.....	Ex	Ex
- II. formulaires d'importation temporaire ou de circulation automobile internationale, expédiés aux associations de tourisme autorisées à exercer leur activité au Maroc par leurs associations ou fédérations à l'étranger.....	Ex	Ex
- III. photographies non dénommées ni comprises ailleurs :		
- a) photographies aériennes ou panoramiques du terrain, même présentant une précision topographique, pour autant qu'elles ne constituent pas encore un ouvrage cartographique directement utilisable en l'état.....	45	32,5
- b) autres.....	60	32,5
- IV. autres.....	70	45

50-01

50-01	Cocons de vers à soie propres au dévidage.....	20	2,5
50-02	Soie grège (non moulignée).....	20	2,5
50-03	Déchets de soie (y compris les cocons de vers à soie non dévidables et les effilochés) bourre, bourrette et blousses.....	20	2,5

50-04 Fils de soie non conditionnés pour la vente au détail :

- A	Fils de trame, dits "soies de trame", résultant de la torsion peu serrée de deux ou plusieurs filaments rugueux de soie n'ayant pas été au préalable, tordus individuellement et devant subir un apprêt et un moulinage complémentaires avant utilisation à des fins artisanales.....	40	7,5
- B.	autres :		
- - I.	non décreusés (écrus).....	40	15
- - II.	décreusés (décrusés).....	40	15
- - III.	blanchis.....	40	15
- - IV.	non dénommés.....	40	20

50-05 Fils de bourre de soie (schappe) non conditionnés pour la vente au détail :

- A.	non décreusés (écrus).....	40	15
- B.	décreusés (décrusés).....	40	15
- C.	blanchis.....	40	15
- D.	autres.....	40	20

50-06 Fils de déchets de bourre de soie (bourrette) non conditionnés pour la vente au détail :

- A.	écrus.....	40	15
- B.	décrusés.....	40	15
- C.	blanchis.....	40	15
- D.	autres.....	40	20

50-07

50-07	Fils de soie, de bourre de soie (schappe) et de déchets de bourre de soie (bourrette), conditionnés pour la vente au détail.....	60	27,5
-------	--	----	------

50-08	Poil de Messine (crin de Florence) ; imitations de Catgut préparées à l'aide de fils de soie.....	60	15
-------	---	----	----

50-09	Tissus de soie ou de bourre de soie (schappe).....	70	45
-------	--	----	----

50-10	Tissus de déchets de bourre de soie (bourrette).....	70	45
-------	--	----	----

51-01

51-01 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, non conditionnés pour la vente au détail :**- A. Fils de fibres textiles synthétiques :****- - I. texturés..... 70 45****- - II. autres..... 40 12,5****B. Fils de fibres textiles artificielles :****- - I. texturés..... 70 45****- - II. autres..... 40 12,5**

51-02

51-02 Monofils, lames et formes similaires (paille artificielle) et imitation de Catgut, en matières textiles synthétiques et artificielles :

- A. en matières textiles synthétiques..... 40 15

- B. en matières textiles artificielles..... 40 15

51-03 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles continues, conditionnés pour la vente au détail :

- A. Fils de fibres textiles synthétiques..... 60 27,5

- B. Fils de fibres textiles artificielles..... 60 27,5

51-04 Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles continues (y compris les tissus de monofils ou de lames des n° 51-01 ou 51-02) :

- A. Tissus de fibres textiles synthétiques :

- - I. Guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)..... 100 27,5

- - II. A armure toile comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de monofils parallélisés et une trame claire de retenue comprenant au plus 13 fils au décimètre linéaire, utilisés pour les armatures de pneumatiques (nappes tramées pour pneumatiques)..... 100 2,5

- - III. de polyamide adhésivé utilisé dans la fabrication des courroies transporteuses ou de transmission..... 100 2,5

- - IV. autres :

- - - a) écrus, décolorés ou blanchis..... 100 42,5

- - - b) autres..... 100 45

51-04

- B. Tissus de fibres textiles artificielles :		
- - I. Cuités sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur).....	100	27,5
- - II. A armure toile, comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de monofils parallélisés et une trame, claire de retenue comportant au plus 13 fils au décimètre linéaire, utilisés pour les armatures de pneumatiques, (nappes trames pour pneumatiques).....	100	2,5
- - III, autres :		
- - - a) écrus.....	100	42,5
soies		
- - - b) décrus.....	100	42,5
soies		
soies		
- - - c) blanchis.....	100	42,5
- - - d) autres.....	100	45

52-01

52-01 Fils de métal combinés avec des fils textiles (fils métalliques), y compris les fils textiles, goupes de métal, et fils textiles métallisés..... 60 27,5

52-02 Tissus de fils de métal, de fils métalliques ou de fils textiles métallisés du n°52.01 pour l'habillement, l'ameublement et usages similaires..... 70 45

53-01

53-01 Laines en masse..... 20 2,5

53-02 Pells fins ou grossiers, en masse :

- A. Pells grossiers, préparés (blanchis, teints, etc.) et frisés..... 20 2,5
 - B. autres..... 20 2,5

53-03 Déchets de laine et de pells (fins ou grossiers), à l'exclusion des effilochés..... 20 2,5

53-04 Effilochés de laine et de pells (fins ou grossiers)..... 20 10

53-05 Laine et pells (fins ou grossiers) cardés ou peignés :

- A. Ecrus, décrués ou blanchis..... 30 2,5

- B. autres..... 30 7,5

53-06 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

53-07

53-07 Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

53-08 Fils de pols fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

53-09 Fils de pols grossiers ou de crin, non conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

53-10 Fils de laine, de pols (fins ou grossiers) ou de crin, conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

53-11 Tissus de laine ou de pols fins :

- A. Contenant au moins 85% en poids de ces textiles :
- - I. Guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)..... 100 27,5
- - II. autres..... 70 45

- B. autres :
- - I. Guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles (chaussures d'intérieur)..... 100 27,5
- - II. autres..... 70 45

53-11

53-12	Tissus de pells grossiers.....	100	42,5
53-13	Tissus de crin.....	100	32,5

54-01

54-01 Lin brut, rouli, teillié, peigné ou autrement traité, mais non filé ; étoupes et déchets de lin (y compris les effilochés)..... 20 2,5

54-02 Ramie brute, décortiquée, dégonnée, peignée ou autrement traitée, mais non filée ; étoupes et déchets de ramie (y compris les effilochés)..... 20 2,5

54-03 Fils de lin ou de ramie, non conditionnés pour la vente au détail :

- A. de lin, peillé ou glacé.....	40	15
- B. autres :		
- - I. simples, mesurant au kg :		
- - - a) 45 000 m ou moins :		
- - - - 1. écus.....	40	15
- - - - 2. décués.....	40	15
- - - - 3. blanchis.....	40	15
- - - - 4. autres.....	40	20
- - - b) plus de 45 000 m :		
- - - - 1. écus.....	40	15
- - - - 2. décués.....	40	15
- - - - 3. blanchis.....	40	15
- - - - 4. autres.....	40	20
- - II. retors ou câblés :		
- - - a) écus.....	40	15
- - - b) décués.....	40	15
- - - c) blanchis.....	40	15
- - - d) autres.....	40	20

54-04 Fils de lin ou de ramie, conditionnés pour la vente au détail..... 60 27,5

54-05 Tissus de lin ou de ramie..... 70 45

55-01

55-01	Coton en masse.....	20	2,5
55-02	Linters de coton.....	20	2,5
55-03	Déchets de coton (y compris les effilochés) non peignés ni cardés.....	20	2,5
55-04	Coton cardé ou peigné :		
	- A. écru, décrué ou blanchi.....	50	27,5
	- B. autres	50	32,5
55-05	Fils de coton non conditionnés pour la vente au détail.....	70	45

55-05

55-06 Fils de coton conditionnés pour la vente au détail..... 70 45

55-07 Tissus de coton à point de gaze (tels qu'ils sont définis à la note 5 a de la section XI) 70 45

55-08 Tissus de coton bouclés du genre éponge..... 70 45

55-09 Autres tissus de coton :

- A Cuités sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisés dans l'industrie des pantoufles.....	100	27,5
- B Tissus utilisés comme armature pour pneumatiques.....	70	45
- C Autres.....	70	45

56-01

56-01 Fibres textiles synthétiques ou artificielles discontinues en masse :

- A. Fibres textiles synthétiques.....	20	2,5
--	----	-----

- B. Fibres textiles artificielles.....	20	2,5
---	----	-----

56-02 Câbles pour discontinus en fibres textiles synthétiques et artificielles :

- A en fibres textiles synthétiques.....	20	2,5
--	----	-----

- B en fibres textiles artificielles.....	20	2,5
---	----	-----

56-03 Déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues ou discontinues), en masse, y compris les déchets de fils et les effilochés.....

7	5
---	---

56-04 Fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues et déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles (continues ou discontinues) cardés, peignés ou autrement préparés pour la filature :

A. Fibres textiles synthétiques.....	30	2,5
--------------------------------------	----	-----

B. fibres textiles artificielles.....	30	2,5
---------------------------------------	----	-----

56-05 Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles) non conditionnés pour la vente au détail.....

70	45
----	----

56-05

56-06	Fils de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues (ou de déchets de fibres textiles synthétiques et artificielles), conditionnée pour la vente au détail.....	70	45
56-07	Tissus de fibres textiles synthétiques et artificielles discontinues :		
	- A. Cuiés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres tissus, tissés ou non, du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.....	100	27,5
	- B à armure toile comportant une chaîne constituée par une nappe de fils ou de mono-fils en fibres textiles synthétiques ou artificielles parallélisés et une trame claire de retenue comprenant au plus 13 fils au décimètre linéaire, utilisés pour les armatures de pneumatiques (nappes tramees pour pneumatiques).....	100	2,5
	- C autres.....	70	45

57-01

57-01	Chanvre ("Cannabis sativa") brut, roui, teillé, peigné ou autrement traité, mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les effilochés).....	20	2,5
57-02	Abaca (chanvre de Manille ou "Musa textilis") brut, en filasse ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets d'abaca (y compris les effilochés).....	20	2,5
57-03	Jute et autres fibres textiles libériennes non dénommées ni comprises ailleurs, bruts, décortiqués ou autrement traités, mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres y compris les effilochés).....	20	2,5
57-04	Autres fibres textiles végétales brutes ou travaillées, mais non filées; déchets de ces fibres (y compris les effilochés).....	20	2,5
57-05	Fils de chanvre :		
	- A. non conditionnés pour la vente au détail.....	60	15
	- B. conditionnés pour la vente au détail.....	60	15
57-06	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 57-03 :		
	- A. destinés à des usages pyrotechniques.....	60	15
	- B. autres.....	70	45
57-07	Fils d'autres fibres textiles végétales :		
	- A. Fils de coco.....	60	7,5
	- B. autres.....	70	45
57-08	Fils de papier.....	60	15
57-09	Tissus de chanvre.....	100	32,5
57-10	Tissus de jute ou d'autres fibres libériennes du n° 57-03.....	70	45
57-11	Tissus d'autres fibres textiles végétales.....	100	32,5
57-12	Tissus de fils de papier.....	100	32,5

58-01

58-01 Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés..... 70 45

58-02 Autres tapis, même confectionnés ; tissus dits "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak", "Karamanie" et similaires, même confectionnés :

- A. Tapis :
 - - I. Tapis de coco et tapis "tufted" :
 - - - a) tapis de coco..... 70 45
 - - - b) tapis " tufted" obtenus sur machines dites "tufting-machines" constituant des imitations de moquettes :
 - - - - 1. de laine, de poils fins, de fibres textiles synthétiques ou artificielles, de coton, de lin ou de ramie..... 75 42,5
 - - - - 2. autres..... 70 45
 - - II. autres :
 - - - a) moquettes et tapis similaires ; tapis à surface lisse(nl veloutée nl bouclée), tapis imitation moquette autres que ceux obtenus par flochage ou flochage ou bien sur machines " tufting-machines " :
 - - - - 1. de laine, de poils fins, de fibres textiles synthétiques ou artificielles, de coton, de lin ou de ramie..... 75 42,5
 - - - - 2. autres..... 70 45
 - - - b) autres..... 70 45

- B. Tissus dits "Kelim" ou "Kilim", "Schumacks" ou "Soumak" "Karamanie" et similaires..... 70 45

58-03 Tapisseries tissées à la main (genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix, etc.) même confectionnées..... 70 45

58-04 Velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille, à l'exclusion des articles des n° 55,08 et 58,05..... 70 45

58-05

58-05 Rubannerie et rubans sans trame en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs), à l'exclusion des articles du n° 58,06 :

- A. Rubannerie.....	70	45
----------------------	----	----

- B. Bolducs.....	100	32,5
-------------------	-----	------

58-06 Etiquettes, écussons et articles similaires, tissés, mais non brodés, en pièces, en rubans ou découpés.....

100	32,5
-----	------

58-07 Fils de chenille; fil à guipés (autres que ceux du 52.01 et que les fils de crin guipés) tressés en pièces ; autres articles de passementerie et autres articles ornementaux analogues, en pièces ; glands, floches, olives, noix, pompons et similaires :

- A. Fils de chenille.....	70	45
----------------------------	----	----

- B. Fils guipés textiles :

- - I de sole, de schappe, de bourrette de sole, de filés ou de fils du n° 52.01 ou de fils de métal.....	70	45
- - II autres.....	40	15

- C. Tresses.....	70	45
-------------------	----	----

- D. autres articles.....	70	45
---------------------------	----	----

58-08 Toiles et tissus à mailles nouées (filot), unis.....	70	45
---	-----------	-----------

58-09	Tuiles, tuiles-bobinots et tissus à mailles nouées (fillet) façonnées ; dentelles (à la mécanique ou à la main) en pièces, en bandes ou en motifs.....	70	45
-------	--	----	----

58-10	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs.....	70	45
-------	--	----	----

59-01

59-01 Ouates et articles en ouate ; tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :

- A. Ouates et articles en ouate :		
- - 1. de matières textiles synthétiques ou artificielles :		
- - - a) rouleaux d'un diamètre inférieur ou égal à 80 mm.....	50	22,5
- - - b) autres :		
- - - - 1. ouate.....	50	22,5
- - - 2. articles en ouate :		
- - - - aa) tampons périodiques constitués par un morceau d'ouate, même inséré dans un réseau peu serré de tissu ou de bonneterie dont le caractère est accessoire.....	50	37,5
- - - - bb) autres.....	50	22,5
- - II. d'autres matières textiles :		
- - - a) ouate.....	50	22,5
- - - b) articles en ouate :		
- - - - 1. tampons périodiques constitués par un morceau d'ouate, même inséré dans un réseau peu serré de tissu ou de bonneterie dont le caractère est accessoire.....	50	37,5
- - - - 2. autres.....	50	22,5
- B. Tontisses, noeuds et noppes (boutons).....	50	7,5

59-02 Feutres et articles en feutre, même imprégnés ou enduits :

- A. Feutres en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :		
- - I. feutres dits "pour toitures" ou "feutre d'étanchéité" :		
- - - a) bruts, non imprégnés ni enduits.....	60	12,5
- - - b) imprégnés ou enduits ou autrement travaillés.....	60	32,5
- - II. autres.....	60	17,5
- B. autres.....		
	60	17,5

59-03 "Tissus non tissés" et articles en "tissus non tissés", même imprégnés ou enduits :

- A "tissus non tissés", en pièces ou simplement découpés de forme carrée ou rectangulaire :		
- - I. enduits.....	70	45
- - II autres.....	30	22,5
- B autres.....	30	22,5

59-04 Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non.....

70 45

59-05 Filets fabriqués à l'aide des matières reprises au n°59-04, en nappes, en pièces ou en forme ; filets en forme pour la pêche en fils, ficelles ou cordes :

A. Filets (en forme ou non) pour la pêche :		
- - I. en matières textiles végétales :		
- - - a) en forme pour la pêche.....	15	Ex
- - - b) autres.....	35	27,5
- - II. en autres matières textiles :		
- - - a) en forme pour la pêche.....	15	Ex
- - - b) autres.....	35	27,5
- B. autres.....	35	27,5

59-05

59-06	Autres articles fabriqués avec des fils, ficelles, cordes ou cordages, à l'exclusion des tissus et articles en tissus.....	35	27,5
59-07	Tissus enduits de colle ou de matières amyliques du genre utilisé pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires (percaline enduite, etc...) ; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin ; toiles préparées pour la peinture ; bougran et similaires pour la chapellerie.....	40	17,5
59-08	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de dérivés de la cellulose ou d'autres matières plastiques artificielles et tissus stratifiés avec ces mêmes matières.....	70	45
59-09	Toiles cirées et autres tissus huilés ou recouverts d'un enduit à base d'huile.....	70	45
59-10	Linoléums pour tous usages, découpés ou non, couvre-parquets consistant en un enduit appliqué sur support de matières textiles, découpés ou non.....	40	27,5
59-11	Tissus caoutchoutés, autres que de bonneterie :		
	- A. Tissus caoutchoutés.....	40	22,5
	- B. Nappes visées à la note 3 b du présent chapitre.....	40	22,5
59-12	Autres tissus imprégnés ou enduits ; toiles peintes pour décors de théâtre, fonds d'ateliers ou usages analogues.....	40	22,5
59-13	Tissus (autres que de bonneterie) élastiques formés de matières textiles associées à des fils de caoutchouc :		
	- A. Tresses élastiques :		
	- - I. présentés en bandes d'une largeur inférieure ou égale à 20 cm et comportant sur leurs bords latéraux, des lisières véritables ou fausses.....	50	37,5
	- - II. autres.....	50	32,5
	- B. autres tissus élastiques.....	50	22,5

59-14

59-14	Mâches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, bougies et similaires ; manchons à incandescence, même imprégnés et tissus tubulaires de bonneterie, servant à leur fabrication.....	40	22,5
59-15	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières.....	40	22,5
59-16	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même armées.....	40	17,5
59-17	Tissus et articles pour usages techniques en matières textiles :		
	- A. Tissus, feutres ou tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc de cuir ou d'autres matières des types communément utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes et produits analogues pour d'autres usages techniques.....	25	17,5
	- B. Gazes et toiles à bluter, même confectionnées.....	25	17,5
	- C. Tissus feutrés ou non, même imprégnés ou enduits des types communément utilisés sur les machines à papier ou pour d'autres usages techniques, tubulaires ou sans fin, à chaînes ou à trames simples ou multiples (ou à chaînes et à trames simples et multiples) : ou tissés à plat, à chaînes ou à trames multiples (ou à chaînes et à trames multiples).....	25	12,5
	- D. autres :		
	- - I. scourtins pour presses d'huilerie.....	40	32,5
	- - II. autres.....	25	17,5

60-01

60-01 **Etoffes de bonneterie non élastique ni caoutchoutées en pièces :**

- A Guttés sur feutre à l'aiguille ou sur d'autres étoffes de bonneterie du genre utilisé dans l'industrie des pantoufles.....	60	27,5
- B de laine ou de poils fins.....	70	45
- C de fibres textiles synthétiques ou artificielles.....	70	45

- D d'autres matières textiles..... 70 45

60-02 **Ganterie de bonneterie non élastique ni caoutchoutée..... 70 45**

60-03 **Bas, sous-bas, chaussettes, socquettes, protège-bas et articles similaires de bonneterie non élastique ni caoutchoutée..... 70 45**

60-04 **Sous-vêtements de bonneterie non élastique ni caoutchoutée..... 70 45**

60-04

60-05 Vêtements de dessus, accessoires du vêtement et autres articles de bonneterie non
élastique ni caoutchoutée..... 70 45

50-05

60-06	Etoffes en pièces et autres articles (y compris les genouillères et les bas à varices) de bonneterie élastique et de bonneterie caoutchoutées :		
- A	Etoffes en pièces.....	100	42,5
- B	autres :		
- - I.	articles de compression à usage médical (bande de contention, bas à varices, genouillères, etc....)	30	12,5
- - II.	autres.....	70	45

61-01

61-01	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets.....	70	45
-------	--	----	----

61-02

61-02 Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants..... 70 45

61-03

61-03	Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et garçonnets, y compris les cols, faux-cols, plastrons et manchettes.....	70	45
-------	--	----	----

61-04	Vêtements de dessous (linges de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants.....	70	45
-------	--	----	----

61-05	Mouchoirs et pochettes.....	70	45
-------	-----------------------------	----	----

61-06	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles similaires.....	70	45
-------	--	----	----

61-07	Cravates.....	70	45
-------	---------------	----	----

61-08	Cols, collieries, guimpes, colifichets, plastrons, poignets, manchettes, jabots, empiècements et autres garnitures similaires pour vêtements et sous-vêtements féminine.....	70	45
-------	--	----	----

61-09	Corsets, ceintures-corsets, gelines, soutien-gorge, bretelles, jarretelles, jarretières, supports-chaussettes et articles similaires en tissus ou en bonneterie même élastiques.....	70	45
-------	--	----	----

61-10	Ganterie, bas, chaussettes et socquettes, autres qu'en bonneterie.....	70	45
-------	--	----	----

61-11	Autres accessoires confectionnés du vêtements : dessous de bras, bourrelets et épaulières de soutien pour tailleurs, ceintures et ceinturons, manchons, manches protectrices, etc.....	100	42,5
-------	--	-----	------

62-01

62-01	Couvertures.....	70	45
-------	------------------	----	----

62-02	Linge de lit, de table, de toilette, d'office ou de cuisine; rideaux, vitrages et autres articles d'ameublement.....	70	45
-------	--	----	----

62-03	Sacs et sachets d'emballages :		
-------	--------------------------------	--	--

	- A. en tissus de jute :		
	- - I. usagés :		
	- - - a) Importés vides.....	70	45
	- - - b) Importés pleins.....	100	12,5
	- - II. autres :		
	- - - a) Importés vides.....	70	45
	- - - b) Importés pleins.....	100	12,5

	- B. en tissus d'autres matières textiles :		
	- - I. usagés :		

62-03

- - - a) Importés vides.....	100	27,5
- - - b) Importés pleins.....	100	12,5
- - II. autres :		
- - - a) Importés vides.....	100	27,5
- - - b) Importés pleins.....	100	12,5

62-04 Bâches, voiles d'embarcations, stores d'extérieur, tentes et articles de campement :

- A. de coton.....	100	32,5
- B. d'autres matières textiles.....	100	32,5

62-05 Autres articles confectionnés en tissus, y compris les patrons de vêtements.....**70 45**

63-01

63-01	Articles et accessoires d'habillement, couvertures, linge de maison et articles d'ameublement (autres que les articles visés aux n° 58.01, 58.02, et 58.03), en matières textiles, chaussures et colffures en toutes matières portant des traces appréciables d'usages et présentés en vrac ou en balles, sacs ou conditionnement similaires	70	45
63-02	Drilles et chiffons, ficelles, cordes et cordages, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage :		
	- A. Destinés à la fabrication d'articles industriels ou à l'essuyage industriel.....	50	5
	- B. autres.....	70	45

64-01

64-01	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique artificielle.....	70	45
-------	---	----	----

64-02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué; chaussures (autres que celles du n° 64.01) à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique artificielle.....	70	45
-------	---	----	----

64-03	Chaussures en bois ou à semelles extérieures en bois ou en liège.....	70	45
-------	---	----	----

64-04	Chaussures à semelles extérieures en autres matières (corde, carton, tissus, feutre, vannerie, etc.).....	70	45
-------	---	----	----

64-05	Parties de chaussures (y compris les semelles intérieures et les talonnettes) en toutes matières autres que le métal.....	70	45
-------	---	----	----

64-05

64-06 Cuïstres, jambières, molletières, protège-tibias et articles similaires et leurs parties

70

45

65-01

65-01	Cloches non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour les chapeaux.....	70	45
65-02	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou obtenues par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues), en toutes matières, non dressées (mises en forme), ni tournurées (mises en tournure) :		
	- A. en copeaux ou rubans de bois, paille, écorce, sparte, aloès, abaca, sisal ou autres fibres végétales non filées.....	100	37,5
	- B. en fibres textiles synthétiques ou artificielles, en matières plastiques artificielles en lames de papier ou en fibres recouvertes ou combinées avec des matières plastiques artificielles.....	70	45
	- C. autres matières.....	70	45
65-03	Chapeaux et autres coiffures en feutre, fabriqués à l'aide des cloches et des plateaux du n° 65.01, garnis ou non.....	70	45
65-04	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes (tressées, tissées ou autrement obtenues) en toutes matières garnis ou non.....	70	45
65-05	Chapeaux et autres coiffures (y compris les répliques et filets à cheveux) en bonneterie ou confectionnés à l'aide de tissus, de dentelles ou de feutre (en pièces, mais non en bandes), garnis ou non.....	70	45
65-06	Autres chapeaux et coiffures, garnis ou non :		
	- A Coiffures en métal (casques métalliques).....	100	37,5
	- B autres.....	70	45

65-07

65-07	Bandes pour garniture intérieure, calffes, couvre-calffes, carcasses (y compris les montures à ressort pour chapeaux mécaniques), visières et jugulaires pour la chapellerie.....	100	27,5
-------	---	-----	------

66-01

66-01	Parapluies, parasols et ombrelles, y compris les parapluies-cannes et les parasols-tentes et similaires.....	70	45
66-02	Cannes (y compris les cannes d'alpinistes et les cannes-sièges) fouets, cravaches et similaires :		
	- A. comportant des parties en ivoire, écaille, corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	40	37,5
	- B. autres.....	40	32,5
66-03	Parties, garnitures et accessoires pour articles des n° 66.01 et 66.02 :		
	- A. Poignées, pommeaux et bouts :		
	- - I. entièrement ou partiellement en pierres gemmes, en pierres synthétiques ou reconstituées, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux...	40	37,5
	- - II autres :		
	- - - a) entièrement ou partiellement en ivoire, écaille, corne blonde ou autre.....	40	37,5
	- - - b) autres.....	40	32,5
	- B. Montures assemblées, même avec mât ou manche :		
	- - I. comportant des parties en ivoire, écaille corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	40	37,5
	- - II. autres.....	40	32,5
	- C. autres parties, garnitures et accessoires :		
	- - I. comportant des parties en ivoire, écaille, corne blonde, ambre, métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	40	37,5
	- - II. autres.....	40	32,5

67-01

67-01	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, à l'exclusion des produits du n° 05.07, ainsi que des tuyaux et tiges de plumes, travaillés :		
	- A. Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet.....	40	32,5
	- B. Plumes, parties de plumes et duvet.....	40	32,5
	- C. Articles confectionnés.....	40	37,5
67-02	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels.....	70	45
67-03	Cheveux remis ou autrement préparés ; laine et polis préparés pour la coiffure :		
	- A. Cheveux simplement remis.....	40	32,5
	- B. autres.....	40	42,5
67-04	Perruques, postiches, mèches et articles analogues en cheveux, polis ou textiles ; autres ouvrages en cheveux (y compris les résilles et filets en cheveux).....	50	42,5
67-05	Eventails et écrans à main et leurs montures et parties de montures, en toutes matières.	50	42,5

68-01

68-01	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage en pierres naturelles (autres que l'ardoise) :		
	- A en marbre.....	70	45
	- B autres.....	20	17,5
68-02	Ouvrages en pierre de taille ou de construction, à l'exclusion de ceux du numéro 68.01 et de ceux du chapitre 69 ; cubes et dés pour mosaïques.....	70	45
68-03	Ardoise travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) :		
	- A Blocs, plaques, dalles et tables ; ardoises pour l'écriture ou le dessin ; ardoises pour toitures ou pour façades.....	20	17,5
	- B autres.....	20	17,5
68-04	Meules et articles similaires à moudre, à défibrer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, en pierres naturelles, agglomérées ou non, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en poterie (y compris les segments et autres parties en ces mêmes matières desdites meules et articles), même avec parties (âmes, tiges, douilles, etc) en autres matières, ou avec leurs axes, mais sans bâtis :		
	- A en abrasifs agglomérés :		
	- - 1 constitués de diamants naturels ou synthétiques.....	25	17,5
	- - II autres :		
	- - - a) meules à moudre ou à défibrer (en abrasifs agglomérés autres que le diamant) et leurs parties.....	25	17,5
	- - - b) autres :		
	- - - - 1 en abrasifs artificiels.....	40	27,5
	- - - - 2 en abrasifs naturels.....	25	17,5
	- B autres.....	25	17,5
68-05	Pierres à aiguiser, ou à polir à la main, en pierres naturelles, en abrasifs agglomérés ou en poterie :		
	- A en abrasifs agglomérés.....	20	17,5
	- B autres.....	20	17,5
68-06	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur tissus, papier, carton et autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.....	55	37,5
68-07	Laines de laitier, de scories, de roche et autres laines minérales similaires ; vermiculite expansée, argile expansée et produits minéraux similaires expansés ; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages calorifuges ou acoustiques, à l'exclusion de ceux des n° 68.12, 68.13 et du chapitre 69 :		
	- A laines de laitier, de scories, de roche et autres laines minérales similaires.....	20	17,5
	- B autres.....	20	17,5

68-07

68-08	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, etc....)	20	17,5
68-09	Panneaux, planches, carreaux, blocs et similaires, en fibres végétales, fibres de bois, paille, copeaux ou déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.....	30	22,5
68-10	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre :		
	- A Planches, plaques, panneaux, carreaux et similaires, non ornementés.....	30	22,5
	- B autres :		
	- - I statuettes, candélabres, vasques, vases, coupes, cendriers et tous articles d'ornementation similaires.....	30	27,5
	- - II non dénommés.....	30	22,5
68-11	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, y compris les ouvrages en ciment de laitier ou en " granits " :		
	- A Planches, plaques, panneaux, carreaux et similaires, non ornementés.....	30	22,5
	- B autres :		
	- - I statuettes, candélabres, vasques, vases, coupes, cendriers et tous articles d'ornementation similaires.....	30	27,5
	- - II non dénommés.....	30	22,5
68-12	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment et similaires :		
	- A matériaux de construction.....	40	37,5
	- B autres.....	40	37,5
68-13	Amiante travaillé; ouvrages en amiante, autres que ceux du n°68.14 (cartons, fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, etc) même armés ; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium et ouvrages en ces matières :		
	- A Amiante travaillé (fibres cardées, teintes, etc.).....	35	22,5
	- B ouvrages en amiante :		
	- - I carreaux de revêtement ou de pavement à base d'amiante additionné de charges et de liants autres que le ciment ou les matières plastiques artificielles.....	35	22,5
	- - II fils, cordons, cordes, tresses, bourrelets et tissus.....	35	22,5
	- - III autres :		
	- - - a) papiers, cartons et feutres d'amiante additionné de caoutchouc :		
	- - - - I armés ou non, graphités ou non, destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm, présentés en rouleaux ou en plaques, Importés par les fabricants de joints et conduits directement à l'usine.....	15	7,5

68-13

- - - 2) autres.....	35	22,5
- - - b) autres papiers, cartons et feutres d'amiante :		
- - - 1) papiers, cartons d'amiante, destinés à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, d'une épaisseur égale ou supérieure à 0,2 mm, présentés en rouleaux ou en plaques, importés par les fabricants de joints et conduits directement à l'usine.....	15	7,5
- - - 2) autres.....	35	22,5
- - - c) autres ouvrages en amiante :		
- - - 1) tresses d'amiante destinées à la fabrication de joints pour moteurs thermiques, armées ou non, graphitées ou non, découpées ou en morceaux, ou sous forme de rouleaux, importées par les fabricants de joints et conduites directement à l'usine.....	15	7,5
- - - 2) autres.....	35	22,5
- C Mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium et ouvrages en ces matières.....	35	22,5
 68-14 Garnitures de friction (segments, disques, rondelles, bandes, planches, plaques, rouleaux etc) pour freins, pour embrayages et pour tous organes de frottement, à base d'amiante, d'autres substances minérales ou de cellulose même combinés avec des textiles ou d'autres matières.....	 55	 37,5
 68-15 Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica sur papier ou tissu (micanite, micafoium, etc).....	 20	 17,5
 68-16 Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y compris les ouvrages en tourbe) non dénommés ni compris ailleurs :		
- A Briques non cuites en chromite.....	20	17,5
- B autres :		
- - I godets de culture se présentant sous la forme tronconique de pots de fleurs composés de fibres cellulosiques de bois, de matières végétales formant un engrais complet, de divers engrais chimiques et de tourbe et utilisés pour le transport et la mise en terre des plantes.....	20	2,5
- - II autres.....	20	17,5

69-01

I - Produits calorifuges et réfractaires :

69-01 Briques, dalles, carreaux et autres pièces calorifuges en farines silicieuses fossiles et autres terres silicieuses analogues (Kieselgur, tripalite, diatomite, etc...)... 30 17,5

69-02 Briques, dalles, carreaux et autres pièces analogues de construction, réfractaires :

- A à base de magnésite, de dolomie ou de chromite..... 30 17,5
- B autres..... 30 17,5

69-03 Autres produits réfractaires (cornues, creusets, mouflés, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes etc...) :

- A à base de graphite, de plombagine ou d'autres dérivés du carbone..... 30 17,5
- B à base de magnésite de dolomie ou de chromite..... 30 17,5
- C autres..... 30 17,5

II Autres produits céramiques.

69-04 Briques de construction (y compris les hourdis, cache-poutrelles et éléments similaires) :

- A en terre commune..... 30 17,5
- B en autres matières céramiques..... 30 17,5

69-05 Tuiles, ornement architectoniques (corniches frises, etc) et autres poteries de bâtiment (mitres, boisseaux, etc)..... 30 17,5

69-06 Tuyaux, raccords et autres pièces pour canalisations et usages similaires..... 30 17,5

69-07 Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement non vernissés ni émaillés..... 70 45

69-08 Autres carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement..... 70 45

69-08

69-09	Appareils et articles pour usages chimiques et autres usages techniques ; auges, bacs et autres récipients similaires pour l'économie rurale ; cruchons et autres récipients similaires de transport ou d'emballage :		
	- A en porcelaine.....	30	17,5
	- B en autres matières céramiques.....	30	17,5
69-10	Eviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques.....	45	32,5
69-11	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en porcelaine.....	70	45
69-12	Vaisselle et articles de ménage ou de toilette en autres matières céramiques.....	70	45
69-13	Statuettes, objets de fantaisie, d'ameublement, d'ornementation ou de parure.....	70	45
69-14	Autres ouvrages en matières céramiques :		
	- A en terre commune.....	40	27,5
	- B en porcelaine.....	40	27,5
	- C en autres matières céramiques.....	40	27,5

70-01

70-01	Tessons de verrerie et autres déchets et débris de verre ; verre en masse (à l'exclusion du verre d'optiques).....	40	27,5
70-02	Verre dit "émail", en masse, en barres, baguettes ou tubes.....	20	12,5
70-03	Verre en barres, baguettes, billes ou tubes, non travaillé (à l'exclusion du verre d'optique).....	20	12,5
70-04	Verre coulé ou laminé, non travaillé (même armé ou plaqué en cours de fabrication), en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :		
	- A. Armé.....	25	17,5
	- B. autre.....	25	17,5
70-05	Verre étiré ou soufflé dit "verre à vitres" non travaillé (même plaqué en cours de fabrication), en feuilles de forme carrée ou rectangulaire.....	40	25
70-06	Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (même armés ou plaqués en cours de fabrication) simplement doux ou polis sur une ou deux faces, en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire :		
	- A. Opacifiés.....	40	25
	- B. autres :		
	- - I. d'une épaisseur comprise entre 5 mm inclus et 8 mm inclus, d'une surface :		
	- - - a) inférieure ou égale à 1,20 m ²	40	25
	- - - b) supérieure à 1,20 m ²	40	25
	- - II autres.....	40	25
70-07	Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (doux ou polis ou non) découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, ou bien courbés ou autrement travaillés (biseautés, gravés, etc...): vitrages isolants à parois multiples; verres assemblés en vitraux.....	40	27,5

70-08

70-08 Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées :**- A. Trempés :**

- I. plats de forme carrée ou rectangulaire d'une longueur inférieure ou égale à 180 cm et d'une largeur inférieure ou égale à 110 cm..... 40 30
- II. autres..... 40 22,5

- B. Formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées..... 40 22,5

70-09 Miroirs en verre, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs..... 70 45**70-10 Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaire de transport ou d'emballage, en verre ; bouchons, couvercles et autres et autres dispositifs de fermeture en verre :****- A. Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, tubes à comprimés et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en verre :**

- I. en verre neutre, non taillés, ni dépolis, ni décorés, sinon par simple moulage, d'une contenance inférieure à deux cent soixante (260) centilitres, exclusivement destinés au conditionnement, en vue de leur vente au détail des produits pharmaceutiques élaborés au Maroc par les industriels agréés pour exercer cette activité particulière, importés à l'ordre des industriels intéressés et conduits directement dans leurs établissements professionnels, la justification d'emploi pour- vant être exigée à posteriori avec communication de la comptabilité matière des entreprises..... 10 9,5
- II en verre ordinaire non taillé, ni dépoli, ni décoré, sinon par simple moulage, d'une contenance inférieure à trente trois (33) centilitres exclusivement destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques, importés à l'ordre des professionnels intéressés, ou, pour leur compte à la suite de marchés réguliers préalablement souscrits à cette fin..... 70 45
- III. en verre à faible coefficient de dilatation..... 40 27,5
- IV. autres..... 70 45

- B. bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre..... 70 45

70-11 Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, non finies, sans garnitures, pour lampes, tubes et valves électriques et similaires..... 15 12,5**70-12 Ampoules en verre pour récipients isolants :**

- A. non finies..... 40 27,5
- B. finies..... 40 27,5

70-13

70-13	Objets en verre pour le service de table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, à l'exclusion des articles du n° 70.19.....	70	45
-------	---	----	----

70-14 Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune :

- A. articles pour l'équipement des appareils d'éclairage électrique :			
- - I	verres à facettes, plaquettes, boules, amandes, fleurons, pendeloques et autres pièces analogues de lustrerie.....	70	45
- - II	autres (diffuseurs, plafonniers, vasques, coupes, coupelles, abat-jour, globes, tulipes, etc...) :		
- - - a)	en cristal.....	70	45
- - - b)	autres :		
- - - - 1)	en verre d'optique commune.....	40	27,5
- - - - 2)	autres.....	70	45
- B) autres :			
- - I	verrerie d'éclairage non reprise ci-dessus (appareils proprement dits) :		
- - - a)	en cristal.....	70	45
- - - b)	autres :		
- - - - 1)	en verre d'optique commune.....	40	27,5
- - - - 2)	autres.....	70	45
- - II	autres :		
- - - a)	verres de signalisation.....	40	27,5
- - - b)	autres.....	40	27,5

70-15	Verres d'horlogerie, de lunetterie commune et analogues, bombés, cintrés et similaires y compris les boules creuses et les segments.....	40	27,5
-------	--	----	------

70-16	Pavés, briques, carreaux, tuiles et autres articles en verre coulé ou moulé, même armés pour la bâtiment et la construction ; verre dit "multicellulaire" ou verre "mousse" en blocs, panneaux, plaques et coquilles.....	25	17,5
-------	---	----	------

70-17	Verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie, en verre même graduée ou jaugée, ampoules pour sérums et articles similaires :		
- A.	verrerie de laboratoire, d'hygiène et de pharmacie.....	25	19,5
- B.	ampoules pour sérums et articles similaires.....	15	12,5

70-18	Verre d'optique et éléments en verre d'optique et de lunetterie médicale, autre que les éléments d'optique travaillés optiquement.....	35	12,5
-------	--	----	------

70-19

70-19 Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verrerie ; cubes, dés, plaquettes, fragments et éclats (même sur support), en verre, pour mosaïques et décorations similaires; yeux artificiels en verre, autres que de prothèse y compris les yeux pour jouets ; objets de verrerie, objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau (verre filé) :

- A. Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verrerie.....	70	45
- B. Yeux artificiels.....	45	32,5
- C. Objets de verrerie.....	70	45
- D. Autres :		
- - I. en cristal.....	70	45
- - II. cubes, dés, plaquettes, fragments et éclats pour mosaïques et décoration similaires.....	80	32,5
- - III. autres (objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau dit "verre filé")..	70	45

70-20 Laine de verre, fibres de verre et ouvrages en ces matières :

- A. Fibres non textiles et ouvrages en fibres non textiles.....	50	17,5
- B. Fibres textiles et ouvrages en fibres textiles.....	50	17,5

70-21 Autres ouvrages en verre..... 40 27,5

71-01

I. - Pierres fines, pierres gemmes et similaires.

71-01	Perles fines brutes ou travaillées, non serties ni montées même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties.....	30	7,5
71-02	Pierres gemmes (précieuses ou fines) brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties :		
	- A. brutes ou simplement sciées, clivées ou débrutées.....	30	7,5
	- B. autres.....	30	7,5
71-03	Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties :		
	- A. brutes ou simplement sciées, clivées ou débrutées.....	30	7,5
	- B. autres.....	30	7,5
71-04	Egrisés et poudres de pierres gemmes et de pierres synthétiques.....	30	7,5

II. - Métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux, bruts ou mi-ouvrés.

71-05	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné) bruts ou mi-ouvrés.....	15	7,5
71-06	Plaqué ou doublé d'argent, brut ou mi-ouvré.....	15	7,5
71-07	Or et alliages d'or (y compris l'or platiné), bruts ou mi-ouvrés :		
	- A. Bruts (en masse, lingots, grenailles, y compris l'or natif séparé de sa gangue) :		
	- - I Importés pour son propre compte par la banque du Maroc.....	10	Ex
	- - II autres.....	10	2,5
	- B. Barres, fils et profilés, de section pleine ; planches feuilles et bandes :		
	- - I Barres importés pour son propre compte par la banque du Maroc.....	10	Ex
	- - II autres.....	10	2,5
	- C. Tubes, tuyaux et barres creuses.....	10	2,5

71-07

	- D. Feuilles minces, dont l'épaisseur, support non compris, est inférieure ou égale à 0,15 mm.....	10	7,5
	- E. Poudres, cannetilles, copeaux, paillettes, découpures et autres.....	10	7,5
71-08	Plaqué ou doublé d'or, sur métaux communs ou sur argent, brut ou mi-ouvré.....	10	7,5
71-09	Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages, bruts ou mi-ouvrés :		
	- A. Platine et alliages de platine.....	10	7,5
	- B. Métaux de la mine du platine et leurs alliages.....	10	7,5
71-10	Plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine de platine sur métaux communs ou sur métaux précieux, bruts ou mi-ouvrés.....	10	7,5
71-11	Cendres d'orfèvre, débris et déchets de métaux précieux.....	10	7,5
III. - Bijouterie, joaillerie et autres ouvrages.			
71-12	Articles de bijouterie et de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	70	45

71-13

71-13 Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux..... 70 45

83	01	en or massif ou en plaqué d'or	70	45
84	02	en argent massif ou en plaqué d'argent	70	45
85	03	en platine massif ou en plaqué de platine	70	45
86	04	en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	70	45
87	05	autres articles d'orfèvrerie	70	45
88	06	autres parties	70	45
89	07	autres articles d'orfèvrerie	70	45
90	08	autres parties	70	45

71-14 Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux :

- A. en métaux précieux :			
- - I	articles pour usages techniques ou pour laboratoires.....	30	12,5
- - II	autres.....	70	45
- B. en doublés ou plaqués de métaux précieux :			
- - I	articles pour usages techniques ou pour laboratoires.....	30	12,5
- - II	autres.....	70	45

71-15 Ouvrages en perles fines, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées 70 45

71-16 Bijouterie de fantaisie :

- A en métaux communs :			
- - I	bracelets métalliques pour montres.....	75	32,5
- - II	autres.....	70	45
- B	autres.....	70	45

72-01

72.01

Monnaies :

- A d'or :		
- - I ayant encore cours légal dans le pays d'origine ou d'émission.....	10	Ex
- - II autres :		
- - - a) importées pour son propre compte par la banque du Maroc.....	10	Ex
- - - b) autres.....	10	7,5
- B d'argent :		
- - I ayant encore cours légal dans le pays d'origine ou d'émission.....	Ex	Ex
- - II autres.....	15	7,5
- C de cuivre, de billon ou autres :		
- - I ayant encore cours légal dans le pays d'origine ou d'émission.....	Ex	Ex
- - II autres.....	(a)	(a)

(a) droit du métal ou de l'alliage constitutif.

73-01

73-01 Fontes (y compris la fonte spiegel) brutes, en lingots, gueuses, saumons ou masses :

- A Fonte spiegel.....	15	2,5
- B Fontes Lématites.....	15	2,5
- C Fontes phosphoreuses.....	15	2,5
- D Fontes non dénommées.....	15	2,5

73-02 Ferro-alliages :

- A Ferro-manganèse.....	15	2,5
- B Ferro-aluminium, ferro-silico-aluminium et ferro-silico-manganèse-aluminium.....	15	2,5
- C Ferro-silicium.....	15	2,5
- D Ferro-silico-manganèse.....	15	2,5
- E Ferro-chrome et ferro-silico-chrome.....	15	2,5
- F Ferro-titane et ferro-silico-titane.....	15	2,5
- G Ferro-tungstène et ferro-silico-tungstène.....	15	2,5
- H Ferro-molybdène ; ferro-vanadium.....	15	2,5
- IJ autres.....	15	2,5

73-03 Ferrailles, déchets et débris d'ouvrages de fonte, de fer ou d'acier :

- A non triés ni classés.....	15	7,5
- B triés ou classés.....	15	7,5

73-04 Grenailles de fonte, de fer ou d'acier, même concassées ou calibrées.....

15 2,5

73-05 Poudres de fer ou d'acier ; fer et acier spongieux (éponge).....

15 2,5

73-06 Fer et acier en massiaux, lingots ou masses :

- A Massiaux.....	15	2,5
- B Lingots.....	15	2,5
- C Masses.....	15	2,5

73-07

73.07 Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets; fer et acier simplement dégrossis par forgeage ou par martelage (ébauches de forge) :

- A Blooms et billettes..... 15 2,5

- B Brames et largets..... 15 2,5

- C Ebauches de forge..... 15 2,5

73.08 Ebauches en rouleaux pour tôles, en fer ou en acier, d'une largeur :

- A de moins de 1,50 m..... 15 2,5

- B de 1,50 m ou plus..... 15 2,5

73-09 Larges plats en fer ou en acier..... 15 2,5

73-10 Barres en fer ou en acier, laminées ou filées à chaud ou forgées (y compris le fil machine); barres en fer ou en acier, obtenues ou parachevées à froid ; barres creuses en acier pour le forage des mines :

- A simplement laminées ou filées à chaud :

- - I fil machine..... 35 15

- - II barres pleines :

- - - a) fer à béton..... 35 15

- - - b) non dénommées..... 25 2,5

- - III barres creuses pour le forage des mines..... 25 2,5

- B Simplement forgées..... 25 2,5

- C Simplement obtenues ou parachevées à froid :

- - I fer à béton..... 35 15

- - II autres..... 25 2,5

- D plaquées ou ouvrées à la surface (polies, revêtues, etc...) :

- - I Simplement plaquées :

- - - a) laminées ou filées à chaud :

- - - - 1) fil machine..... 35 15

- - - - 2) autres..... 25 2,5

- - - b) obtenues ou parachevées à froid..... 25 2,5

- - II autres..... 25 2,5

73-11 Profilés en fer ou en acier, laminés ou filés à chaud, forgés ou bien obtenus ou parachevées à froid ; palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés :

- A profilés :

- - I simplement laminés ou filés à chaud..... 25 2,5

73-11

- A (suite)

- - II simplement forgés.....	25	2,5
- - III simplement obtenus ou parachevés à froid.....	25	12,5
- - IV plaqués ou ouvrés à la surface (polis, revêtus, etc...) :		
- - - a) simplement plaqués.....	25	2,5
- - - b) autres :		
- - - - 1) chemins de câbles.....	45	32,5
- - - - 2) autres.....	25	2,5
- B Palplanches.....	25	2,5

73-12 Feuillards en fer ou en acier, laminés à chaud ou à froid :

- A simplement laminés à chaud.....	25	2,5
- B simplement laminés à froid.....	25	2,5
- C plaqués, revêtus ou autrement traités à la surface.....	25	2,5
- D autrement façonnés ou ouvrés (perforés, chanfreinés, ourlés, etc...).....	25	2,5

73-13 Tôles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid :

- A Tôles dites "magnétiques".....	15	2,5
- B autres tôles :		
- - I simplement laminées à chaud.....	15	2,5
- - II simplement laminées à froid.....	15	2,5
- - III simplement lustrées, polies ou glacées.....	15	2,5
- - IV plaquées, revêtues ou autrement traitées à la surface :		
- - - a) zinguées ou plombées :		
- - - - 1 d'une épaisseur inférieure à 0,50 mm :		
- - - - - aa) planes.....	15	7,5
- - - - - bb) ondulées :		
- - - - - 11 zinguées électrolytiquement.....	25	17,5

73-13

- - - - 22 autrement zinguées.....	25	17,5
- - - - 33 plombées.....	15	10
- - - - 2 autres :		
- - - - aa) zinguées électrolytiquement.....	15	2,5
- - - - bb) autrement zinguées :		
- - - - - 11 ondulées.....	25	17,5
- - - - - 22 autres.....	15	2,5
- - - - - cc) plombées.....	15	2,5
- - - - b) autres :		
- - - - - 1 argentées, dorées ou platinées.....	15	2,5
- - - - - 2 émaillées.....	15	2,5
- - - - - 3 étamées.....	15	2,5
- - - - 4 autres (cuvrées, oxydées artificiellement, laquées, nickelées, vernies, quées, parkérisées, imprimées, etc...) :		
- - - - - aa) vernies ou étamées et imprimées.....	15	12,5
- - - - - bb) laquées et profilées.....	25	17,5
- - - - - cc) chromées et imprimées.....	15	12,5
- - - - - dd) autres.....	15	2,5
- - V autrement façonnées ou ouvrées.....	15	2,5

73-14 Fils de fer ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité

- A. fils bruts, recuits noirs.....	50	37,5
- B. fils d'acier, étiré blanc ayant subi un traitement spécial pour être utilisé dans le cerclage des emballages dont la coupe transversale, de section carrée, a une largeur de 1,3 mm et d'une résistance à la traction de 13,74 kg au 1/100 ^e de diamètre carré.....	2	37,5
- C autres :		
- - I simplement obtenus ou parachevés à froid même polis.....	50	37,5
- - II non dénommés :		
- - - a) zingués :		
- - - - 1) d'un diamètre inférieur ou égal à 0,85 mm.....	2	7,5
- - - - 2) autres.....	2	37,5
- - - b) autrement métallisés.....	2	7,5
- - - c) autres.....	2	7,5

73-15 Aciers alliés et acier fin au carbone, sous les formes indiquées aux n° 73,06 à 73,11 Inklus :

- A acier fin au carbone :		
- - I lingots, blooms, billettes, brames et targets.....	2	2,5
- - II ébauches de forge.....	2	2,5
- - III ébauches en rouleaux pour tôles ; larges plats.....	2	2,5
- - IV Barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour l'éclairage des mines) et profilés.....	25	2,5
- V Feuillards.....	25	2,5

A VI (suite)

- - VI Tôles.....	25	2,5
-------------------	----	-----

- - VII Fils nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité.....	25	2,5
--	----	-----

- B Aciers alliés :

- - I lingots, blooms, billettes, brames, targets.....	25	2,5
--	----	-----

- - II ébauches de forge.....	25	2,5
-------------------------------	----	-----

- - III ébauches en rouleaux pour tôles, larges plats.....	25	2,5
--	----	-----

- - IV barres (y compris le fil machine et les barres creuses pour le forage des mines) et profilés :

- - - a) barres en acier allié de construction simplement laminé à chaud, trempées et revenues en vue de la fabrication des ressorts.....	40	37,5
---	----	------

- - - b) autres.....	25	2,5
----------------------	----	-----

73-15

B IV (suite)

- - V Feuillets..... 25 2,5

- - VI tôles..... 25 2,5

- - VII fils nus ou revêtus, à l'exclusion des fils isolés pour l'électricité..... 25 2,5

73-16

B VII (suite)

73-16	Eléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails, aiguilles, pointes de cœur, croisements et changements de voies, tringles d'aiguillage, crémaillères, traverses, éclisses, coussinets et coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails :		
- A	Rails.....	20	12,5
- B	Contre-rails.....	20	12,5
- C	Crémaillères.....	20	12,5
- D	Traverses.....	20	12,5
- E	Eclisses et selles d'assise.....	20	12,5
- F	autres.....	20	12,5
73-17	Tubes et tuyaux en fonte :		
- A	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression.....	30	17,5
- B	Tubes et tuyaux de descente.....	30	17,5
- C	autres tubes et tuyaux en fonte.....	30	17,5
73-18	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du n° 73.19 :		
- A.	Droits et à paroi d'épaisseur uniforme, bruts, sans soudure, de section circulaire ou polygonale, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi :		
- - I	d'une épaisseur maximale de 4 mm.....	30	22,5
- - II	autres :		
- - - a)	d'une forme conique avec une section circulaire ou polygonale.....	30	22,5
- - - b)	autres.....	25	2,5
- B.	Tubes soudés :		
- - I	d'une épaisseur maximale de 4 mm.....	30	22,5
- - II	autres :		
- - - a)	d'une forme conique avec une section circulaire ou polygonale.....	30	22,5
- - - b)	autres.....	25	2,5
- C.	autres :		
- - I	d'une épaisseur maximale de 4 mm.....	30	22,5
- - II	autres :		
- - - a)	d'une forme conique avec une section circulaire ou polygonale.....	30	22,5
- - - b)	autres.....	25	2,5

73-19

73-19	Conduites forcées en acier, même frettées, du type utilisées pour les installations hydro-électriques.....	30	22,5
73-20	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.) :		
	- A en fonte non malléable.....	30	27,5
	- B en fonte malléable :		
	- - I bruts de fonderie.....	30	12,5
	- - II autres.....	30	27,5
	- C en fer ou en acier.....	30	27,5
73-21	Constructions et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, rideaux de fermeture, balustrades, grilles, etc) en fonte, fer ou acier; tôles, feuillards, barres, profilés, tubes, etc, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction :		
	- A Chevalets d'extraction pour puits de mine; étaçons ou étrépis ajustables ou télescopiques pour galeries de mines.....	30	17,5
	- B autres.....	40	32,5
73-22	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance supérieure à 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieure ou calorifuge.....	40	27,5
73-23	Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en tôle de fer ou d'acier, d'une contenance :		
	- A de plus de 50 l.....	40	27,5
	- B de 50 l ou moins.....	40	27,5
73-24	Récipients en fer ou en acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés :		
	- A sans soudure.....	60	17,5
	- B autres.....	60	37,5
73-25	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires, en fil de fer ou d'acier, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité :		
	- A Câbles constitués de fils d'acier trempés ou revêtus, à haute résistance (120 kg/sq mm au millimètre carré en 120 kg/sq mm, plus diamètre au moins 40 mm, 4 mm.....	20	7,5
	- B autres.....	30	22,5
73-26	Ronces artificielles; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard, de fer ou d'acier :		
	- A en fil de fer ou d'acier.....	50	37,5
	- B en feuillard de fer ou d'acier.....	50	27,5
73-27	Tôles métalliques, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier :		
	- A Tôles métalliques.....	50	27,5
	- B grillages et treillis.....	50	37,5

73-27

73-28	Trellis d'une seule pièce, en fer ou en acier, exécutés à l'aide d'une tête ou d'une bande inclinée et déployée.....	30	27,5
73-29	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier.....	30	27,5

73-30	Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier.....	25	22,5
-------	---	----	------

73-31	Pointes, clous, crampons appointés, agrafes ondulées et biseautées, pitons, crochets et peneuses, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre :		
	- A Pointes et articles assimilés :		
	- - I pointes.....	50	37,5
	- - II chevilles rondes, crampons ou cavaliers, pointes de vitriers, pointes de mouleurs etc.....	50	37,5
	- B clous.....	35	32,5

	- C autres.....	35	32,5
--	-----------------	----	------

73-32	Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en fonte, fer ou acier ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en fer ou en acier :		
	- A destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
	- B autres :		
	- - I non filetés :		
	- - - a) vis, écrous, rivets et rondelles, décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :		
	- - - - 1) rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort.....	40	27,5
	- - - - 2) autres rondelles.....	70	45
	- - - - 3) rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces, par écrasement de leurs extrémités.....	70	45
	- - - - 4) autres.....	40	27,5
	- - - b) autres :		
	- - - - 1) rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort.....	40	27,5
	- - - - 2) autres rondelles.....	70	45
	- - - - 3) rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces, par écrasement de leurs extrémités.....	70	45
	- - - - 4) autres.....	40	27,5
	- - II filetés.....	70	45

73-32

73-33	Aiguille à coudre à la main, crochets, broches, passe-cordonnets, passe-lacets et articles similaires pour effectuer à la main des travaux de couture, de broderie, de filet ou de tapisserie ; poinçons à broder, en fer ou en acier.....	35	27,5
73-34	Epingles autres que de parure, en fer ou en acier, y compris les épingles à cheveux, ondateurs et similaires.....	35	27,5
73-35	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier :		
	- A pour la suspension des véhicules du chapitre 87.....	50	37,5
	- B autres.....	50	27,5
73-36	Poêles, calorifères, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central) réchauds, chaudières à foyer, chauffe-plats et appareils similaires non électriques des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et pièces détachées, en fonte, fer ou acier :		
	- A Appareils :		
	- - I à combustibles gazeux, y compris les appareils mixtes à combustibles gazeux et à combustibles liquides :		
	- - - a) cuisinières.....	55	37,5
	- - - b) radiateurs :		
	- - - - 1 à gaz.....	55	37,5
	- - - - 2 appareils mixtes (à combustibles gazeux et à combustibles liquides).....	50	32,5
	- - - c) autres.....	50	32,5
	- - II autres.....	50	27,5
	- B. Parties et pièces détachées.....	50	27,5
73-37	Chaudières (autres que celles du n° 84-01) et radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties en fonte, fer ou acier ; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris ceux pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné) à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leur parties, en fonte, fer ou acier.....	35	27,5
73-38	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier.....	70	45

73-38

73-39	Pailles de fer ou d'acier ; sponges, torchons gants et articles similaires pour le récurage, le polissage et usages analogues, en fer ou en acier.....	35	27,5
73-40	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier :		
	- A en fonte.....	50	32,5
	- B autres :		
	- - I accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrages, palonniers, etc) :		
	- - - a) bruts.....	50	12,5
	- - - b) polis ou revêtus.....	50	17,5
	- - II ferrures pour lignes électriques :		
	- - - a) brutes.....	50	12,5
	- - - b) polies ou revêtues.....	50	17,5
	- - III fonds de réservoirs, fonds de citernes et fonds pouvant servir exclusivement pour la fabrication de chaudières et des réservoirs :		
	- - - a) fonds bombés de forme circulaire ou elliptique d'un diamètre extérieur ou d'un grand axe, supérieur à 60 cm.....	50	12,5
	- - - b) autres.....	50	27,5
	- - IV ferrures spéciales en acier, à double filetage, dites "embases" utilisées dans la fabrication des bouteilles à gaz liquéfié.....	50	17,5
	- - V Buses en tôle de fer galvanisée, ondulées.....	50	17,5
	- - VI tôles découpées en forme destinées aux chaînes de fabrication d'appareils frigorifiques de la rubrique 84-15 importées à l'ordre des industriels spécialisés dans cette activité particulière et conduites directement à l'usine, la justification de l'emploi pouvant être exigée à postériori.....	50	12,5
	- - VII ébauches en fer ou acier spécifiquement destinées à l'élaboration de parties et pièces détachées de la rubrique 84-24, non dénommées ni comprises ailleurs..	50	12,5
	- - VIII autres ouvrages.....	50	32,5

74-01

74-01	Mattes de cuivre ; cuivre brut (cuivre pour affinage et cuivre affiné) ; déchets et débris de cuivre.....	10	2,5
74-02	Cupro-alliages.....	15	2,5
74-03	Barres, profilés et fils de section pleine, en cuivre :		
	- A Barres et profilés :		
	- - 1 en cuivre non allié.....	25	2,5
	- - 11 en cuivre allié :		
	- - - a) en cuivre allié à 10 % ou plus de zinc, avec ou sans autres métaux.....	25	2,5
	- - - b) en autre cuivre allié :		
	- - - - 1. en cuivre allié au beryllium.....	25	2,5
	- - - - 2. autres :		
	- - - - - aa) simplement laminés, filés, étirés ou écroulés ou non :		
	- - - - - 11. dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 15 mm.....	25	2,5
	- - - - - 22. autres :		
	- - - - - - aaa) barres.....	30	22,5
	- - - - - - bbb) profilés.....	25	2,5
	- - - - - bb) autres :		
	- - - - - 11. dorés ou argentés.....	25	2,5
	- - - - - 22. autres :		
	- - - - - - aaa) barres.....	30	22,5
	- - - - - - bbb) profilés.....	25	2,5
	- B Fils de section pleine :		
	- - 1 de laiton, de section pleine dont la coupe transversale de forme rectangulaire n'excède pas 6 mm dans le sens de l'épaisseur du fil.....	25	2,5
	- - 11 autres :		
	- - - a) filés, étirés ou tréfilés.....	25	22,5
	- - - b) autres (laminés etc).....	25	2,5
74-04	Tôles, planches, feuilles et bandes en cuivre, d'une épaisseur de plus de 0,15 mm.....	15	2,5

74-04

74-05	Feuilles et bandes minces en cuivre (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,15 mm et moins (support non compris) :		
	- A fixées sur support.....	20	2,5
	- B autres.....	20	2,5
74-06	Poudres et paillettes de cuivre :		
	- A Poudres à structure lamellaire et paillettes.....	20	2,5
	- B autres.....	20	2,5
74-07	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en cuivre :		
	- A Tubes en laiton étamé pour radiateurs automobiles (tubes agrafés et coupés à la largeur d'utilisation).....	30	32,5
	- B autres :		
	- - I droits et à paroi d'épaisseur uniforme :		
	- - - a) en cuivre non allié.....	30	2,5
	- - - b) en cuivre allié à 10 % ou plus de zinc avec ou sans autres métaux.....	30	2,5
	- - - c) en autres alliages de cuivre :		
	- - - - 1. en cuivre allié au béryllium.....	30	2,5
	- - - - 2. autres :		
	- - - - - aa) à surface brute.....	30	22,5
	- - - - - bb) autres.....	30	2,5
	- - II autres.....	30	2,5
74-08	Accessoires de tuyauterie en cuivre (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc)...	35	27,5
74-09	Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.....	35	27,5

74-10

74-10	Câbles, cordages, tresses et similaires, en fils de cuivre, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité.....	35	27,5
74-11	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin) grillages et treillis en fils de cuivre :		
	- A Toiles continues ou sans fin, pour machines.....	35	12,5
	- B autres.....	35	27,5
74-12	Treillis d'une seule pièce, en cuivre, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande inclinée et déployés.....	35	27,5
74-13	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre.....	35	27,5
74-14	Pointes, clous, crampons appointés, crochets et punaises, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre.....	35	27,5
74-15	Boulons et écrous (filletés ou non) vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie en cuivre ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en cuivre :		
	- A destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée à posteriori avec communication de la comptabilité matérielle.....	30	12,5
	- B Vis, écrous, rivets et rondelles, décollées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :		
	- - I non filletés :		
	- - - a) rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort.....	25	17,5
	- - - b) autres rondelles.....	70	45
	- - - c) rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités.....	70	45
	- - - d) autres.....	25	17,5
	- - II filletés.....	70	45
	- C autres :		
	- - I non filletés :		
	- - - a) rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort.....	25	17,5
	- - - b) autres rondelles.....	70	45
	- - - c) rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités.....	70	45
	- - - d) autres.....	25	17,5
	- - II filletés.....	70	45
74-16	Ressorts en cuivre.....	35	27,5
74-17	Appareils non électriques de cuisson et de chauffage, des types servant à des usages domestiques, ainsi que leurs parties et pièces détachées en cuivre.....	40	27,5
74-18	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties en cuivre.....	70	45
74-19	Autres ouvrages en cuivre :		
	- A accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc).....	50	12,5
	- B Plaques de laiton, matricées et " flans " de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinés d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre.....	50	12,5

- C Articles de fantaisie.....	50	37,5
- D autres.....	50	27,5

75-01

75-01 Mattes, feuilles et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel ;
nickel brut (à l'exclusion des anodes du n° 75-05) ; déchets et débris de nickel..... 10 2,5

75-02 Barres, profilés et fils de section pleine, en nickel..... 15 2,5

75-03 Tôles, plaques, feuilles et bandes de toute épaisseur en nickel ; poudres et paillet-
tes de nickel :
- A Tôles, plaques, feuilles et bandes..... 15 2,5

75-03

	- B Poudres et paillettes.....	15	2,5
75-04	75-04 Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc) en nickel :		
	- A Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses.....	25	2,5

	- B Accessoires de tuyauterie.....	25	2,5
75-05	75-05 Anodes pour nickelage, y compris celles obtenues par électrolyse, brutes et ouvrées....	15	2,5

75-06 Autres ouvrages en nickel :

	- A Pointes, clous, crampons, crochets et similaires, articles de boulonnerie et de visserie ; rondelles, y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort :		
	- - I destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
	- - II autres.....	50	27,5
	- B autres :		
	- - I articles pour la table et articles de fantaisie.....	50	32,5
	- - II non dénommées.....	50	27,5

76-01

76-01 Aluminium brut ; déchets et débris d'aluminium :

- A brut.....	15	2,5
- B Déchets et débris.....	15	2,5

76-02 Barres, profilés et fils, de section pleine, en aluminium :

- A Barres et profilés :		
- - I en aluminium non allié :		
- - - a) simplement filés, étirés, laminés, écroutés ou non :		
- - - - 1 barres de section pleine dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 15 mm.....	40	2,5
- - - - 2 autres :		
- - - - - aa) barres.....	40	2,5
- - - - - bb) profilés.....	55	37,5
- - - b) autres :		
- - - - 1 barres.....	40	2,5
- - - - 2 profilés.....	55	37,5
- - II en aluminium allié :		
- - - a) barres.....	40	2,5
- - - b) profilés.....	55	37,5
- B Fils de section pleine :		
- - I filés, étirés ou tréfilés.....	40	22,5
- - II laminés :		
- - - a) nus.....	40	2,5
- - - b) revêtus.....	40	22,5

76-03 Tôles, plaques, feuilles et bandes en aluminium, d'une épaisseur de plus de 0,20 mm :

- A Bandes pour stores vénitiens.....	15	12,5
- B autres :		
- - I planes :		
- - - a) découpées de forme circulaire (disques et pastilles).....	15	2,5
- - - b) autres (enroulées ou non) :		
- - - - 1 à surface brute, non ondulées, simplement laminées ou battues.....	15	2,5
- - - - 2 à surface vernie ou laquée, anodisée ou oxydée artificiellement, non ondulées, d'une épaisseur :		
- - - - - aa) supérieure à 0,20 mm et inférieure à 1 mm.....	15	2,5
- - - - - bb) égale ou supérieure à 1 mm.....	15	12,5
- - - - 3 autres.....	15	12,5
- - II autres.....	15	12,5

76-04 Feuilles et bandes minces en aluminium (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'une épaisseur de 0,20 mm et moins (support non compris) :

- A Fixées sur support, d'une épaisseur (support non compris) :		
- - I de 0,15 mm ou moins :		
- - - a) sur support en matières plastiques artificielles présentées :		
- - - - 1 en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs.....	30	22,5

76-04

- - - 2 autrement.....	60	42,5
- - - b) sur autres supports.....	60	42,5
- - II de 0,15 mm exclus à 0,20 mm inclus :		
- - - a) sur support en matières plastiques artificielles, présentées :		
- - - - 1 en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs.....	30	22,5
- - - - 2 autrement.....	60	42,5
- - - b) sur autres supports.....	60	42,5
- B autres :		
- - I simplement laminées, battues ou oxydées artificiellement, présentées :		
- - - a) en bobines d'un poids net égal ou supérieur à 30 kgs.....	15	2,5
- - - b) autrement.....	60	37,5
- - II autres.....	60	42,5
76-05 Poudres et paillettes d'aluminium :		
- A Poudres à structure lamellaire et paillettes.....	20	2,5
- B autres.....	20	2,5
76-06 Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses, en aluminium.....	55	37,5
76-07 Accessoires de tuyauterie en aluminium (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.).....	35	27,5
76-08 Constructions et parties de constructions (hangars, ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, cadres de portes et fenêtres, balustrades, etc.) en aluminium ; tôles, barres, profilés, tubes, etc., en aluminium préparés en vue de leur utilisation dans la construction :		
- A Constructions, même incomplètes, assemblées ou non, et parties de constructions....	40	32,5
- B Tôles, barres, profilés, tubes, etc., préparés en vue de leur utilisation dans la construction.....	30	22,5
76-09 Réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues, pour toutes matières (à l'exclusion des gaz, comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance supérieure à 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.....	40	27,5
76-10 Fûts, tambours, bidons, boîtes et autres récipients similaires de transport ou d'emballage, en aluminium, y compris les ébauches tubulaires rigides ou souples.....	40	27,5
76-11 Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés.....	40	27,5
76-12 Câbles, cordages, tresses et similaires en fils d'aluminium, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité.....	30	22,5

76-13

76-13	Tolles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium.....	30	27,5
76-14	Treillis d'une seule pièce, en aluminium, exécutés à l'aide d'une tôle ou d'une bande incisée et déployée.....	30	27,5
76-15	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties en aluminium...	70	45

76-16 Autres ouvrages en aluminium :

- A	Cannettes, busettes, bobines et supports similaires, pour la filature ou le tissage	50	27,5
- B	Pointes, clous, crampons, crochets et similaires ; articles de boulonnerie et de visserie, rondelles, y compris les rondelles brisées et autres rondelles desti- nées à faire ressort :		
- - I.	destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
- - II.	Vis, écrous, rivets et rondelles, décollés dans la masse, d'une épaisseur de tige ou d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm.....	50	27,5
- - III.	autres.....	50	27,5
- C	autres :		
- - I	accessoires pour lignes de transport de force et lignes de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers etc.....)	30	12,5
- - II	pastilles, rondelles, flans, disques ou plons, d'un diamètre supérieur à 6 mm, destinés à la fabrication d'étuis tubulaires ou de tubes souples :		
- - - a)	plats d'une épaisseur supérieure au dixième de leur diamètre.....	30	2,5
- - - b)	bombés, à cuvette ou tronconiques, perforés ou non.....	30	2,5
- - III	autres :		
- - - a)	articles de fantaisie.....	50	32,5
- - - b)	autres.....	50	27,5

77-01

77-01 Magnésium brut, déchets et débris de magnésium (y compris les tournures non calibrées). 20 17,5

77-02 Magnésium en barres, profilés, fils, tôles, feuilles, bandes, tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses, poudres, paillettes et tournures calibrées..... 20 17,5

77-03 Autres ouvrages en magnésium :

- A. boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :
- - I. destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière..... 30 12,5
- - II. autres..... 30 27,5
- B. autres..... 30 27,5

77-04 Béryllium (glucinium), brut ou ouvré :

- A. brut ; déchets ou débris..... 20 17,5
- B. Ouvré :
- - I. Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :
- - a) destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière..... 30 12,5
- - b) autres..... 30 27,5
- - II. autres..... 30 27,5

78-01

78-01	Plomb brut (même argentifère) ; déchets et débris de plomb :		
	- A brut.....	25	7,5
	- B déchets et débris.....	25	7,5
78-02	Barres, profilés et fils de section pleine, en plomb.....	25	12,5
78-03	Tables, feuilles et bandes en plomb, d'un poids au m ² de plus de 1 kg 700.....	30	27,5
78-04	Feuilles et bandes minces en plomb (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids au m ² de 1 kg 700 et moins (support non compris) : poudres et paillettes de plomb.....	30	27,5
78-05	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, tubes en S pour siphons, joints, manchons, brides, etc.), en plomb:		
	- A Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses.....	35	27,5
	- B Accessoires de tuyauterie.....	35	27,5
78-06	Autres ouvrages en plomb :		
	- A emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radio-actives.....	35	27,5
	- B autres :		
	- - I tubes souples d'emballage.....	35	17,5
	- - II autres.....	35	27,5

79-01

79-01 Zinc brut ; déchets et débris de zinc :

- A brut.....	25	2,5
- B déchets et débris.....	25	2,5

79-02 Barres, profilés et fils de section pleine, en zinc..... 25 2,5**79-03 Planches, feuilles et bandes de toute épaisseur, en zinc ; poudre et paillettes de zinc:**

- A Planches, feuilles et bandes.....	25	2,5
- B Poudres (y compris les poussières) et paillettes.....	25	2,5

79-04 Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.) en zinc :

- A Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) et barres creuses.....	30	17,5
- B Accessoires de tuyauterie.....	30	17,5

79-05 Gouttières, faîtages, lucarnes et autres ouvrages façonnés, en zinc, pour le bâtiment.. 30 27,5**79-06 Autres ouvrages en zinc :**

- A. Disques et rondelles ou pastilles en zinc, y compris de forme hexagonale, obtenus à l'emporte-pièce, à partir de bandes, constituant des ébauches destinées à la fabrication par matriçage, d'étuis tubulaires en zinc et importés à l'ordre des industriels fabricants de piles électriques.....	40	10
- B autres.....	40	27,5

80-01

80-01	Etain brut ; déchets et débris d'étain.....	15	2,5
80-02	Barres, profilés et fils de section pleine, en étain.....	20	17,5
80-03	Tables (tôles), planches, feuilles et bandes en étain, d'un poids au m ² de plus de 1 kg.	20	17,5
80-04	Feuilles et bandes minces en étain (même gaufrées, découpées, perforées, revêtues, imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques artificielles ou supports similaires), d'un poids au m ² de 1 kg et moins (support non compris) ; poudres et paillettes d'étain :		
	- A feuilles et bandes minces.....	25	22,5
	- B Poudres et paillettes.....	25	22,5
80-05	Tubes et tuyaux (y compris leurs bouches), barres creuses et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc.) en étain.....	30	27,5
80-06	Autres ouvrages en étain :		
	- A articles pour la table et articles de fantaisie ou d'ornement en étain.....	50	32,5
	- B tubes souples d'emballage.....	50	17,5
	- C autres.....	50	27,5

81-01

81-01 Tungstène (wolfram), brut ou ouvré :

- A. brut ; déchets et débris.....	20	17,5
- B. Barres martelées, profilées, fils, filaments, tôles, feuilles et bandes.....	30	27,5
- C. autres :		
- - I Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :		
- - - a) destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	27,5
- - II autres.....	30	27,5

81-02 Molybdène, brut ou ouvré :

- A brut ; déchets et débris.....	20	17,5
- B Barres martelées, profilées, fils, filaments, tôles, feuilles et bandes :		
- - I fils et filaments.....	15	12,5
- - II barres martelées, profilées, tôles, feuilles et bandes.....	30	27,5
- C autres :		
- - I Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :		
- - - a) destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	27,5
- - II autres.....	30	27,5

81-03 Tantale, brut ou ouvré :

- A brut ; déchets et débris.....	20	17,5
- B Barres martelées, profilées, fils, filaments, tôles, feuilles et bandes.....	30	27,5
- C autres :		
- - I Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie ; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :		
- - - a) destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	27,5
- - II autres.....	30	27,5

81-04

81-04 Autres métaux communs, bruts ou ouvrés ; cornets, bruts ou ouvrés :

- A Bruts ; déchets et débris.....	20	17,5
- B Ouvrés :		
- - I Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et de visserie; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) :		
- - - a) destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, Importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matière.....	30	12,5
- - - b) autres.....	30	27,5
- - II autres.....	30	27,5

82-01

82-01 Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, crocs, râteliers et racleurs; haches, serpes et outils similaires à taillants; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cissilles à haies, coins, et autres outils agricoles, horticoles et forestiers, à main :

- A bêches et pelles, y compris les louchets :		
- - I ébauches simplement découpées à plat.....	30	10
- - II autres.....	30	22,5
- B pioches et pics :		
- - I ébauches obtenues par forgeage ayant subi des ouvrages complémentaires sommaires telles que perforation axiale, alésage concernant cette opération, matriçage, etc, mais dont les extrémités sont de coupe carrée ou rectangulaire en vue d'être parachevées par un forgeage complémentaire.....	30	10
- - II autres.....	30	22,5
- C autres.....	30	22,5

82-02 Scies à main, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage) :

- A Scies à main montées.....	20	12,5
- B Lames de scies.....	20	12,5

82-03 Tenailles, pinces, brucelles et similaires, même coupantes; clés de serrage; emporte-pièces, coupe-tubes, coupe-boulons et similaires, cissilles à métaux, limes et râpes, à main :

- A Limes et râpes.....	20	22,5
- B. autres.....	20	22,5

82-04 Autres outils et outillages à main, à l'exclusion des articles repris dans d'autres positions du présent chapitre; enclumes, étaux, lampes à souder, forges portatives, meules avec bâtis à main ou à pédale et diamants de vitriers :

- A Truelles de maçons.....	70	45
- B autres.....	30	22,5

82-05

82-05	Outils interchangeables pour machines-outils et pour outillage à main, mécanique ou non (à emboutir, estamer, tarauder, aléser, fileter, fraiser, mandriner, tailler, tourner, visser, etc.), y compris les filières d'étirage et de filage à chaud des métaux, ainsi que les outils de forage, dont la partie travaillante est :		
	- A en métaux communs.....	20	12,5
	- B en carbures métalliques :		
	- - I de forage et de sondage.....	20	10
	- - II autres.....	20	12,5
	- C en diamant ou en agglomérés de diamant.....	20	7,5
	- D en autres matières.....	20	12,5
82-06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques.....	20	12,5
82-07	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques (de tungstène, de molybdène, de vanadium, etc.) agglomérés par frittage.....	20	12,5
82-08	Moulins à café, hache-viande, presse-purée et autres appareils mécaniques des types servant à des usages domestiques, utilisés pour préparer, conditionner, servir, etc., les aliments et les boissons, d'un poids de 10 kg et moins.....	35	27,5
82-09	Couteaux (autres que ceux du n° 82-06) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes.....	70	45

82-09

82-10	Lames des couteaux du n° 82-09.....	70	45
82-11	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes) :		
	- A Rasoirs.....	40	32,5
	- B Lames et couteaux :		
	- - I lames de rasoirs de sûreté :		
	- - - a) non finies, y compris les ébauches en bandes.....	40	12,5
	- - - b) finies.....	70	45
	- - II d'autres rasoirs :		
	- - - a) de rasoirs droits :		
	- - - - 1 brutes.....	40	12,5
	- - - - 2 finies.....	70	45
	- - - b) couteaux d'autres rasoirs, y compris ceux des rasoirs électriques.....	40	37,5
	- C autres parties et pièces détachées.....	40	12,5
82-12	Ciseaux à doubles branches et leurs lames.....	35	27,5
82-13	Autres articles de coutellerie (y compris les sécateurs, tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers et d'office et coupe-papier); outils et assortiments d'outils de manucures, de pédicures et analogues (y compris les limes à ongles) :		
	- A dorés ou argentés.....	70	45
	- B composés, en tout ou en partie, d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre....	70	45
	- C autres.....	35	27,5
82-14	Cuillers, louches, fourchettes, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.....	70	45
82-15	Manches en métaux communs pour articles des n° 82-09, 82-13 et 82-14.....	70	45

83-01.

83-01	Serrures (y compris les fermoirs et montures-femelles comportant une serrure), verrous et cadenas, à clefs, à pêne ou électriques, et leurs parties, en métaux communs ; clefs pour ces articles, en métaux communs.....	70	45
83-02	Garnitures, ferrures et autres articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports, consoles et articles similaires, en métaux communs (y compris les ferme-portes automatiques) :		
	- A Ferme-portes automatiques.....	40	22,5
	- B Charnières de toutes espèces.....	70	45
	- C Serrures à ressort sans clef.....	70	45
	- D Roulettes et galets :		
	- - I Roulettes.....	40	22,5
	- - II Galets :		
	- - - a) à billes.....	70	45
	- - - b) autres.....	40	22,5
	- E Montures de rideaux et de portières et leurs accessoires.....	70	45
	- F Patères et porte-chapeaux, supports, consoles et articles similaires.....	70	45
	- G Espagnolettes, crémones et leurs accessoires.....	70	45
	- H Autres garnitures, ferrures et articles similaires :		
	- - I pour bâtiments, tels que pour portes, fenêtres, volets, escaliers, etc... :		
	- - - a) verrous et targettes, autres que ceux du n° 83-01.....	70	45
	- - - b) béquilles et ensembles de béquilles.....	70	45
	- - - c) autres.....	40	22,5
	- - II pour malles, coffres, coffrets et autres ouvrages de l'espèce.....	40	22,5
	- - III pour meubles :		
	- - - a) poignées.....	70	45
	- - - b) autres.....	40	22,5
	- - IV non dénomés.....	70	45
83-03	Coffres-forts, portes et compartiments blindés pour chambres fortes, coffrets et caissettes de sûreté et autres similaires, en métaux communs.....	40	32,5
83-04	Classeurs, fichiers, boîtes de classement et de triage, porte-copies et autre matériel similaire de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 94-03.....	40	32,5

83-05

83-05	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles et pour classeurs, pinces à dessin, attache-lettres, coins de lettres, trombones, agrafes, onglets de signalisation, garnitures pour registres et autres objets similaires de bureau, en métaux communs.....	40	27,5
-------	---	----	------

83-06	Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur, en métaux communs.....	70	45
-------	--	----	----

83-07	Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie, ainsi que leurs parties non électriques, en métaux communs :		
	- A Lampes de sûreté pour mineurs.....	40	17,5
	- B autres :		
	- - I appareils et articles pour l'éclairage des locaux.....	60	42,5
	- - II lampes d'extérieur.....	60	42,5
	- - III lampes pour véhicules et lampes portatives.....	40	22,5
	- - IV lampes à usages spéciaux.....	60	42,5
	- - V parties et pièces détachées.....	40	22,5
83-08	Tuyaux flexibles en métaux communs.....	25	22,5

83-09	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, oeillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes confections ou équipements ; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs :		
	- A Agrafes, crochets, oeillets et articles similaires, fixés sur bande en matière textile	30	17,5
	- B autres.....	30	17,5

83-10	Perles métalliques et paillettes métalliques découpées, en métaux communs.....	35	22,5
-------	--	----	------

83-11	Cloches, clochettes, sonnettes, timbres, grelots et similaires (non électriques) et leurs parties, en métaux communs :		
	- A timbres de bicyclettes et leurs parties et pièces détachées.....	70	45
	- B autres.....	35	22,5

83-12	Cadres métalliques pour photographies, gravures et similaires ; miroiterie métallique..	40	32,5
-------	---	----	------

83-13

83-13	Bouchons métalliques, bondes filletées, plaques de bondes, capsules de surbouchage, capsules déchirables, bouchons verseurs, scellés et accessoires similaires pour l'emballage, en métaux communs :		
	- A Capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium ou en plomb.....	40	32,5
	- B autres.....	40	32,5
83-14	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-réclames, plaques-adresses et autres plaques analogues, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs :		
	- A Plaques spécialement conçues pour l'équipement des véhicules automobiles.....	40	32,5
	- B Plaques indicatrices pour routes, rues, sites, localités.....	40	27,5
	- C Plaques pour la signalisation routière.....	40	27,5
	- D autres.....	40	32,5
83-15	Fils, baguettes, tubes, plaques, pastilles, électrodes et articles similaires en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants et de fondants, pour soudure ou dépôt de métal ou de carbures métalliques ; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection :		
	- A Electrodes pour soudure, à âme en acier, enrobées de matières réfractaire.....	40	27,5
	- B autres.....	20	12,5

84-01

84-01 Générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (chaudières à vapeur) ; chaudières dites "à eau surchauffée" :

- A Chaudières de locomotives et chaudières marines.....	30	12,5
- B autres :		
- - I d'une pression supérieure ou égale à 10 kg au centimètre carré ou de vaporisation horaire égale ou supérieure à 2000 kg.....	30	12,5
- - II autres.....	30	27,5

84-02

84-02 Appareils auxiliaires pour générateurs de vapeur d'eau ou d'autres vapeurs (économiseurs, surchauffeurs, accumulateurs de vapeur, appareils de ramonage, de récupération des gaz, etc.) ; condenseurs pour machines à vapeur.....

30 17,5

84-03

84-03 Gazogènes et générateurs de gaz à l'eau ou de gaz à l'air, avec ou sans leur épurateurs ; générateurs d'acétylène (par voie humide) et générateurs similaires avec ou sans leurs épurateurs.....

30 17,5

84-04

84-04 Locomotives (à l'exclusion des tracteurs du n° 87-01) et machines demi-fixes, à vapeur.

30 17,5

84-05

84-05 Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs séparées de leurs chaudières.....

30 12,5

84-06

84-06 Moteurs à explosion ou à combustion à pistons :

- A moteurs pour aérodynes, répondant à la définition de la note complémentaire 1 du présent chapitre, d'une puissance :		
- - I de 400 CV ou moins.....	30	12,5
- - II de plus de 400 CV.....	30	12,5
- B Propulseurs spéciaux du type hors-bord.....	30	22,5
- C autres moteurs :		
- - I moteurs à explosion (à allumage par étincelle), d'une cylindrée :		
- - - a) de 250 centimètres cubes ou moins :		
- - - - 1 pour véhicules automobiles.....	30	22,5
- - - - 2 autres.....	30	17,5
- - - b) de plus de 250 centimètres cubes :		
- - - - 1 destinées à l'industrie du montage :		
- - - - - des motoculteurs du 87.01 A :		
- - - - - des voitures automobiles pour le transport des personnes y compris les voitures mixtes comportant moins de 15 places assises ;		
- - - - - des voitures automobiles pour le transport des marchandises à moteur d'une cylindrée inférieure à 2800 cm ³ :		
- - - - - des voitures automobiles à usages spéciaux du n° 87.03.....	30	22,5
- - - - 2 autres :		
- - - - - aa) pour véhicules automobiles, d'une cylindrée :		
- - - - - - 11 égale ou inférieure à 12000 cm ³	30	22,5
- - - - - - 22 supérieure à 12000 cm ³	30	12,5
- - - - - bb) non dénommés.....	30	17,5
- - II moteurs à combustion interne, (à allumage par compression) :		
- - - a) moteurs de propulsion pour bateaux, d'un poids :		
- - - - 1 de 10 000 kg ou moins.....	30	17,5
- - - - 2 de plus de 10 000 kg.....	30	17,5
- - - b) autres :		
- - - - 1 d'une cylindrée inférieure ou égale à 3,5 litres sous la forme d'éléments S.K.D., destinés à l'industrie de montage.....	30	2,5
- - - - 2 non dénommés :		
- - - - - aa) pour véhicules automobiles, d'une cylindrée :		

84-06

C II (suite)		
- - - - - II égale ou inférieure à 12 000 cm ³	30	22,5
- - - - - 22 supérieure à 12 000 cm ³	30	12,5
- - - - - bb) autres.....	30	17,5
- D Parties et pièces détachées :		
- - - I pour moteurs d'aérodynes.....	30	12,5
- - - II ébauches de fonderie de parties et pièces détachées d'autres moteurs.....	30	2,5
- - - III autres :		
- - - a) blocs-cylindres, carters, culasses, cylindres et chemises.....	30	17,5
- - - b) bielles et pistons :		
- - - I pistons, y compris les ensembles "chemise-piston", le piston étant en aluminium ou en alliages légers.....	60	42,5
- - - 2 autres.....		
- - - 2 autres.....	30	17,5
- - - c) non dénommées.....	30	17,5
84-07 Roues hydrauliques, turbines et autres machines motrices hydrauliques.....	30	12,5
84-08 Autres moteurs et machines motrices :		
- A Propulseurs à réaction.....	30	12,5
- B Turbines à gaz.....	30	12,5
- C autres moteurs et machines motrices.....	30	12,5
- D Parties et pièces détachées.....	30	12,5
84-09 Rouleaux compresseurs à propulsion mécanique.....	30	12,5
84-10 Pompes, moto-pompes et turbo-pompes pour liquides, y compris les pompes non mécaniques et les pompes distributrices, comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples etc.) :		
- A Pompes comportant un dispositif mesureur.....	30	22,5
- B autres pompes :		
- - I pompes pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :		
- - - a) pompes pour liquides de tous genres y compris les pompes à injection, pour moteurs à explosion ou à combustion interne non dénommés ailleurs.....	30	17,5

84-10

B I (suite)

- | | | |
|--|----|------|
| - - - b) pompes à bras, y compris les mécanismes de surface..... | 30 | 17,5 |
| - - - c) autres pompes, moto-pompes et turbo-pompes..... | 30 | 12,5 |

- - II pompes non dénommées :

- | | | |
|---|----|------|
| - - - a) pompes pour liquides de tous genres y compris les pompes à injection, pour moteur à explosion ou à combustion interne, non dénommées ailleurs..... | 30 | 17,5 |
|---|----|------|

- | | | |
|--|----|------|
| - - - b) pompes à bras, y compris les mécanismes de surface..... | 30 | 17,5 |
| - - - c) autres pompes, moto-pompes et turbo-pompes..... | 30 | 12,5 |

- - III parties et pièces détachées pour appareils :

- | | | |
|--|----|------|
| - - - a) de la sous-position 84-10 B I c)..... | 30 | 12,5 |
|--|----|------|

- | | | |
|--|----|------|
| - - - b) des sous-positions 84-10 B I a) et b) et 84-10 B II a) et b)..... | 30 | 17,5 |
|--|----|------|

- | | | |
|---|----|------|
| - - - c) de la sous-position 84-10 B II c)..... | 30 | 12,5 |
|---|----|------|

- | | | |
|---|----|------|
| - C Elévateurs à liquides (à chapelet, à godets, à bandes souples, etc...) et leur parties et pièces détachées..... | 30 | 17,5 |
|---|----|------|

84-11

84-11 Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide : compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air et d'autres gaz ; générateurs à pistons libres ; ventilateurs et similaires :

- A Pompes et compresseurs :		
- - 1 pompes (à main ou à pédale) à gonfler les pneumatiques et articles similaires....	30	17,5
- - II autres :		
- - - a) compresseurs et pompes non dénommés :		
- - - - 1 pompes à commande non mécanique.....	30	17,5
- - - - 2 autres pompes et compresseurs nus, à commande mécanique :		
- - - - - aa) alternatifs, à pistons, à membrane, centrifuges ou axiaux.....	30	12,5
- - - - - bb) autres.....	30	17,5
- - - - 3 groupes moto-compresseurs hermétiques.....	30	17,5
- - - - 4 moto-pompes, turbo-pompes, moto-compresseurs et turbo-compresseurs autres.....	30	12,5
- - - b) parties et pièces détachées des appareils :		
- - - - 1 des sous-positions 84-11 A I, 84-11 A II a 1, 84-11 A II a 2 bb et 84-11 A II a 3.....	30	17,5
- - - - 2 des autres sous-positions de la rubrique.....	30	12,5
- B Générateurs à pistons libres, leurs parties et pièces détachées.....	30	17,5
- C Ventilateurs et similaires, leurs parties et pièces détachées.....	30	27,5

84-12 Groupes pour le conditionnement de l'air comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité.....	30	27,5
--	-----------	-------------

84-13 Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides (pulvérisateurs), à combustibles solides pulvérisés ou à gaz ; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires.....	30	17,5
---	-----------	-------------

84-14 Fours industriels ou de laboratoires, à l'exclusion des fours électriques du n° 85-11:		
- A Spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés.....	30	17,5
- B autres :		
- - I fours pour la fusion, le grillage ou autre traitement thermique des minerais ou des métaux.....	30	17,5
- - II fours de boulangerie, de pâtisserie et de biscuiterie.....	40	27,5
- - III autres fours.....	30	17,5
- - IV parties et pièces détachées.....	30	17,5

84-15

84-15 Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre :

- A Evaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils à usages domestiques.....	50	12,5
- B autres :		
- - I meubles et agencements équipés d'un groupe frigorifique (armoires, conserveurs, comptoirs réfrigérés, vitrines frigorifiques, fontaines réfrigérées, etc.), d'un poids :		
- - - a) inférieur à 500 kg :		
- - - - I réfrigérateurs à usage domestique.....	70	45
- - - - 2. autres.....	120	17,5
- - - b) égal ou supérieur à 500 kg.....	120	17,5
- - II meubles et agencements (armoires, comptoirs, etc.) conçus pour être équipés d'un groupe frigorifique :		
- - - a) manifestement destinés au montage des appareils industriels ou commerciaux d'une contenance supérieure à 300 litres.....	120	30
- - - b) autres.....	70	45
- - III tous autres équipements, parties et pièces détachées.....	50	12,5

84-16 Calandres et laminoirs, autres que les laminoirs à métaux et les machines à laminer le verre ; cylindres pour ces machines.....

30 12,5

84-17 Appareils et dispositifs même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc., à l'exclusion des appareils domestiques ; chauffe-eau et chauffe-bains non électriques :

- A appareils pour la production des produits visés sous le n° 28.51 A.....	30	17,5
- B Appareils spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés.....	30	17,5
- C Echangeurs de température.....	30	17,5
- D Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes.....	30	17,5
- E Appareils médico-chirurgicaux de stérilisation.....	30	17,5
- F autres :		

84-17

F (suite)

- - I chauffe-eau et chauffe-bains, non électriques, leurs parties et pièces détachées :		
- - - a) pour usages domestiques :		
- - - - 1. appareils :		
- - - - - aa) à gaz, sous forme d'éléments C.K.D. complets ou non.....	45	32,5
- - - - - bb) autres.....	70	45
- - - - 2. parties et pièces détachées.....	70	45
- - - b) pour autres usages.....	70	45
- - II cuisinières pour équipement hôtelier et pour collectivités.....	55	37,5
- - III non dénommés.....	30	17,5

84-18 Centrifugeuses et essoreuses centrifuges ; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz :

- A Pour la séparation des isotopes de l'uranium.....	30	12,5
- B Pour la production des produits visés sous le n° 28-51 A.....	30	12,5
- C Spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radio-actifs, ou pour le recyclage de combustibles nucléaires irradiés.....	30	12,5
- D autres.....	30	12,5

84-18

84-19	Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles et autres récipients ; à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants ; à emballer ou emballer les marchandises ; appareils à gazéifier les boissons ; appareils à laver la vaisselle :		
	- A Machines et appareils à laver la vaisselle, à fonctionnement électrique, avec ou sans dispositif de séchage :		
	- - I à usage ménager.....	50	32,5
	- - II autres.....	30	17,5
	- B autres :		
	- - I machines et appareils à laver la vaisselle, à fonctionnement non électrique, à usage ménager.....	50	32,5
	- - II autres.....	30	17,5
84-20	Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg et moins ; poids pour toutes balances :		
	- A Pesons, balances de ménage et de magasin, pèse-lettre, pèse-bébés, bascules, pèse-personnes ; leurs parties et pièces détachées.....	30	27,5
	- B autres appareils et instruments de pesage, leurs parties et pièces détachées.....	30	17,5
	- C poids pour toutes balances.....	30	27,5

84-21

84.21	Appareils mécaniques (même à main), à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre ; extincteurs, chargés ou non ; pistolets aéroglyphes et appareils similaires ; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires :		
	- A Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre.....	30	17,5
	- B autres.....	30	17,5
84-22	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement et de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants, transporteurs, téléphériques, etc.) à l'exclusion des machines et appareils du n° 84-23 :		
	- A Manipulateurs mécaniques à distance, fixes ou mobiles, non maniables à "bras franc", spécialement conçus pour la manipulation des substances hautement radioactives.....	30	17,5
	- B Machines et appareils automobiles, sur chenilles ou sur roues, ne pouvant circuler sur rails :		
	- - I grues :		
	- - - a) sur chenilles.....	30	12,5
	- - - b) autres.....	30	12,5
	- - II autres.....	30	17,5
	- C Machines de laminoirs : tabliers à rouleaux, pour l'amenée et le transport des produits, culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques....	30	17,5
	- D autres :		
	- - I grues :		
	- - - a) d'une force de levage inférieure ou égale à 10 tonnes et leurs parties.....	45	32,5
	- - - b) autres.....	15	12,5
	- - II ponts roulants et portiques :		
	- - - a) ponts roulants.....	45	32,5
	- - - b) portiques d'une force de levage inférieure ou égale à 30 tonnes.....	45	32,5
	- - - c) autres.....	25	17,5
	- - III non dénommés.....	25	17,5
84-23	Machines et appareils fixes ou mobiles, d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol (pelles mécaniques, hacheuses, excavateurs, décapeurs, niveleuses, bulldozers, scrapers, etc.) ; sonnettes de battage ; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du n° 87-03 :		
	- A Machines et appareils d'extraction, de terrassement, d'excavation ou de forage du sol.....	30	12,5
	- B Sonnettes de battage ; chasse-neige, autres que les voitures chasse-neige du n° 87-03	30	12,5

84-24

84-24 Machines, appareils et engins agricoles pour la préparation et le travail du sol et pour la culture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports :

- A Charrues à traction animale.....	30	22,5
- B Cultivateurs, vibroculteurs, herbes canadiennes, autres herbes, y compris les her- ses dites pulvérisateurs.....	30	17,5
- C autres, y compris les pièces détachées.....	30	12,5

84-25

Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles ; presses à paille et à fourrage ; tondeuses à gazon ; tarares et machines similaires pour le nettoyage des grains, trieurs à oeufs, à fruits et autres produits agricoles à l'exclusion des machines et appareils de minoterie du n° 84-29.....

30 12,5

84-25

84-26	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie.....	30	12,5
84-27	Pressoirs, fouloirs et autres appareils de vinification, de cidrerie et similaires.....	15	17,5
84-28	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, l'aviculture, et l'apiculture, y compris les germeoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture.....	15	12,5
84-29	Machines, appareils et engins pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs, à l'exclusion des machines, appareils et engins du type fermier.....	20	17,5
84-30	Machines et appareils, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre, pour les industries de la boulangerie, de la pâtisserie, de la biscuiterie, des pâtes alimentaires, de la confiserie, de la chocolaterie, de la sucrerie, de la brasserie et pour le travail des viandes, poissons, légumes et fruits à des fins alimentaires...	20	17,5
84-31	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier) et pour la fabrication et le finissage du papier et du carton :		
	- A Pour la fabrication de la pâte cellulosique (pâte à papier).....	20	12,5
	- B Pour la fabrication du papier et du carton.....	20	12,5
	- C Pour l'apprêt et le finissage du papier et du carton.....	20	12,5
84-32	Machines et appareils pour le brochage et la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets.....	20	17,5
84-33	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y compris les coupeuses de tout genre.....	20	12,5

84-34

84-34	Machines à fondre et à composer les caractères ; machines, appareils et matériel de clicherie, de stéréotypie et similaires ; caractères d'imprimerie, clichés, planches cylindres et autres organes imprimants ; pierres lithographiques, planches et cylindres préparés pour les arts graphiques (planés, granés, polis, etc.).....	30	17,5
-------	---	----	------

84-35 Machines et appareils, pour l'imprimerie et les arts graphiques, margeurs, pileuses et autres appareils auxiliaires d'imprimerie :

- A Machines et appareils pour l'imprimerie et les arts graphiques..... 30 17,5

- B Appareils auxiliaires d'imprimerie..... 30 17,5

84-36 Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles ; machines et appareils pour la préparation des matières textiles ; machines et métiers pour la filature et le retordage des matières textiles ; machines à bobiner (y compris les canetières), mouliner et dévider les matières textiles :

- A Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles..... 30 12,5

- B Machines et appareils pour la préparation des matières textiles..... 30 12,5

- C autres..... 30 12,5

84-37

84-37	Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelle, à broderie, à passanterie et à filet ; appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie etc., (ourdissols, encolleuses, etc.) :		
	- A Métiers à tisser.....	30	12,5
	- B Métiers à bonneterie.....	30	12,5
	- C Métiers à tulle, à dentelle, à broderie, à tresses, à passanterie et à filet.....	30	12,5
	- D Appareils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie, etc, (ourdissols, encolleuses, etc.).....	30	12,5
84-38	Machines et appareils auxiliaires pour les machines du n° 84-37 (ratières, mécaniques ; jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, etc.) ; pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils de la présente position et à ceux des n° 84-36 et 84-37 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et lames, aiguilles, platines, crochets, etc.) :		
	- A Machines et appareils auxiliaires pour les machines du n° 84-37.....	30	12,5
	- B Pièces détachées et accessoires pour machines et appareils du n° 84-36.....	30	12,5
	- C Pièces détachées et accessoires pour métiers, machines et appareils du n° 84-37 et pour machines et appareils auxiliaires repris au paragraphe A ci-dessus.....	30	12,5
84-39	Machines et appareils pour la fabrication et le finissage du feutre, en pièces ou en forme, y compris les machines de chapellerie et les formes de chapellerie.....	30	17,5

84-40

Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage, le séchage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des fils, tissus et ouvrages en matières textiles (y compris les appareils à lessiver le linge, repasser et presser les confections, enrouler, piler, couper ou denteler les tissus) ; machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc ; machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de teinture, papier d'emballage et couvre-parquets (y compris les planches et cylindres gravés pour ces machines) :

- A Machines et presses à repasser, à chauffage électrique.....	30	17,5
- B Machines et appareils à laver le linge, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg ;essoreuses (autres que centrifuges) à usage domestique.....	70	45
- C autres.....	30	17,5

84-41 Machines à coudre (les tissus, les cuirs, les chaussures, etc.), y compris les meubles pour machines à coudre ; aiguilles pour ces machines :

- A Machines à coudre, y compris les meubles pour machines à coudre.....	30	17,5
- B Aiguilles pour machines à coudre.....	30	17,5

84-42 Machines et appareils pour la préparation et le travail des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures et autres ouvrages en cuir ou en peau, à l'exclusion des machines à coudre du n° 84.41.....

30 17,5

84-43

84-43 Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour aciérie, fonderie et métallurgie..... 30 12,5

84-44 Laminaires, trains de lamineurs et cylindres de lamineurs :

- A Lamineurs spécialement conçus pour être utilisés dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés..... 30 12,5
 - B autres..... 30 12,5

84-45 Machines-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques, autres que celles des n° 84.49 et 84.50 :

- A Machines-outils spécialement conçues pour être utilisées dans le recyclage des combustibles nucléaires irradiés (gainage, dégainage, façonnage, etc.)..... 30 17,5

- B Machines-outils opérant par électro-érosion ou autre phénomène électrique ; machines-outils ultra-soniques..... 30 17,5

- C autres machines outils :

- - I présentés sous la forme CKD ou SKD :

- - - a) machines à fraiser..... 30 2,5

- - - b) tours..... 30 2,5

- - II autres..... 30 17,5

84-45

84-46	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiant-ciment et d'autres matières minérales similaires, et pour le travail à froid du verre, autres que celles du n° 84.49.....	30	17,5
84-47	Machines-outils, autres que celles du n° 84.49, pour le travail du bois, du liège, de l'os, de l'ébonite, des matières plastiques artificielles et autres matières dures similaires.....	30	17,5
84-48	Pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines-outils des n° 84.45 à 84.47 inclus, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur les machines-outils ; porte-outils destinés aux outillages et machines-outils pour emploi à la main, de toute espèce.....	30	17,5
84.49	Outils et machines-outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporé, pour emploi à la main.....	30	17,5
84.50	Machines et appareils aux gaz pour le soudage, le coupage et la trempe superficielle...	30	17,5

84-51

84-51 Machines à écrire ne comportant pas de dispositif de totalisation ; machines à authentifier les chèques :

- A Machines à écrire..... 40 27,5

- B Machines à authentifier les chèques..... 40 27,5

84-52 Machines à calculer ; machines à écrire dites " comptables ", caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation :

- A Machines à calculer..... 40 27,5

- B Machines à écrire dites " comptables "..... 40 27,5

- C autres..... 40 27,5

84-53 Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs..... 40 22,5

84-54 Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaies, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer etagrafer, etc.) :

- A Machines à imprimer les adresses ou à estamper les plaques d'adresses..... 40 27,5

- B autres..... 40 27,5

84-55

84-55 Pièces détachées et accessoires (autres que les coffrets, les housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils des n° 84.51 à 84.54 inclus :

- A Clichés-adresses.....	40	22,5
- B Pièces détachées de machines à statistique et similaires à cartes perforées.....	40	22,5
- C Pièces détachées et accessoires de machines à calculer électroniques.....	40	22,5
- D autres.....	40	22,5

84-56 Machines et appareils à trier, cribler, laver, concasser, broyer, mélanger les terres, pierres minérales et à autres matières minérales solides ; machines et appareils à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre et autres matières minérales en poudre ou en pâte ; machines à former les moules de fonderie en sable :

- A Bétonnières.....	40	27,5
- B autres.....	30	12,5

84-57 Machines et appareils pour la fabrication et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre ; machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires :

- A Machines et appareils pour la fabrication et le travail à chaud du verre et des ouvrages en verre.....	30	17,5
--	----	------

- B Machines pour l'assemblage des lampes, tubes et valves électriques, électroniques et similaires (à vider et sceller les ampoules, à assembler, etc.).....	30	17,5
---	----	------

84-58 Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement est réglé par l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de bonbons, cigarettes, chocolat, comestibles, etc.

30 27,5

84.59 Machines, appareils et engins mécaniques, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre :

- A Pour la production des produits visés au n°28.51 A.....	30	17,5
- B Réacteurs nucléaires.....	30	17,5

- C Spécialement conçues pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés (feltage d'oxydes métalliques radioactifs, gainage, etc.).....	30	17,5
--	----	------

- D Machines et appareils de câblerie et de corderie, y compris les machines pour la fabrication des fils et des câbles électriques.....	30	17,5
--	----	------

- E Réservoirs pour chasse d'eau de W.C., en matière plastique artificielle, comportant leur mécanisme.....	70	45
- F autres.....	30	17,5

85-60

84-60 Châssis de fonderie, moules et coquilles des types utilisés pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales (pâtes céramiques, béton, ciment, etc.), le caoutchouc et les matières plastiques artificielles :

- A Moules en acier pour la fabrication d'ampoules pour tubes cathodiques.....	30	12,5
- B autres.....	30	12,5

84-61 Articles de robinetterie et autres organes similaires (y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques) pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves et autres contenants similaires :

- A Détendeurs :		
- - I Valves pour bouteilles à gaz de 3 kg.....	70	45
- - II autres.....	30	17,5
- B autres :		
- - I robinets dits "de prise en charge" pour branchements d'immeubles en fonte ou en bronze.....	40	27,5
- - II robinetterie sanitaire (pour lababos, bidets, douches, baignoires, éviers) :		
- - - a) ébauches brutes de fonderie.....	40	17,5
- - - b) autres.....	100	45
- - III robinetterie de bâtiment :		
- - - a) robinets d'arrêt et robinets de puisage, en bronze, ou en laiton, à vis intérieure, dont le diamètre de l'orifice est inférieur ou égal à 20 mm :		
- - - - 1 ébauches brutes de fonderie.....	40	17,5
- - - - 2 autres.....	100	45
- - - b) autres.....	30	17,5
- - IV autres.....	30	17,5

84-62 Roulements de tous genres (à billes, à aiguilles, à galets ou à rouleaux de toute forme) 30 17,5

84-63

84-63	Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins, pailiers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies (y compris les poulies à moufles), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc) et joints d'articulation (de cardan, d'oidham, etc.).....	30	17,5
-------	---	----	------

84-64	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues.....	30	17,5
-------	---	----	------

84-65	Parties et pièces détachées de machines, d'appareils et d'engins mécaniques, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques :		
	- A Pièces décolletées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm.....	30	17,5
	- B autres.....	30	17,5

85-01

85-01 Machines génératrices, moteurs et convertisseurs rotatifs ; transformateurs et convertisseurs statiques (redresseurs, etc) ; bobines de réactance et selfs :

- A Machines génératrices, moteurs (même avec réducteur, variateur ou multiplicateur de vitesse), convertisseurs rotatifs.....	30	17,5
- B Transformateurs, bobines de réactance et selfs :		
- - I transformateurs :		
- - - a) de mesure.....	30	17,5
- - - b) autres :		
- - - - I à fréquence industrielle de 25 à 60 périodes incluses par seconde, d'une puissance :		
- - - - - aa) inférieure ou égale à 0,5 KVA.....	30	22,5
- - - - - bb) de 0,5 KVA exclu à 20 000 KVA inclus.....	30	27,5
- - - - - cc) supérieure à 20 000 KVA.....	30	12,5
- - - - 2 autres.....	30	17,5
- - II bobines de réactance et selfs.....	30	17,5
- C Convertisseurs autres que ceux de la sous-position A :		
- - I à l'état complet sous la forme d'élément CKD.....	30	10
- - II autres.....	30	17,5
- D Parties et pièces détachées.....	30	17,5

85-02

85-02 Electro-aimants : aimants permanents, magnétiques ou non ; plateaux, mandrins et autres dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation ; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques : têtes de levage électromagnétiques..... 30 17,5

85-03 Piles électriques :

- A Sèches..... 70 45

- B autres..... 100 37,5

85-04 Accumulateurs électriques :

- A au plomb..... 50 37,5

- B autres :

- - I spécialement conçus pour l'équipement des véhicules automobiles..... 50 37,5

- - II autres..... 50 27,5

- C Parties et pièces détachées :

- - I séparateurs en bois..... 50 17,5

- - II autres :

- - - a) plaques :

- - - - 1 au plomb..... 50 37,5

- - - - 2 autres..... 50 27,5

- - - b) autres..... 50 17,5

85-05 Outils et machines-outils électromécaniques (à moteur incorporé) pour emploi à la main, 30 17,5

85-06 Appareils électromécaniques (à moteur incorporé à usage domestique)..... 70 45

85-07 Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporé :

- A Rasoirs présentés :

- - I à l'état monté et complet..... 70 45

- - II à l'état démonté ou non assemblé :

- - - a) sous la forme d'éléments SKD..... 120 37,5

- - - b) sous la forme d'éléments CKD..... 120 22,5

- - III parties et pièces détachées de rasoirs électriques..... 120 17,5

- B Tondeuses :

- - I tondeuses..... 60 32,5

- - II parties et pièces détachées de tondeuses électriques..... 60 17,5

85-08

85-08	Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnetos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs, etc.) génératrices (dynamos et alternateurs) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs.....	40	22,5
-------	--	----	------

85-09	Appareils électriques d'éclairage et de signalisation, essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et automobiles.....	30	17,5
-------	---	----	------

85-10	Lampes électriques portatives destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, etc.), à l'exclusion des appareils du n° 85-09 :		
	- A Lampes de sûreté pour mineurs.....	40	27,5
	- B autres.....	40	27,5

85-11	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris les appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques ; machines et appareils électriques à souder, braser ou couper :		
	- A Fours, y compris les appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques :		
	- I spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés.....	30	17,5
	- II autres.....	30	17,5
	- B Machines et appareils électriques à souder, braser ou couper pour toutes matières..	30	17,5

85-12	Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques ; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires ; appareils électrothermiques, pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc.) ; fers à repasser électriques, appareils électrothermiques pour usages domestiques ; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.24 :		
	- A Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques.....	70	45

85-12

- B Appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires.....		70	45
- C Appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux ; appareils à friser ; chauffe-fers à friser, etc.).....		70	45
- D Fers à repasser électriques.....		70	45
- E Appareils électrothermiques pour usages domestiques.....		70	45
- F Résistances chauffantes.....		100	17,5
85-13 Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur :			
- A Appareils de télécommunication par courant porteur.....		30	22,5
- B autres :			
- - I postes téléphoniques d'usagers :			
- - - a) à l'état complet sous la forme d'éléments C.K.D.....		30	7,5
- - - b) à l'état complet sous la forme d'éléments S.K.D.....		30	16
- - - c) autres.....		30	22,5
- - II autres appareils téléphoniques :			
- - - a) à l'état complet sous la forme d'éléments CKD.....		30	12,5
- - - b) autres.....		30	22,5
- - III Téléimprimeurs émetteurs récepteurs électriques :			
- - - a) présentés sous la forme d'éléments CKD.....		20	12,5
- - - b) autres.....		40	27,5
- - IV non dénommés.....		30	22,5
85-14 Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence.....		50	40
85-15 Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie ; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et la télévision (y compris les récepteurs combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son) et appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande :			
- A Appareils de transmission et de réception pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie, appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prise de vue pour la télévision :			
- - I. Appareils émetteurs.....		80	27,5
- - II. Appareils émetteurs-récepteurs.....		80	27,5
- - III. Appareils récepteurs, même combinés avec un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son :			
- - - a) Appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie.....		80	27,5
- - - b) Appareils de télévision à usage industriel.....		70	45
- - - c) autres, présentés :			
- - - - I à l'état monté complet ou non.....		70	45

85-15

- - - - 2 à l'état démonté ou non assemblé :		
- - - - aa) sous la forme d'éléments SKD (comportant des assemblages de pièces constituant des parties d'appareils).....	80	45
- - - - bb) sous la forme d'éléments CKD (ne comportant pas d'assemblage de pièces constituant des parties d'appareils).....	80	12,5
- - IV appareils de prise de vues pour la télévision.....		
- B autres appareils.....	80	27,5
- C Parties et pièces détachées :		
- - I meubles et coffrets.....	70	45
- - II microstructures.....	80	27,5
- - III pièces décolletées dans la masse en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm.....	80	27,5
- - IV autres :		
- - - a) antennes :		
- - - - 1 pour appareils récepteurs de télévision et leurs éléments.....	55	37,5
- - - - 2 autres.....	80	27,5
- - - b) amplificateurs, convertisseurs de fréquence et autres appareils et accessoires pour antennes.....	80	27,5
- - - c) non dénommés.....	80	27,5
85-16 Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages) de sécurité, de contrôle et de commande pour voies ferrées et autres voies de communication, y compris les ports et les aérodrômes.....	20	12,5
85-17 Appareils électriques, de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonceurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie etc.), autres que ceux des n° 85.09 et 85.16.....	30	22,5
85-18 Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables.....	30	17,5

85-19

Appareils pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, parafoudres, étaieurs d'onde, prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, etc.), résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats ; circuits imprimés ; tableaux de commande ou de distribution :

- A Appareils pour la coupure et le sectionnement ; appareils pour la protection, le branchement ou la connexion des circuits électriques..... 40 22,5

85-19

A (suite)

- B Résistances non chauffantes, potentiomètres et rhéostats..... 40 22,5

- C Tableaux de commande ou de distribution..... 40 22,5

85-20 Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge pour l'éclairage ou les rayons ultraviolets ou infrarouges ; lampes à arc ; lampes à allumage électrique utilisées en photographie pour la production de la lumière-éclair :

- A Lampes et tubes à incandescence pour l'éclairage..... 45 32,5

- B Lampes et tubes à décharge pour l'éclairage, y compris ceux à lumière mixte..... 45 32,5

- C autres..... 30 22,5

- D Parties et pièces détachées..... 15 12,5

85-21

85-21	Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photo-cathode, autres que ceux du n° 85.20) tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeurs de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc.; cellules photo-électriques; cristaux piézo-électriques montés; diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; micro-structures électroniques:		
	- A Lampes, tubes et valves.....	30	17,5
	- B Cellules photoélectriques, y compris les phototransistors.....	30	17,5
	- C Diodes, transistors et éléments similaires à semi conducteur.....	30	17,5
	- D Cristaux piézo-électriques montés.....	30	17,5
	- E Microstructures électroniques.....	30	17,5
	- F Parties et pièces détachées.....	30	17,5
85-22	Machines et appareils électriques non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre:		
	- A pour la production des produits visés au n° 28.51 A.....	30	17,5
	- B Spécialement conçus pour la séparation des combustibles nucléaires irradiés, pour le traitement des déchets radioactifs ou pour le recyclage des combustibles nucléaires irradiés.....	30	17,5
	- C autres.....	30	17,5
85-23	Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolé pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) munis ou non de pièces de connexion:		
	- A Câbles sous gaine de plomb:		
	- - I câbles coaxiaux, Câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche.....	40	12,5
	- - II autres.....	40	27,5
	- B autres:		
	- - I. Câbles coaxiaux, câbles à un ou plusieurs conducteurs isolés au papier imprégné sous armature métallique étanche:		
	- - - a) Isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières....	60	32,5
	- - - b) Isolés avec d'autres matières.....	40	12,5

85-23

-- II Non dénommés :		
-- a) munis de leurs pièces de connexion :		
-- 1. Isolés avec des matières plastiques.....	70	42,5
-- 2. Isolés avec d'autres matières.....	40	27,5
-- b) non munis de leurs pièces de connexion :		
-- 1. Isolés avec des matières plastiques même avec adjonction d'autres matières..	70	42,5
-- 2 autres.....	40	27,5

85-24 Pièces et objets en charbon ou en graphite avec ou sans métal, pour usages électriques ou électrotechniques, tels que balais pour machines électriques, charbons pour lampes, piles ou microphones, électrodes pour fours, appareils de soudage ou installations d'électrolyse, etc. :

- A Electrodes pour installations d'électrolyse.....	30	17,5
- B Résistances chauffantes (autres que celles du n° 85-12).....	30	17,5
- C autres.....	30	17,5

85-25 Isolateurs en toutes matières :

- A en caoutchouc durci.....	35	22,5
- B en matières céramiques.....	35	22,5
- C en matières plastiques artificielles ou en fibres de verre.....	35	22,5
- D en autres matières.....	35	22,5

85-26 Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (doublées à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils et installations électriques, à l'exclusion des isolateurs du n° 85-25 :

- A en matières céramiques ou en verre.....	30	17,5
- B en caoutchouc durci, en matières asphaltiques ou goudronneuses.....	30	17,5
- C en matières plastiques artificielles.....	30	17,5
- D en autres matières.....	30	17,5

85-27 Tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement.....

30 17,5

85-28 Parties et pièces détachées électriques de machines et appareils, non dénommées ni comprises dans d'autres positions du présent chapitre.....

30 17,5

86-01

86-01	Locomotives et locotracteurs à vapeur ; tenders.....	25	12,5
86-02	Locomotives et locotracteurs électriques (à accumulateurs ou à source extérieure d'énergie).....	25	12,5
86-03	Autres locomotives et locotracteurs.....	25	12,5
86-04	Automotrices (même pour tramways) et drâsines à moteurs :		
	- A automotrices électriques (à source extérieure d'énergie).....	25	12,5
	- B autres.....	25	12,5
86-05	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales, voitures sanitaires, voitures cellulaires, voitures d'essais et autres voitures spéciales, pour voies ferrées.	25	12,5
86-06	Wagons-ateliers, wagons-grues et autres wagons de service pour voies ferrées ; drâsines sans moteur.....	25	12,5
86-07	Wagons et wagonnets pour le transport sur rail des marchandises :		
	- A Spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité.....	30	22,5
	- B autres.....	30	22,5
86-08	Cadres et containers (y compris les containers-citernes et les containers-réservoirs) pour tous modes de transport :		
	- A containers munis de blindage en plomb de protection contre les radiations, pour le transport des matières radio-actives.....	30	22,5
	- B autres.....	30	22,5
86-09	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées :		
	- A Boggies, bissels et similaires, et leurs parties.....	25	12,5
	- B Freins et leurs parties.....	25	12,5

86-09

- C Essieux, montés ou non ; rouss et leurs parties..... 25 12,5

- D Boites d'essieux et leurs parties..... 25 12,5

- E autres..... 25 12,5

86-10 Matériel fixe de voies ferrées ; appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande pour toutes voies de communication ; leurs parties et pièces détachées :

- A Matériel fixe de voies ferrées ; parties et pièces détachées dudit matériel..... 25 12,5

- B Appareils mécaniques non électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle et de commande, pour toutes voies de communication ; leurs parties et pièces détachées..... 25 12,5

87-01

87-01 Tracteurs, y compris les tracteurs-treillis :

- A Tracteurs Importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement :		
- - I motoculteurs, à moteur à explosion ou à combustion interne, d'une cylindrée :		
- - - a) de 1000 cm ³ ou moins.....	50	2,5
- - - b) de plus de 1000 cm ³	50	2,5
- - II tracteurs agricoles à roues.....	50	2,5
- - III autres tracteurs :		
- - - a) à moteur à explosion ou à combustion interne :		
- - - - 1 tracteurs-treillis.....	50	2,5
- - - - 2 autres :		
- - - - - aa) à chenilles.....	50	2,5
- - - - - bb) autres (à roues) :		
- - - - - - 11 routiers, y compris les tracteurs-porteurs.....	20	10
- - - - - - 22 autres.....	20	10
- - - - - b) à moteur autre.....	20	10
- - B autres :		
- - - I motoculteurs, à moteur à explosion ou à combustion interne, d'une cylindrée :		
- - - - a) de 1000 cm ³ ou moins.....	50	12,5
- - - - b) de plus de 1000 cm ³	50	12,5
- - - II tracteurs agricoles à roues.....	50	2,5
- - III autres tracteurs :		
- - - a) à moteur à explosion ou à combustion interne :		
- - - - 1 tracteurs-treillis.....	50	12,5
- - - - 2 autres :		
- - - - - aa) à chenilles.....	50	12,5
- - - - - bb) autres (à roues) :		
- - - - - - 11 routiers, y compris les tracteurs-porteurs.....	50	35
- - - - - - 22 autres.....	50	27,5
- - - - - b) à moteur autre.....	50	27,5

87-02 Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises :

- A voitures particulières de tourisme, de place et de sport, véhicules industriels, importés à l'état démonté, sous la forme d'éléments C.K.D., destinés aux chaînes de montage agréées à cette fin par le gouvernement.....	20	10
---	----	----

87-02

- B autres :		
- - I châssis de véhicules automobiles comportant une cabine, avec moteur à explosion ou à combustion interne.....	50	35
- - II voitures tous terrains, à quatre roues motrices (avec boîte de transfert), pouvant indifféremment servir au transport des personnes ou des marchandises, d'une charge utile égale ou supérieure à 500 Kg et inférieure à 900 kg, non entièrement carrossées.....	50	35
- - III Voitures particulières (de tourisme, de place et de sport) avec moteur à explosion ou à combustion interne.....	70	45
- - IV voitures de transport en commun des personnes avec moteur à explosion ou à combustion interne :		
- - - a) autocars de tourisme (a).....	50	2,5
- - - b) autres.....	50	35
- - V voitures pour le transport des marchandises d'une charge utile inférieure ou égale à cinq (5) tonnes, avec moteur à explosion ou à combustion interne.....	50	35

(a) Répondant aux caractéristiques et conditions d'aménagement prévues par l'arrêté du ministre des transports et des communications n° 50-73 du 20 hja 1392 (25 janvier 1973), tel qu'il a été modifié, notamment par l'arrêté n°137-82 du 10 rebia II 1402 (5 février 1982).

87-02

- - VI voitures pour le transport des marchandises d'une charge utile supérieure à cinq (5) tonnes, avec moteur à explosion ou à combustion interne..... 50 35

- - VII voitures et véhicules à moteur électrique ou autre..... 50 35

87-03 Voitures automobiles à usages spéciaux, autres que pour le transport proprement dit, telles que voitures dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures balayeuses, voitures chasse-neige, voitures épanduses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures radiologiques et similaires..... 30 22,5

87-04 Châssis des véhicules automobiles repris aux n° 87.01 à 87.03 inclus, avec moteur :

- A châssis des tracteurs repris au n° 87.01 A II et III et B I et III, châssis des voitures automobiles reprises au n° 87.02 avec moteur à explosion d'une cylindrée égale ou supérieure à 2800 cm³ ou avec moteur à combustion interne d'une cylindrée égale ou supérieure à 2500 cm³..... 20 10

- B autres..... 50 35

87-05

87-05 Carrosseries des véhicules automobiles repris aux n° 87-01 à 87-03 inclus, y compris les cabines :

- A destinées à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01 A1, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchandises, à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure à 2800 cm³, ou à moteur à combustion interne d'une cylindrée inférieure à 2500 cm³, des voitures automobiles à usages spéciaux du n° 87-03..... 35 37,5
- B autres..... 35 37,5

87-06 Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux n° 87-01 à 87-03 inclus :

- A destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 87-01 A1, des voitures automobiles pour le transport des personnes, y compris les voitures mixtes, comportant moins de 15 places assises, des voitures automobiles pour le transport des marchandises, à moteur à explosion d'une cylindrée inférieure à 2800 cm³ ou à moteur à combustion interne d'une cylindrée inférieure à 2500 cm³, des voitures automobiles à usages spéciaux du n° 87-03 :
 - I radiateurs à eau et leurs éléments et parties (y compris les tubes de laiton quand ils sont réunis en faisceaux)..... 30 32,5
 - II autres 30 17,5
- B autres :
 - I parties de roues coulées d'une seule pièce en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier..... 30 17,5
 - II radiateurs à eau et leurs éléments et parties (y compris les tubes de laiton quand ils sont réunis en faisceaux)..... 50 32,5
 - III amortisseurs :
 - a) à l'état complet, démonté ou non assemblé, sous la forme d'éléments C.K.D..... 30 5
 - b) autres..... 30 17,5
 - IV non dénommés..... 30 17,5

87-07 Charlots automobiles des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports, les aéroports, pour le transport sur de courtes distances ou la manutention des marchandises (charlots porteurs, charlots-gerbeurs, charlots-cavalliers, par exemple) ; charlots-tracteurs du type utilisé dans les gares; leurs parties et pièces détachées:

- A Charlots spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité. 30 17,5
- B autres charlots..... 30 17,5

- C Parties et pièces détachées..... 30 17,5

87-08

87-08	Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non; leurs parties et pièces détachées.....	15	12,5
87-09	Motocycles et vélomoteurs avec moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars pour motocycles et tous vélomoteurs, présentés isolément :		
	- A. Motocycles à moteur à explosion ou à combustion interne et vélomoteurs avec moteur auxiliaire à explosion ou à combustion interne avec ou sans "side-car" d'une cylindrée :		
	- - 1) Inférieure ou égale à 50 cm ³ , présentés :		
	- - - a) à l'état monté complet ou non.....	50	37,5
	- - - b) à l'état démonté ou non assemblé :		
	- - - - 1) sous la forme d'éléments SKD.....	50	35
	- - - - 2) sous la forme d'éléments CKD :		
	- - - - - aa) dont le groupe propulseur comprend un dispositif d'embrayage automatique (motocycles dits "monovitesse").....	50	17,5
	- - - - - bb) autres.....	50	27,5
	- - - 11) supérieure à 50 cm ³	50	37,5
	- B. Autres motocycles et vélomoteurs avec moteur auxiliaire.....	50	37,5
	- C. Side-cars pour motocycles et pour tous vélomoteurs présentés isolément.....	50	17,5
87-10	Vélomoteurs (y compris les triporteurs et similaires) sans moteur.....	40	22,5
87-11	Fauteuils et véhicules similaires avec mécanisme de propulsion (même à moteur), spécialement construits pour être utilisés par les invalides.....	25	17,5
87-12	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules repris aux n° 87-09 à 87-11 inclus :		
	- A de motocycles.....	40	17,5
	- B de vélomoteurs :		
	- - I avec moteur auxiliaire.....	40	17,5
	- - II sans moteur auxiliaire :		
	- - - a) cadres (complets ou non, peints ou non) et leurs parties et pièces détachées..	70	45
	- - - b) selles.....	40	27,5
	- - - c) Garde-boue leurs dispositifs de fixation, et leurs parties et pièces détachées	70	45
	- - - d) Fourches, y compris les fourches télescopiques, guidons, poignées, tiges de selles, pédales, freins et leurs parties et pièces détachées.....	70	45

87-12

	- - - e) autres.....	40	17,5
	- C autres (de fauteuils et véhicules pour invalides).....	40	17,5
87-13	Voitures sans mécanisme de propulsion pour le transport des enfants et des malades ; leurs parties et pièces détachées :		
	- A voitures pour le transport des enfants ; leurs parties et pièces détachées.....	40	27,5
	- B voitures pour le transport des malades ; leurs parties et pièces détachées.....	40	22,5
87-14	Autres véhicules non automobiles et remorques pour tous véhicules ; leurs parties et pièces détachées :		
	- A véhicules à traction animale.....	40	27,5
	- B remorques et semi-remorques :		
	- - I importées à l'état démonté, présentées :		
	- - - a) sous la forme d'éléments C.K.D.....	40	7,5
	- - - b) sous la forme d'éléments S.K.D.....	40	15
	- - II Autres.....	40	27,5
	- C autres véhicules :		
	- - I spécialement conçus pour le transport de produits à forte radio-activité.....	40	27,5
	- - II brouettes.....	40	42,5
	- - III autres.....	40	27,5
	- D parties et pièces détachées :		
	- - I pour brouettes.....	40	42,5
	- - autres.....	40	17,5

88-01

88-01	Aérostats.....	25	12,5
88-02	Aérodynes (avions, hydravions, cerfs-volants, planeurs, autogyres, hélicoptères, ornithoptères etc...) ; rotochutes :		
	- A fonctionnant sans machine propulsive.....	25	12,5
	- B fonctionnant à l'aide d'une machine propulsive.....	25	12,5
88-03	Parties et pièces détachées des appareils des n° 88-01 et 88-02.....	25	12,5
88-04	Parachutes et leurs parties, pièces détachées et accessoires.....	25	22,5
88-05	Catapultes et autres engins de lancement similaires; appareils au sol d'entraînement au vol ; leurs parties et pièces détachées.....	25	17,5

89-01

89-01 Bateaux non repris sous les n° 89-02 à 89-05 :

- A Bâtiments de guerre.....	10	Ex
- B autres :		
- - I bateaux pour la navigation maritime (bâtiments de mer).....	Ex	Ex
- - II autres :		
- - - a) d'un poids unitaire de 100 kg ou moins :		
- - - - 1 de plaisance ou de sport.....	70	45
- - - - 2 autres (bachots, barques, etc...).....	30	17,5
- - - b) autres :		
- - - - 1 pour le transport des marchandises, y compris les bateaux mixtes :		
- - - - - aa) coques.....	20	17,5
- - - - - bb) machines motrices, chaudières, articles de remplacement, appareils auxiliaires, meubles meublants, engins divers.....	(a)	(a)
- - - - 2 pour le transport des personnes :		
- - - - - aa) à propulsion mécanique :		
- - - - - - II coques.....	20	17,5
- - - - - 22 machines motrices, chaudières, articles de remplacement, appareils auxiliaires, meubles meublants, engins divers.....	(a)	(a)
- - - - - bb) sans propulsion mécanique :		
- - - - - - II de plaisance ou de sport.....	70	45
- - - - - 22 autres.....	30	17,5

89-02 Bateaux spécialement conçus pour le remorquage (remorqueurs) ou le poussage d'autres bateaux :

- A d'une puissance de plus de 700 chevaux-vapeur.....	Ex	Ex
- B d'une puissance égale ou inférieure à 700 chevaux-vapeur :		
- - I coques.....	20	17,5
- - II machines motrices, chaudières, articles de remplacement, appareils auxiliaires, meubles meublants, engins divers.....	(a)	(a)

89-03 Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs de tous types, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale ; docks flottants :

- A Pour la navigation maritime (bâtiments de mer).....	Ex	Ex
- B autres :		
- - I coques.....	20	17,5
- - II machines motrices, chaudières, appareils auxiliaires, machines et appareils de travail, articles de remplacement, meubles meublants, engins divers.....	(a)	(a)

89-04 Bateaux à dépecer :

- A Coques.....	15	12,5
- B Machines motrices, chaudières, appareils auxiliaires, machines et appareils de travail, articles de remplacement, meubles meublants, engins divers.....	(a)	(a)

89-05 Engins flottants divers, tels que réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées, ballons et similaires.....	20	12,5
---	-----------	-------------

(a) taxés suivant les droits qui leur sont propres.

90-01

90-01	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés à l'exclusion des articles de l'espace, en verre, non travaillés optiquement ; matières polarisantes en feuilles, ou en plaques :		
- A	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique.....	40	27,5
- B	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques.....	40	27,5
90-02	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments et appareils, à l'exclusion des articles de l'espace, en verre, non travaillés optiquement :		
- A	pour instruments et appareils pour la photographie, la cinématographie ou leurs applications.....	40	37,5
- B	autres.....	40	32,5
90-03	Montures de lunettes, de lorgnon, de faces-main et d'articles similaires et parties de montures :		
- A	en métaux précieux, en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	70	45
- B	composés en tout ou en partie d'écaille, de corne blonde ou d'ambre.....	70	45
- C	autres.....	40	32,5
90-04	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres), lorgnon, faces-main et articles similaires :		
- A	Lunettes protectrices des types spéciaux utilisés par les ouvriers, les motocyclistes, les aviateurs, etc.....	40	32,5
- B	autres :		
- - I	avec monture en métaux précieux ou en plaqués de métaux précieux.....	70	45
- - II	avec monture composée en tout ou en partie d'écaille, de corne blonde ou d'ambre.....	70	45
- - III	autres.....	40	32,5
90-05	Lunettes et longues-vues, avec ou sans prismes.....	40	32,5
90-06	Instruments d'astronomie et de cosmographie, tels que télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriales, etc, et leurs parties à l'exclusion des appareils de radio-astronomie.....	40	17,5
90-07	Appareils photographiques ; appareils ou dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie :		
- A	appareils photographiques :		
- - I	pour la photographie aérienne, leurs parties, pièces détachées et accessoires n.d.c.a.....	40	32,5
- - II	spéciaux pour la radiophotographie, leurs parties, pièces détachées et accessoires n.d.c.a.....	40	12,5
- - III	autres ; leurs parties, pièces détachées et accessoires n.d.c.a.....	80	37,5
- B	Appareils ou dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie...	80	37,5

90-08

90-08 Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son) :

- A appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés :		
- - I appareils de prise de vues combinés ou non avec un appareil de prise de son :		
- - - a) pour la cinématographie aérienne.....	40	32,5
- - - b) autres, utilisant une pellicule de format :		
- - - - I égal ou supérieur à 16 mm à l'exception de ceux pour films 2 x 8 mm.....	45	32,5
- - - - 2 autres.....	55	37,5
- - II appareils de prise de son autres que ceux du n° 92.11.....	45	32,5
- - III parties, pièces détachées et accessoires n.d.c.a.....	45	32,5
- B Appareils de projection et de reproduction du son, même combinés :		
- - I appareils de projection combinés ou non avec un appareil de reproduction du son, utilisant une pellicule de format :		
- - - a) égal ou supérieur à 16 mm.....	45	32,5
- - - b) autres.....	45	37,5
- - II appareils de reproduction de son, autres que ceux du n° 92.11.....	45	32,5
- - III parties, pièces détachées et accessoires n.d.c.a.....	45	32,5

90-09 Appareils de projection fixe ; appareils d'agrandissement ou de réduction photographiques :

- A Destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques.....	40	32,5
- B autres.....	40	37,5

90-10 Appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques ou cinématographiques, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre ; appareils de photocopie à système optique ou par contact et appareils de thermocopie ; écrans pour projection :

- A appareils et matériel des types utilisés dans les laboratoires photographiques et cinématographiques.....	60	27,5
- B appareils utilisés pour les travaux de reproduction (photocopie, etc) et appareils à photocopier.....	60	32,5
- C bobines pour l'enroulement des films et pellicules.....	60	27,5
- D écrans pour projection :		
- - I spécifiquement destinés aux exploitants de salles de spectacles cinématographiques, dont la plus grande dimension est supérieure à 180 cm.....	60	27,5
- - II autres.....	60	32,5

90-11 Microscopes et diffractographes électroniques et protoniques..... 30 17,5**90-12 Microscopes optiques, y compris les appareils pour la microphotographie, la microcinématographie et la microprojection..... 30 17,5****90-13 Appareils ou instruments d'optique, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre (y compris les projecteurs)..... 40 27,5**

99-14

90-14	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique ; boussoles, télémètres :		
	- A Boussoles.....	30	17,5
	- B autres.....	30	17,5
90-15	Balances sensibles à un poids de 5 cg et moins, avec ou sans poids.....	30	17,5
90-16	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (pantographes, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, etc) ; machines, appareils et instruments de mesure, de vérification et de contrôle, non dénommés ni compris dans d'autres positions du présent chapitre (machines à équilibrer, planimètres, micromètres, calibres, jauges, mètres, etc.) ; projecteurs de profils :		
	- A Instruments de dessin, de traçage et de calcul.....	30	17,5
	- B Machines, appareils et instruments de mesure de vérification et de contrôle ; projecteurs de profils.....	30	17,5
90-17	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels :		
	- A Appareils paramédicaux d'actinothérapie pour soins de beauté et brunissement artificiel.....	40	29,5
	- B Autres :		
	- - I en matières plastiques :		
	- - - a) perfuseurs, transfuseurs, sondes et aiguilles épicanthiennes.....	70	45
	- - - b) lignes artérielles et veineuses pour hémodialyse avec leurs aiguilles.....	20	14,5
	- - - c) autres.....	20	14,5
	- - II en d'autres matières.....	20	14,5
90-18	Appareils de mécanothérapie et de massage ; appareils de psychotechnie, d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, de réanimation, d'aérosolthérapie et autres appareils respiratoires de tous genres (y compris les masques à gaz).....	20	14,5

90-19

90-19	Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:		
	- A Articles et appareils de prothèse:		
	- - I poches à urine en matières plastiques.....	70	45
	- - II autres.....	10	9,5
	- B Appareils pour faciliter l'audition aux sourds.....	10	9,5
	- C Autres.....	10	9,5
90-20	Appareils à rayons X, même de radiophotographie, et appareils utilisant les radiations de substances radio-actives, y compris les tubes générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement.....	10	9,5
90-21	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration (dans l'enseignement, dans les expositions, etc.) non susceptibles d'autres emplois.....	30	12,5
90-22	Machines et appareils d'essais, mécaniques (essais de résistance, de dureté, de traction, de compression, d'élasticité, etc.) des matériaux (métaux, bois, textiles, papiers, matières plastiques, etc.).....	30	12,5
90-23	Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et instruments similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux:		
	- A Thermomètres à mercure ou à autres liquides, à lecture directe.....	30	22,5
	- B Hygromètres et psychromètres.....	30	22,5
	- C Densimètres, aéromètres, pèse-liquides et instruments similaires, même comportant des thermomètres; pyromètres optiques.....	30	22,5
	- D autres.....	30	22,5

90-24

90-24

Appareils et instruments pour la mesure, le contrôle et l'ajustement des fluides gazeux ou liquides, ou pour le contrôle automatique des processus, tels que manomètres, thermostats, indicateurs de niveau, régulateurs de débit, débitmètres, compteurs de chaleur à l'exclusion des appareils et instruments du n° 90.14 :

- A Manomètres.....	30	17,5
- B Thermostats.....	30	17,5
- C autres.....	30	17,5

90-25

Instruments et appareils pour analyses physiques, tels que réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz, analyseurs de tension superficielle et similaires (tels que viscosimètres, densimètres, dilatomètres) et pour mesures calorimétriques, photométriques ou radiométriques (tels que photomètres) y compris les indicateurs de temps de pose-calorimétriques, microphones.....

30 17,5

90-26

Compteurs de gaz, de liquides et d'électricité, y compris les compteurs de production de contrôle et d'étalonnage :

- A Compteurs de gaz.....	30	27,5
- B Compteurs de liquides :		
- - I d'eau.....	30	32,5
- - II autres.....	30	27,5
- C Compteurs d'électricité :		
- - I sous la forme d'éléments C.K.D. complet.....	15	12,5
- - II autres compteurs d'électricité :		
- - - a) compteurs d'électricité basse et moyenne tension.....	30	22,5
- - - b) autres.....	25	17,5

90-27

Autres compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, tachymètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, etc.) instruments de vitesses et tachymètres autres que ceux du n° 90.14, y compris les tachymètres magnétiques ; stroboscopes :

- A Compteurs de tours, compteurs de production, etc. et autres compteurs.....	30	22,5
- B Indicateurs de vitesse et tachymètres.....	30	22,5
- C Stroboscopes.....	30	22,5

90-28

Instruments et appareils électriques ou électroniques pour la vérification, le contrôle, de régulation ou d'analyse :

- A Instruments et appareils électroniques.....	30	17,5
- B autres.....	30	17,5

90-29

90-29 Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils des n° 90.23, 90.24, 90.26, 90.27 ou 90.28, qu'ils soient susceptibles d'être utilisés sur un seul ou sur plusieurs des instruments ou appareils de ce groupe de positions :

- A Parties, pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement conçus pour les instruments ou appareils électroniques du n° 90.28 A.....	30	17,5
- B autres :		
- - I pièces décollées dans la masse, en métaux communs, dont le plus grand diamètre n'excède pas 25 mm.....	30	17,5
- - II non dénommés.....	30	17,5

91-01

91-01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y compris les compteurs de temps des mêmes types).....	70	45
91-02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre.....	70	45
91-03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobiles, aérodynes, bateaux et autres véhicules.....	50	22,5
91-04	Horloges, pendules, réveils, et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre :		
	- A Electriques.....	70	45
	- B autres :		
	- - I. réveils :		
	- - - a) de voyage.....	70	45
	- - - b) autres :		
	- - - - 1) présentés sous la forme d'éléments CKD.....	100	12,5
	- - - - 2) autres.....	70	45
	- - II. autres :		
	- - - a) de tables, de cheminées et similaires.....	70	45
	- - - b) murales :		
	- - - - 1) présentés sous la forme d'éléments CKD.....	100	12,5
	- - - - 2) autres.....	70	45
	- - - c) autres.....	70	45
91-05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (enregistreurs de présence, horodateurs, contrôleurs de rondes, minuteurs, compteurs de secondes, etc).....	50	22,5
91-06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc.).....	50	22,5
91-07	Mouvements de montres terminés.....	70	45
91-08	Autres mouvements d'horlogerie terminés.....	70	45
91-09	Boîtes de montres du n° 91-01 et leurs parties, ébauchées ou finies :		
	- A Boîtes finies avec ou sans verre.....	70	45
	- B parties constitutives :		
	- - I brutes, simplement ébauchées :		
	- - - a) en métaux précieux ou plaqués de métaux précieux.....	70	45
	- - - b) autres.....	100	12,5
	- - II finies.....	70	45

91-10

91-10 Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties :

- A Cages et cabinets.....	50	45
- B. parties :		
- - I brutes, simplement ébauchées :		
- - - a) en métaux précieux ou plaqués de métaux précieux.....	70	45
- - - b) autres.....	100	22,5
- - II finies.....	70	45

91-11 Autres fournitures d'horlogerie :

- A Pierres d'horlogerie (pierres gemmes, pierres synthétiques ou reconstituées et imitations de pierres gemmes) non serties ni montées.....	50	7,5
- B Ressorts d'horlogerie, y compris les spiraux.....	50	12,5
- C Mouvements de montres, non terminés :		
- - I chablon, non assemblés ou partiellement assemblés.....	80	32,5
- - II pièces de mouvement de montre (sans organe moteur, aiguille, minuterie, échappement, régulateur, mécanisme du remontoir et de mise à l'heure) :		
- - - a) non assemblés.....	50	12,5
- - - b) assemblés.....	50	17,5
- D autres mouvements d'horlogerie terminés :		
- - I chablon, non terminés, partiellement assemblés.....	80	32,5
- - II pièces de mouvement d'horlogerie pendulettes, pendules, horloges et autres appareils d'horlogerie :		
- - - a) non assemblés.....	50	12,5
- - - b) assemblés.....	50	17,5
- E Ebauches de mouvement d'horlogerie.....	50	12,5
- F autres :		
- - I porte-échappement.....		
- - - a) non assemblés.....	50	12,5
- - - b) assemblés.....	50	17,5
- - II cadrans.....	50	27,5
- - III non déterminés.....	50	12,5

92-01

92-01	Pianos (même automatiques, avec ou sans clavier) ; clavecins et autres instruments à cordes, à clavier ; harpes (autres que les harpes éoliennes).....	70	45
92-02	Autres instruments de musique à cordes.....	70	45
92-03	Orgues à tuyaux ; harmoniums et autres instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques.....	70	45
92-04	Accordéons et concertinas ; harmonicas à bouche.....	70	45
92-05	Autres instruments de musique à vent.....	70	45
92-06	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, métallophones, cymbales, castagnettes, etc.).....	70	45
92-07	Instruments de musique électromagnétiques, électrostatiques, électroniques et similaires (pianos, orgues accordéons, etc.).....	70	45
92-08	Instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre (orchestrions, orgues de Barbarie, boîtes à musique, oiseaux-chanteurs, scies musicales, etc.), appeaux de tout genre et instruments d'appel et de signalisation à bouche (cornes d'appel, sifflets, etc.).....	70	45
92-09	Cordes harmoniques.....	70	45
92-10	Parties, pièces détachées et accessoires d'instruments, de musique (autres que les cordes harmoniques), y compris les cartons et papiers perforés pour appareils à jouer mécaniquement ; ainsi que les mécanismes de boîtes à musique ; métronomes et diapasons de tout genre.....	70	45
92-11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction de son, y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son ; appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique : - A appareils d'enregistrement et de reproduction du son : - - I appareils d'enregistrement : - - - a) appareils professionnels de reportage et appareils fixes de studio, importés à l'ordre de la radiodiffusion télévision marocaine ou, pour son compte, sous le couvert de marchés de fournitures préalablement conclus dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cette fin.....	80	12,5

92-11

- - - b) autres.....	50	40
- - II appareils de reproduction :		
- - - a) appareils fixes de studio, importés dans les conditions fixées pour la sous-position 92.11 A I a).....	80	12,5
- - - b) autres.....	50	40
- - III appareils mixtes :		
- - - a) appareils professionnels de reportage et appareils fixes de studio importés dans les conditions fixées pour la sous-position 92.11 A I a).....	80	12,5
- - - b) autres.....	50	40
- B appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, par procédé magnétique :		
- - I Importés dans les conditions fixées pour la sous-position 92.11 A I a).....	80	12,5
- - II autres.....	50	40

92-12 Supports de son pour les appareils du n° 92.11 ou pour enregistrements analogues ; disques, cylindres, cires, bandes, films, fils, etc., préparés pour l'enregistrement ou enregistrés; matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques :

- A préparés pour l'enregistrement mais non enregistrés :		
- - I films de 35 mm.....	40	12,5
- - II bandes magnétiques, professionnelles d'une largeur nominale de 6,35 mm d'une longueur minimum de 750 mètres bobinées sur noyaux métalliques, présentées en emballages étanches et répondant aux spécifications SA 402 R, de la radiodiffusion télévision marocaine.....	40	12,5
- - III bandes magnétiques et disques destinés aux ordinateurs électroniques.....	40	12,5
- - IV autres.....	70	45
- B Enregistrés :		
- - I bandes magnétiques et disques destinés aux ordinateurs électroniques (programmes).....	40	22,5
- - II cire, disques, matrices et autres formes intermédiaires.....	70	45
- - III autres.....	70	45

92-13 Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au n° 92.11.....

50 40

93-01

93-01	Armes blanches (sabres, épées, baïonnettes, etc), leurs pièces détachées et leurs fourreaux.....	50	32,5
93-02	Revolvers et pistolets :		
	- A du calibre 9 ou au dessus.....	50	32,5
	- B autres :		
	- - I Pistolets automatiques :		
	- - - a) du calibre 7,65 long ou de calibre suédois (jusqu'au calibre 10 9 inclus).....	50	32,5
	- - - b) du calibre 7,65 court et au-dessous.....	70	45
	- - II autres revolvers et pistolets de calibre inférieur à 9.....	70	45
93-03	Armes de guerre (autres que celles reprises aux n° 93-01 et 93-02).....	50	32,5
93-04	Armes à feu (autres que celles reprises aux n° 93-02 et 93-03 y compris les engins similaires utilisant la déflagration de la poudre, tels que pistolets lance-fusées, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, canons portatifs, canons lance-mitrailles, etc. :		
	- A Fusils et carabines de chasse et de tir.....	100	37,5
	- B autres.....	50	32,5
93-05	Autres armes (y compris les fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz).....	70	45
93-06	Parties et pièces détachées pour armes, autres que celles du n° 93-01 (y compris les ébauches pour canons d'armes à feu) :		
	- A Pour armes du n° 93-03.....	50	22,5
	- B Pour autres armes :		
	- - I ébauches de crosse (bols de fusils).....	50	22,5
	- - II autres parties et pièces détachées :		
	- - - a) pour armes du n° 93-02.....	50	22,5
	- - - b) non dénommées :		
	- - - - 1 pour fusil et carabine de chasse ou de tir.....	70	45
	- - - - 2 autres.....	50	22,5
93-07	Projectiles et munitions y compris les mines parties et pièces détachées, y compris les chevrotines, plomb de chasse et bourres pour cartouches :		
	- A Pour revolvers et pistolets du n° 93-02 et pour pistolets mitrailleurs du n° 93-03 :		
	- - I pour armes de guerre.....	50	32,5
	- - II autres.....	70	45
	- B autres :		
	- - I de guerre.....	50	32,5
	- - II non dénommées :		
	- - - a) cartouches de chasse.....	70	45
	- - - b) autres :		
	- - - - 1 pour appareils à usage technique ou industriel.....	50	32,5
	- - - - 2 autres.....	70	45

94-01

94-01 Sièges, même transformables en lits (à l'exclusion de ceux du n°94-02) et leurs parties. 70 45

94-02 Mobilier médico-chirurgical, tel que : tables d'opération, tables d'examen et similaires, lits à mécanisme pour usages cliniques, etc, fauteuils de dentistes et similaires, avec dispositif mécanique d'orientation et d'élévation; parties de ces objets. 10 9,5

94-03 Autres meubles et leurs parties..... 70 45

94-03

(Suite)

94-04 Somiers ; articles de literie et similaires comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, tels que matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, etc, y compris ceux en caoutchouc, ou matières plastiques artificielles, à l'état spongieux ou cellulaire, recouverts ou non.....

70

45

95-01

95-01 Ecaïlle travaillée (y compris les ouvrages) 70 45

95-02 Nacre travaillée (y compris les ouvrages) 70 45

95-03 Ivoire travaillé (y compris les ouvrages) 70 45

95-04 Os travaillé (y compris les ouvrages) 70 45

95-05 Corne, bois d'animal, corail, os de mammifères, os de poissons, os d'oiseaux à taille-
ler, travaillés (y compris les ouvrages) 70 45

95-06 Matières végétales à l'état brut, bois, graine, etc., travaillées (y compris
les ouvrages) 70 45

95-07 Ecume de mer et autres produits minéraux ou végétaux, ou produits minéraux
similaires ou végétaux, travaillés (y compris les ouvrages) 70 45

95-08 Ouvrages moulés ou taillés, en plâtre, en ciment, en bois, en pierre ou artificiel-
le, en paraffine, en cire, en résine, en caoutchouc, en colophane,
etc.), en pâtes à modeler, en papier, en carton, en tissu, en cuir, en
compris ailleurs, etc. (y compris les ouvrages) 70 45

96-01

96-01	Balais et balayettes en bottes liées, emmanchées ou non.....	70	45
96-02	Articles de brosse (brosses, balais-brosses, pinceaux et similaires) y compris les brosses constituant des éléments de machines; rouleaux à peindre, raclettes en caoutchouc ou en autres matières souples analogues :		
	- A Brosses à dents.....	70	45
	- B Brosses constituant des éléments de machines.....	80	32,5
	- C autres.....	70	45
96-03	Têtes préparées pour articles de brosse.....	70	45
96-04	Plumeaux et plumasseaux.....	60	42,5
96-05	Houppes et houppettes à poudre et similaires en toutes matières.....	70	45
96-06	Tamis et cribles, à main en toutes matières.....	60	32,5

97-01

97-01 Voitures et véhicules à roues pour l'amusement des enfants, tels que vélocipèdes, trottinettes, chevaux mécaniques, autos à pédales, voitures pour poupées et similaires :

- A en matières plastiques.....	70	45
- B autres.....	100	42,5

97-02 Poupées de tous genres :

- A Poupées (habillées ou non) :		
- - I en matières plastiques.....	70	45
- - II autres.....	100	42,5
- B Parties, pièces détachées et accessoires :		
- - I en matières plastiques.....	70	45
- - II autres.....	100	42,5

97-03 Autres jouets ; modèles réduits pour le divertissement.....

70 45

97-04 Articles pour jeux de société (y compris les jeux à moteur ou à mouvement pour lieux publics, les tennis de table, les billards-meubles et les tables spéciales pour jeux de casinos).....

70 45

97-05 Articles pour divertissements en fête, accessoires de cotillon et articles-surprises ; articles et accessoires pour arbres de Noël et articles similaires pour fêtes de Noël (arbres de Noël artificiels, crèches garnies ou non, sujets et animaux pour crèches, sabots, bûches, pères Noël, etc).....

70 45

97-05

(Suite)

97-06 Articles et engins pour les jeux de plein air, la gymnastique, l'athlétisme et autres sports, à l'exclusion des articles du n° 97-04 :

- A articles de cricket et de polo.....	40	27,5
- B raquettes de tennis.....	40	27,5
- C autres :		
- - I pour la gymnastique et l'athlétisme.....	40	22,5
- - II autres.....	40	27,5

97-07 Hameçons et épulottes pour tous usages ; articles pour la pêche à la ligne; appelants, miroirs à alouettes et articles de chasse similaires :

- A Hameçons non montés.....	40	37,5
- B autres.....	40	37,5

97-08 Menages, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines, y compris les cirques, ménageries et théâtres ambulants

40 27,5

98-01

98-01 Boutons, boutons-poussoirs, boutons de manchette et similaires (y compris les ébauches et les formes pour boutons et les parties de boutons) :

- A Ebauches et formes pour boutons.....	50	27,5
- B Boutons et leurs parties.....	50	37,5
- I Boutons.....		

- II parties de boutons.....	50	27,5
------------------------------	----	------

98-02 Fermetures à glissières et leurs parties (courseurs, etc.) :

- A Fermetures avec agrafes en métaux communs, leurs parties en métaux communs :		
- I fermetures.....	50	42,5
- II parties de fermetures.....	50	17,5
- B autres :		
- I fermetures.....	50	42,5
- II parties de fermetures.....	50	17,5

98-03 Porte-plume, stylographes et porte-mines ; porte-crayon et similaires ; leurs pièces détachées et accessoires (poignées, pointes, agrafes, etc.) à l'exception des articles des n° 98-04 et 98-05 :

- A Porte-plume à réservoir et stylographes :		
- I composés en tout ou partie de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux.....	70	45
- II autres.....	40	27,5
- B autres porte-plumes ; portermines ; porte-crayons et similaires :		
- I composés en tout ou partie de métaux précieux ou de plaqués de métaux précieux.....	70	45
- II autres.....	40	27,5
- C pièces détachées et accessoires :		
- I pièces détachées dans la masse, en métaux communs.....	40	27,5
- II autres :		
- a) en métaux précieux ou doublés de métaux précieux.....	70	45
- b) autres.....	40	27,5

98-04 Plumes à écrire et pointes pour plumes :

- A Plumes à écrire :		
- I en or.....	70	45
- II en autres matières :		
- a) en platine, en argent ou en métaux précieux.....	70	45
- b) autres.....	40	27,5
- B Pointes pour plumes :		
- I en métaux précieux ou doublés de métaux précieux.....	70	45
- II autres.....	40	27,5

98-05 Crayons (y compris les crayons d'archives), mines, pastels et fusains ; craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs et craies de billards :

- A crayons (y compris les crayons d'archives), mines, pastels et fusains :		
- I crayons à gaine.....	50	45
- II autres :		
- a) crayons dits "à mine".....	50	27,5
- b) crayons autres dits "à mine".....	50	27,5
- c) mines pour crayons.....	50	12,5
- d) pastels et fusains.....	50	27,5
- e) non dénommés.....	50	27,5

98-05

	- B Craies à écrire et à dessiner, craies de tailleurs et craies de billards.....	50	27,5
98-06	Ardouises et tableaux pour l'écriture et le dessin, encadrés ou non.....	30	17,5
98-07	Cachets, numéroteurs, composteurs, dateurs, timbres et similaires, à main.....	40	27,5
98-08	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs similaires, montés ou non sur bobines ; tampons encreurs imprégnés ou non, avec ou sans boîte.....	60	42,5
98-09	Cires à cachets de bureau ou pour bouteilles présentées en plaquettes, bâtonnets ou sous des formes similaires; pâtes à base de gélatine pour reproductions graphiques, rouleaux d'imprimerie et usages similaires, même sur support en papier ou en matières textiles.....	40	27,5
98-10	Briquets et allumeurs (mécaniques, électriques, à catalyseurs, etc.) et leurs pièces détachées, autres que les pierres et les mèches.....	70	45
98-11	Pipes (y compris les ébauchons et les têtes) fume-cigare et fume-cigarette ; bouts, tuyaux et autres pièces détachées :		
	- A Ebauchons de pipes en bois ou en racine.....	40	37,5
	- B autres :		
	- - I pipes et têtes de pipes.....	40	37,5
	- - II fume-cigarettes et fume-cigares ; bouts et tuyaux pour pipes, pour fume-cigares ou pour fume-cigarettes :		
	- - - a) en métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux ou comportant une garniture en ces métaux.....	70	45
	- - - b) autres.....	40	37,5
	- - III autres pièces détachées :		
	- - - a) en métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux.....	70	45
	- - - b) autres.....	40	37,5

98-12

98-12 Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires :

- A Peignes d'ornement et barrettes en matière plastique décorative.....	70	45
- B Composés en tout ou partie d'ivoire, d'écaille, de corne blonde ou d'ambre.....	50	42,5
- C autres.....	50	32,5

98-13 Buses pour corsets, pour vêtements ou accessoires du vêtement et similaires..... 30 17,5

98-14 Vaporisateurs de toilette, montés, leurs montures et têtes de montures..... 50 42,5

98-15 Boutelles isolantes et autres récipients isothermiques montés ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre) :

- A Boutelles isolantes et autres récipients isothermiques montés, d'une capacité inférieure ou égale à 0,75 litre.....	40	27,5
- B autres.....	40	27,5

98-16 Mannequins et similaires ; automates et scènes animées pour étalages..... 30 22,5

99-01

99-01	Tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins industriels du n° 49-06 et des articles manufacturés décorés à la main.....	80	2,5
99-02	Gravures, estampes et lithographies originales.....	80	2,5
99-03	Productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières.....	80	2,5
99-04	Timbres-poste et analogues (entiers postaux, marques postales, etc.), timbres fiscaux et analogues, oblitérés ou bien non oblitérés, mais n'ayant pas cours, ni destinés à avoir cours dans le pays de destination.....	10	7,5
99-05	Collections et spécimens pour collections de zoologie et de botanique, de minéralogie et d'anatomie ; objets pour collections présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique et numismatique.....	80	2,5
99-06	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge.....	80	2,5